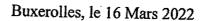


# Procés Verbal

# **Conseil Municipal**

Mardi 22 Mars 2022





Le Maire

à

Mesdames Messieurs les membres Du Conseil municipal

# Objet: Convocation du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs, Cher(ères) collègues,

En tant que membre du Conseil municipal de Buxerolles, je vous prie d'assister à la prochaine séance du Conseil municipal qui aura lieu en présentiel dans la salle du Conseil municipal

# LE MARDI 22 MARS 2022 À 18h30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL (Hôtel de ville)

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

# Administration générale

- 01 Décisions du Maire,
- 02 Constitution d'un groupement de commandes Mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurance risques statutaires et renouvellement des contrats d'assurances risques statutaires,
- 03 Modification du Règlement Intérieur de l'aide aux agents de la Commune utilisateurs des services publics de la ville de Buxerolles,
- 04 Modification de la composition des commissions municipales,
- 05 Fixation des tarifs pour les frais d'enlèvement Bacs ordures ménagères, <u>Finances</u>
- 06 Budget principal Adoption du compte de gestion 2021 du receveur,
- 07 Budget principal Approbation du compte administratif 2021,
- 08 Budget principal Affectation du résultat 2021,
- 09 Budget principal Vote du budget primitif 2022,
- Budget principal Mise à jour de l'Autorisation de programme / Crédit de paiement pour le renouvellement matériel informatiques écoles Buxerolles,
- 11 Budget principal Mise à jour de l'Autorisation de programme / Crédits de Paiements pour le renouvellement du parc automobile,

- 12 Budget principal Mise à jour de l'Autorisation de programme / Crédit de paiement pour les travaux et acquisition de la Vidéoprotection,
- 13 Fixation des taux d'impositions 2022,
- Budget annexe « Energies Renouvelables » Approbation du compte de gestion 2021 du receveur,
- 15 Budget annexe « Energies Renouvelables » Adoption du compte Administratif 2021,
- 16 Budget annexe « Energies Renouvelables » Affectation du résultat 2021,
- 17 Budget annexe « Energies Renouvelables » Adoption du budget primitif 2022,
- 18, Mise à disposition de fonds au profit du Budget annexe « Energie Renouvelable »,
- 19 Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale,

#### Ressources Humaines

20 - Remboursement de frais médicaux,

#### <u>Urbanisme</u>

- 21 Rétrocession du domaine communal du cheminement piéton au bout de l'impasse Théodore Fumeron,
- 22 Rétrocession au domaine communal d'un espace vert dans le cadre du lotissement les Jardins du Sentier, rue George Sand,

#### Développement Durable

23 - Présentation du Rapport du Développement Durable - 2021,

# Petite Enfance

24 - Adoption de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups ».

Par ailleurs, au vu des circonstances sanitaires, la séance du Conseil municipal sera retransmise en direct sur la page Facebook de la mairie afin de respecter le caractère public du Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire

Gérald BLANCHARD

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Préambule

# Monsieur BLANCHARD, Maire: Bonsoir.

Avant que l'on ouvre officiellement ce Conseil municipal, comme je l'ai fait déjà à plusieurs reprises dans un certain nombre de manifestations publiques de la commune et je pense qu'il ne faut pas oublier que la guerre continue en Ukraine, je voudrais que l'on prenne un instant, que l'on fasse une minute de silence pour les Ukrainiens. On avait espoir que les négociations pourraient aboutir, mais cela ne semble pas être le cas au moment où l'on se parle. Est-ce qu'une négociation est d'ailleurs possible avec le pouvoir russe? Je n'en parlerais pas ce soir, mais cela me semble quand même un peu compliqué. Je vous propose que l'on marque cette minute de silence avant d'ouvrir officiellement le conseil municipal. Merci.

Le Conseil municipal est donc ouvert avec quelques absents, parfois de dernière minute. En effet, le Covid n'a pas totalement disparu, il faut que l'on soit attentif.

Françoise SULMON vient de me donner pouvoir. Carine de VITRY D'AVAUCOURT donne Pouvoir à Mathieu CHARTIER – Marie-France HYDE donne pour voir à Nathalie DESJARDINS - Denis ROUGIER à qui l'on pense bien ce soir, donne pouvoir à Gilles THINON; Candice LORGNIER qui nous quittera vers 20 h 30 donne pouvoir à Gilles THINON. – (vous savez qu'on est toujours dans le process qui permet l'attribution de plusieurs pouvoirs) – Amélie LOUIS est représentée par Nathalie TEXIER; Émilie FERRIER est représentée par Évelyne PASQUET; Laetitia MIGNIOT est représentée par Nathalie DESJARDINS; Mickael MARTEAU a donné pouvoir à Ludovic DEVERGNE et Jean-Louis BADIOU a donné pouvoir à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ.

Je voudrais dire quelques mots d'introduction pour ouvrir ce conseil municipal. Depuis que suis élu de la commune de Buxerolles, j'ai toujours choisi de travailler en toute transparence, hier dans l'opposition et aujourd'hui comme Maire. Ce mot d'introduction résonne un peu comme un mécontentement affiché et partagé, je crois, par la majorité.

Lors du dernier conseil municipal, l'opposition a fait entendre puis a écrit que des délibérations auraient été, je cite, « modifiées en cachette ». C'était un effet de manche, un moyen de faire le buzz. À juste titre, l'opposition a donc saisi la Préfète qui a rejeté la requête et validé sans ambiguïté les délibérations qui étaient valides. Il y a eu un autre recours parallèlement pour demander le rejet de la validité du rapport d'orientation budgétaire et une nouvelle fois la Préfète a validé le rapport d'orientation budgétaire. Deux recours de la Préfecture rejetés.

Je rappelle également un recours auprès de la commission d'accès aux documents administratifs, un autre sans effet qui a été remis en question par la Police nationale elle-même sur l'audit de la vidéo protection, et je passe les courriers et demandes de pièces divers et variés. Nous perdons beaucoup d'énergie et de temps. Je ressens profondément cela comme une forme de harcèlement compte tenu de la répétition. Il y a systématiquement une volonté de créer un trouble chez les buxerollois, heureusement, Madame la Préfète ne s'y est pas trompée.

Il y a également – je pense d'ailleurs que Madame FAYARD souhaitera en dire un mot tout à l'heure – un procès en compétence qui nous est fait, car nous sommes une nouvelle majorité et ne serions pas capables de faire un budget ni de gérer une collectivité.

J'appelle donc ce soir à la sérénité et à la retenue. C'est une mise en garde que je fais ce soir. Dire que des délibérations auraient été, je cite à nouveau, « modifiées en cachette » touche, à titre personnel, mon intégrité, mon étique et à chaque fois que cela arrive, il n'y a jamais de remise en question, jamais d'excuse, jamais de mea culpa ou de rectification publique pour dire la vérité.

Ce soir, je voudrais avoir une pensée toute particulière pour les agents, car certains ont pu se sentir visés et je voudrais leur dire qu'en toutes circonstances, ils auront mon soutien, pas

simplement en façade, mais un vrai soutien, de tous les instants et dans toutes les circonstances. Je voulais donc apporter ces précisions.

Deux recours rejetés, je pense que cela clarifie bien les choses. Il n'y a évidemment jamais eu d'intention de truquer une quelconque délibération. Je rappelle que ladite délibération concernait le règlement intérieur de la commune. Il y a simplement eu, et la Préfète l'a écrit, une erreur matérielle administrative, mais la délibération en tant que telle était parfaitement rédigée et il n'y avait pas d'erreur sur le texte de cette délibération qui a été soumis au vote du conseil et qui a été lue, comme c'est le cas de toutes les autres délibérations, ici, au conseil municipal.

Ludovic DEVERGNE: Bien le bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues, bonsoir aussi à tous les habitants qui nous suivent en direct. Décidément, c'est un peu une habitude d'ouvrir les conseils avec des mises en cause. La dernière fois, nous avions une mise en cause de l'ancienne équipe qui aurait oublié de payer une facture de voirie, facture de voirie qui a été reçue dans l'actuel mandat. C'est dommage, cela n'est pas précisé ce soir, mais je le précise puisque vous m'en donnez l'occasion.

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Oui, mais jamais réclamée par la précédente majorité, alors qu'elle date de plusieurs années.

**Ludovic DEVERGNE**: C'était une facture qui devait être payée par Grand-Poitiers. Depuis 2017, les factures sont payées par Grand-Poitiers, donc une facture reçue en 2021...

Monsieur BLANCHARD, Maire: Réclamée en 2021.

Ludovic DEVERGNE : si elle n'a pas été payée, elle doit l'être par Grand-Poitiers, donc pas par l'ancienne équipe municipale. Ensuite, s'agissant de la saisine que nous avons réalisée auprès de la Préfète, effectivement, elle a rejeté les remarques que nous avons formulées. C'est son droit et elle nous disait aussi que nous étions libres, nous élus, de saisir le tribunal administratif si nous le souhaitions. Nous ne souhaitons pas faire cela, par contre notre rôle est aussi de contrôler votre action et quand on dit « modifiée en cachette », on peut expliciter si vous voulez, mais en tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il y a une annexe à la délibération, soyons précis, qui a été modifiée postérieurement à son vote en conseil municipal sans nous en informer. Donc Monsieur le Maire, nous formulons la demande suivante : si vous trouvez des erreurs après le conseil, cela peut arriver, mais nous vous demandons de nous en informer et de ne pas corriger sans nous informer. Nous avons besoin de savoir ce qui est fait sur les délibérations. Effectivement, il y a la question règlementaire où la Préfète dit « circulez, il n'y a rien à voir », en gros c'est ce qui nous est dit, mais vous évoquez la confiance et pour nous, cela rompt la confiance de voir que des choses sont faites comme cela, sans que l'on soit mis au courant. Vous avez le droit d'en être blessé, c'est tout à fait légitime, je pense que vous forcez un peu le trait puisque peut-être vous oubliez les méthodes que vous utilisiez dans le mandat passé, c'est ainsi. Nous sommes une opposition exigeante, oui, je le dis, c'est notre rôle et nous continuerons à l'assumer.

Je voudrais dire quand même quelque chose sur le rapport d'orientation budgétaire, puisque vous m'en donnez aussi l'occasion, effectivement, nous avons été assez étonnés de voir la dernière fois qu'il n'y avait pas eu de vote formel, alors que nous avions annoncé notre souhait de nous abstenir sur la délibération concernant le ROB. Cela nous est apparu étonnant et je vais vous dire pourquoi. Dans le précédent mandat, c'est une loi qui instituait cette nouvelle procédure, c'était la première année d'application de cette nouvelle procédure et effectivement, il n'avait pas été procédé au vote du ROB dans le précédent mandat. À l'époque, la préfecture avait exigé auprès du directeur des services que toute la procédure budgétaire soit refaite. Aujourd'hui, ce n'est visiblement pas le cas, la préfecture porte un regard différent sur cette

situation, c'est ainsi, mais j'espère qu'à l'avenir, nous pourrons malgré tout voter quand il y a une nécessité de voter. Voilà, je ne vais pas en dire plus. Il ne s'agit pas de dire erreur ou pas erreur, pour ce qui nous concerne, nous restons dans le cadre de la loi. Nous avons le droit de faire des saisines chaque fois que nous le souhaitons, nous restons corrects dans ce que nous écrivons et après, si vous estimez que cela dépasse les limites de la loi, c'est à vous d'en tirer les conséquences, mais nous, ce n'est pas ce que l'on souhaite. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Encore une fois, vous êtes en train de travestir ce que vous avez écrit juste après le conseil municipal. Vous ne parliez pas d'annexe « délibération modifiée en cachette ». Ça, c'est un mensonge. Là, vous êtes à nouveau en train de travestir la réalité. Vous pouvez la travestir pour qu'elle vous arrange, mais en réalité, vous avez parlé de cachette et de délibération, jamais d'annexe, je voulais le signaler. Effectivement, si lors du dernier mandat la procédure budgétaire a été refaite, sur le recours des deux oppositions à l'époque, ce n'était pas simplement sur la question du vote, mais aussi sur la question du contenu parce que vous n'aviez pas indiqué, notamment, l'état de la dette. Je me souviens parfaitement de la situation. Je vous rappelle aussi qu'à la différence de ce que vous faites depuis le début de ce mandat, j'avais alerté mon prédécesseur sur le risque. Vous, vous attendez toujours la séance publique, vous n'alertez pas, vous ne faites pas un travail constructif, vous êtes toujours dans la dernière minute pour faire le buzz et pour exister, sauf que la réalité c'est qu'à deux reprises vous avez fait « plouf » et franchement, cela mériterait à minima des excuses, car il n'y a pas eu de délibération en cachette de modifiée. Merci, nous allons donc commencer ce conseil.

La secrétaire de séance sera Nathalie TEXIER.



Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 01

Nomenclature Préfecture :

5.4

Quorum: 11

Présents: 24

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Candice LORGNIER Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASOUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 09

Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER Evelyne **PASQUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

Absente: 0

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER Séance du 22 MARS 2022

2022-011

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Information au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur: Monsieur le Maire

Les décisions prises par le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil municipal tenu le 08 février 2022 sont les suivantes :

Décision n°	<u>Date</u>	<u>Objet</u>	Montant
20220118_DM_02 20220125_DM_03	18/01/2022 25/01/2022	Décision de modification n°1 — Prestation de conseil et d'accompagnement dans le cadre du renouvellement du processus Cit'ergie Adoption de la convention d'utilisation de 2 salles du Relais	Le Groupe NEPSEN auquel appartient la société E6, a décidé de simplifier sa structure juridique. La société E6 a donc été absorbée par sa maison-mère NEPSEN. La mise à disposition de la salle s'effectuera à titre gracieux du 1er Janvier au 31
20220128_DM_04	28/01/2022	Petite Enfance  Adoption de la convention de formation professionnelle de supervision et analyse des pratiques professionnelles de management à intervenir avec Mme LEVER	Décembre 2022.  Le montant de la prestation s'élève à 1200,00 € TTC et les frais de déplacement à 225,00 €, soit un total à 1425,00 € TTC.
20220128_DM_05	28/01/2022	Adoption de la convention de formation professionnelle de Gestes d'urgence à intervenir avec l'organisme de formation SAUVE PERFORMANCE	Le montant de la prestation s'élève à 1100,00 € TTC.

Affiché le : AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_01-DE

Teansmis apprésents le

		Adoption de la		
		convention de		
		formation	·	
		professionnelle de		
	31/01/2022	« Posture		
		Professionnelle des		
		Responsables de	Le montant de la	
20220131 DM 06		Relais Petite	prestation s'élève à	
		Enfance de la	600,00 € TTC.	
		Vienne » à	9	
		intervenir avec		
		l'organisme de		
		formation		
		ACEASCOP		
		FORMASCOPE		
	17/02/2022	Décision de	Différé de 15 jours, la	
		modification -		
20220217_DM 07		Création d'un	date de livraison du site	
		nouveau site	internet.	
		Internet		
	21/02/2022	Contrat de		
		maintenance	Le montant annuel des	
00000100 0011		portant sur	interventions est de	
20222102_DM_08		l'élévateur de	907,35 € HT soit	
		l'école maternelle	1088,82 € TTC.	
		Jean Marie Paratte		
	28/02/2022	Adoption de la	Le stand de tir sera mis à disposition pour une durée d'un an renouvelable à titre gratuit et renouvelable par tacite reconduction	
		convention pour		
		l'utilisation du		
20220228_DM_09		stand de tir de		
		l'Association TSC		
		86 (Tir Sportif		
		Chauvigny)		
20220228_DM_10	28/02/2022	Adoption de la		
		convention pour		
		l'utilisation du	Le stand de tir sera mis	
		stand de tir de la	à disposition pour une	
		caserne	durée d'un an – à	
		Gendarmerie	compter du 1er Janvier	
		Aufort à	2022 – à titre gracieux	
		Châtellerault		
		(86100)		

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérald BLANCHARD

AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_01-DE

Regu le 25/03/2022

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 1

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Je le dis pour les buxerollois et les buxerolloises qui nous regardent ce soir et que je salue, toutes les délibérations qui vont être vues ce soir ont fait l'objet d'un examen en commission générale il y a tout juste une semaine. Je ne sais pas s'il y a des questions sur cette information au conseil municipal. Cela ne fait pas l'objet d'un vote, mais d'une information. Pas de question ? Bien.



# Séance du 22 MARS 2022

2022-012

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Constitution groupement de commandes – Mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurances risques

statutaires et renouvellement des contrats d'assurances risques

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 02

Nomenclature Préfecture : 1.1

Quorum: 11

Présents: 24 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Candice LORGNIER Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME **MARTINEZ** Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER

Pouvoir: 09 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine VITRY DE D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne **PASQUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis **ROUGIER** Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald BLANCHARD

**Emmanuel ZERROUNI** 

Absente:

Rapporteur: Monsieur le Maire

statutaires

L'article L. 2113-6 du Code de la commande publique autorise les collectivités territoriales et les établissements publics locaux à constituer des groupements de commande.

Afin de faciliter la gestion administrative et technique et de bénéficier d'économies d'échelle, un groupement de commande est constitué entre la Ville de Buxerolles et le Centre Communal d'Action Sociale de Buxerolles par délibérations parallèles en vue de conclure une mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurances risques statutaires et de renouveler les contrats d'assurances risques statutaires.

Pour ce faire le marché relatif à la mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurances risques statutaires sera passé selon la procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence en raison de son montant conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique.

Le marché d'assurances risques statutaires sera passé sous la forme de la procédure d'appel d'offres ouvert européen, en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

La Ville de Buxerolles est désignée coordonnateur du groupement de commande afin de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de signer et de notifier les marchés.

La Commission d'appel d'offres sera celle du Coordonnateur pour le marché soumis à la procédure d'Appel d'Offres.

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal

- > D'approuver le principe de constitution et d'adhésion au groupement de commande ;
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement et tout avenant à la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la Ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes), à conclure un marché passé sans publicité ni mise en concurrence pour la mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurances risques statutaires;

Secrétaire de seance : Mme Nathalie TEXTER REFECTURE

086-218600419-20220322-202203122\_02-DE **A&&chále 2**5/03/2022

#### Transmis en préfecture le

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la Ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes), à lancer la procédure d'appel d'offres et à relancer, le cas échéant, la consultation par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence dans l'éventualité où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, en application de l'article R.2122-2 du Code de la commande publique;
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes) ou son représentant à signer et notifier le marché découlant de la procédure passée sans publicité ni mise en concurrence et tout document y afférent;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant de la ville de Buxerolles (coordonnateur du groupement de commandes) ou son représentant à signer et notifier le marché découlant de la procédure d'appel d'offres et tout document y afférent.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

**Gérald BLANCHARD** 

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 2

Monsieur BLANCHARD, Maire: Constitution d'un groupement de commandes – Mission d'audit et de conseil pour la passation des marchés d'assurances risques statutaires et renouvellement des contrats d'assurances risques statutaires.

#### Lecture de la délibération

Pour information, nous avions l'année dernière renouvelé un autre marché d'assurance. Nous étions aussi passés par une mission d'audit et au final, cela a été quelque chose de plutôt fructueux puisque cela nous a globalement permis de faire des économies. On peut donc espérer la même chose. On ne va pas entrer dans les détails techniques, mais je pense qu'il est important que les buxerollois le sachent. On va être accompagnés pour faire le choix et pour définir nos besoins, car c'est important et en fonction de tous les éléments, notamment de notre sinistralité, nous aurons des propositions qui nous seront faites et il nous faudra choisir.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



Ville de Buxerolles 86180 Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 03

Nomenclature Préfecture :

Quorum: 11

Présents: 24 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOO Candice LORGNIER Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne **PASQUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** 

Denis ROUGIER à Gilles THINON

Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

Laetitia MIGNIOT à Nathalie

Absente: 0

**DESJARDINS** 

Pouvoir: 09

Mesdames et Messieurs

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

# Séance du 22 MARS 2022

2022-013

A 18 h 30 salle du conseil municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire

OBJET: Modification du règlement intérieur de l'aide aux agents de la Commune, utilisateurs des Services Publics de la Ville de Buxerolles

Rapporteur: Monsieur le Maire

Par délibérations du 30 juin 2011 et du 23 février 2012, le Conseil Municipal a adopté le principe d'attribution de prestations sociales pour les agents de la ville de Buxerolles.

L'agent utilisant les services de la commune et résidant hors Buxerolles devait s'acquitter du tarif hors commune et devait, au vu d'un justificatif de paiement, solliciter le remboursement entre le prix payé et le tarif qu'il aurait acquitté s'il était résident de la commune.

Cette facturation du tarif dit « hors commune » met en difficulté certains agents, devant faire l'avance des frais.

Par conséquent, il convient de modifier le règlement intérieur comme suit :

De prendre en charge la différence entre le prix payé hors commune et le prix que les agents auraient acquitté s'ils étaient domiciliés à Buxerolles pour l'année scolaire pour les services de cantine, de garderie. de crèche, de centre de loisirs et pour les abonnements à la Bibliothèque.

D'appliquer directement le tarif que l'agent aurait acquitté s'il était résident de la commune.

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

#### Il est proposé au Conseil municipal:

- D'adopter les modifications ci-dessus dans le règlement intérieur portant sur les tarifs des services publics aux agents de la Ville de Buxerolles;
- ➤ De dire que cette modification s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022;
- D'adopter le présent rapport,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### Affiché le :

AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_03-DE Regu le 25/03/2022

Transmis en préfecture le

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

**Gérald BLANCHARD** 

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 3

Monsieur BLANCHARD, Maire: Modification du règlement intérieur de l'aide aux agents de la commune, utilisateurs des services publics de la ville de Buxerolles.

Lecture de la délibération

Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières. Cela nous semble être plutôt une mesure de bon sens. Effectivement, précédemment, il n'y avait peut-être pas eu de repérage, mais là, nous avons repéré quelqu'un qui, pour le coup, s'était mis en grande difficulté et nous nous sommes dit que c'était dommage alors qu'il suffisait d'appliquer les tarifs et que c'était bien plus simple. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 04

Nomenclature Préfecture : 5.3

Quorum: 11

Présents: 24 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Candice LORGNIER Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 09 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine **RIQUELME-MARTINEZ** Carine DE VITRY D'AVAUCOURT Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER Evelyne **PASQUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

#### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

# Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

OBJET: Modification de la composition des commissions municipales

Rapporteur: Madame DESJARDINS

L'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales prévoit que "Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil [...] Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale."

Le règlement intérieur du Conseil municipal, adopté par délibération n° 20200929\_DV\_02, spécifie :

"La liste des commissions municipales est la suivante :

- Commission Générale et des finances ;
- Commission Voirie, Bâtiments et espaces publics, Urbanisme et Aménagement du territoire ;
- Commission Développement durable et Transition écologique ;
- Commission Vie associative, sportive et culturelle;
- Commission Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse;
- Commission Attractivité économique et animation communale ;
- Commission Achats.

Les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions et l'ensemble des élus est membre de la commission générale et de la commission générale et des finances.

La représentation des différentes listes au sein des commissions se décompose comme suit : 3 membres pour la liste Buxerolles Naturellement, 2 membres pour la liste Buxerolles ma Ville.

Spécifiquement pour la Commission Achats, sa composition est celle de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil municipal peut décider, en cours de mandat de la création de commissions spéciales pour l'examen d'une ou de plusieurs affaires. La durée d'existence de ces commissions est dépendante du dossier à instruire. Elles prennent fin lorsque le projet ou l'étude est réalisé(e).

Les commissions peuvent entendre des personnalités qualifiées.

Le nombre de personnes qualifiées pouvant être entendues par les Commissions sera fixé à 4 par commission, en respectant le principe de la représentation proportionnelle soit 3 proposées par la majorité et par l'opposition. Toutefois, pour la commission Petite enfance, Enfunce, Education, Jeunesse, seront invités en tant que personnalités audifiées les 4 directrices teurs d'école (ou leurs représentants) ainsi

représentants).

Le Conseil municipal sera, chaque fois que nécessaire, saisi pour procéder au remplacement ou à la nomination de nouveaux membres."

Pour mémoire, la composition actuelle des commissions, approuvé par la délibération du 12 Juillet 2021 – N°20210712 01 est la suivante :

Commissions municipales permanentes	Conseillers municipaux y siégeant
Commission Générale et des finances	L'ensemble des conseillers municipaux
Commission Voirie, Bâtiments et espaces publics, Urbanisme et Aménagement du territoire;	M.Augereau, M. Lecoq, M. Zerrouni, M. Badiou, M. Devergne,
Commission Développement durable et Transition écologique ;	Mme Ferrier, M. Forgeau, Mme Pasquet, Mme Popineau, Mme Riquelme- Martinez
Commission Vie associative, sportive et culturelle ;	Mme Hyde, M. Merino, Mme Leclercq, M. Marteau, M. Ménard
Commission Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse;	Mme Louis, M. Merino, Mme Texier, M. Bouet, Mme Popineau
Commission Attractivité économique et animation communale ;	M. Chartier, M. Thinon, M. Rougier, M. Bouet, M. Ménard
Commission Achat	Composition identique à la CAO

Les adjoints sont membres de droit de l'ensemble des commissions.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Il est proposé de faire évoluer la liste des membres des commissions municipales.

#### suit:

Commissions municipales permanentes	Conseillers municipaux y siégeant
Commission Générale et des finances	L'ensemble des conseillers municipaux
Commission Voirie, Bâtiments et espaces publics, Urbanisme et Aménagement du territoire;	M.Augereau, M. Lecoq, M. Zerrouni, M. Badiou, M. Devergne,
Commission Développement durable et Transition écologique ;	Mme Ferrier, M. Forgeau, Mme Pasquet, Mme Popineau, Mme Riquelme- Martinez
Commission Vie associative, sportive et culturelle;	Mme Hyde, M. Merino, Mme Leclercq, M. Marteau, M. Ménard
Commission Petite enfance, Enfance, Education, Jeunesse;	Mme Louis, M. Merino, Mme Texier, M. Bouet, Mme Popineau
Commission Attractivité économique et animation communale ;	Mme Braconnier, M. Demeocq, M. Rougier, M. Bouet, M. Ménard
Commission Achat	Composition identique à la CAO

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérald BLANCHARD

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 4

Monsieur BLANCHARD, Maire: Modification de la composition des commissions municipales.

Il s'agit d'une modification des commissions municipales puisqu'elle figure au règlement du conseil et nous avons eu des modifications au niveau de la commission attractivité économique et animations communales. Deux des membres élus, messieurs CHARTIER et THINON sont aujourd'hui adjoints et donc membres de droit. Nous souhaitons les remplacer et nommer Madame BRACONNIER et Monsieur DEMEOCQ à leur place pour compléter cette commission attractivité économique et animations communales.

Il vous est ainsi proposé de faire évoluer la liste comme je viens de vous l'indiquer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



86180 Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322\_05

Nomenclature Préfecture : 6.1

Quorum: 11

Présents: 28 Mesdames et Messieurs Gérald BLANCHARD Roland BOUET Mathieu CHARTIER Nathalie DESJARDINS Carine DE VITRY D'AVAUCOURT Clément-Yves DEMEOCO Lilian DEMONTEIL. Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Emilie FERRIER Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Candice LORGNIER Amélie LOUIS Mathieu MARIEMA Mickael MARTEAU Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Denis ROUGIER Françoise SULMON Nathalie TEXIER Gilles THINON Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 5
Mesdames et Messieurs
Marie-Francine HYDE à
Séverine FAYARD
Laetitia MIGNOT à
Mathieu MARIEMA
Stéphane AUGEREAU à Nathalie
DESJARDINS
Jean Louis BADIOU à Ludivine
RIQUELME-MARTINEZ
Patrick VERT-PRE à
Nathalie TEXIER

Excusé: 0

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Fixation des tarifs pour les frais d'enlèvement -Bacs ordures ménagères

Rapporteur: Monsieur Le Maire,

Pour des raisons d'atteintes à la salubrité publique et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2212-2, L.2224-13 à 17), un tarif forfaitaire d'enlèvement d'office de bacs ou sacs est fixé, par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2022.

Ainsi, tous les bacs ou sacs, fournis par la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, recevant les ordures ménagères (OM) et/ou les emballages recyclables (ER) ne respectant pas les dispositions de l'arrêté municipal n°20210615\_AM\_237, sont susceptibles d'être enlevés d'office aux frais du déposant identifié.

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au conseil municipal:

- ➤ De fixer à 80,00 € le tarif forfaitaire concernant les frais d'enlèvement d'office des bacs et sacs ne respectant pas les règles de collecte des déchets (jour, horaires, tri).
- > D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages (31 voix) et 2 abstentions Madame Riquelme-Martinez et Monsieur Badiou (2 voix).

#### Pour extrait conforme



#### Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 5

Monsieur BLANCHARD, Maire: Fixation des tarifs pour les frais d'enlèvement – Bacs à ordures ménagères.

Je vais donner la parole à Madame PASQUET qui suit spécifiquement les questions de propreté et d'entretien de la commune. Nous allons vous proposer quelque chose, je le dis, qui existe à Poitiers et sur lequel nous avons souhaité nous inspirer.

**Evelyne PASQUET**: Bonsoir à toutes et à tous, buxerollois et buxerolloises. Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci beaucoup. Pour les habitants qui nous regardent, l'objectif est le suivant : nous avons constaté à plusieurs reprises – c'est le cas dans beaucoup de villes – que les containers avaient tendance à rester toute la semaine sur la voie publique. Cela pose à la fois un problème de propreté, mais aussi d'image de la collectivité. À l'époque, à Poitiers, avait été mis en place ce dispositif et avec Madame PASQUET, nous avons décidé de nous en inspirer. L'idée n'est pas d'avoir la police le lundi matin à 8 h qui amende tout le monde, nous allons tout de même mettre une tolérance, et surtout, on apposera sur les poubelles ce petit document. Je considère, par exemple, que les poubelles passant chez nous - je parle pour les particuliers – le vendredi matin et le samedi matin, que le mardi, il n'y a pas de raison que les containers restent sur la voie publique. Je pense que tout le monde comprendra. À Poitiers, si vous en avez déjà eu l'occasion, quelques-uns en ont déjà distribué. C'est un point important. Juste pour préciser, les poubelles sont de la compétence de Grand-Poitiers dont j'ai la responsabilité d'ailleurs de la partie du ramassage et de la collecte de Grand-Poitiers et à côté de cela, nous avons gardé notre pouvoir de police sur la salubrité. Cela avait été demandé au début du mandat et les Maires ont conservé, pour ceux qui le souhaitaient, sinon, cela pouvait être une compétence remplie par la police de la propreté, mais cela n'a pas été le cas ni pour mon prédécesseur. Il est vrai que c'est plus simple que cela soit géré par la commune. Je mets moi-même mes poubelles, je le dis, et chaque groupement d'ancienne collectivité, d'EPCI, n'a pas forcément les mêmes genres de ramassage, donc je finis par m'y perdre.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce sujet ? Oui, je vous en prie.

Francette POPINEAU: Bien sûr, nous partageons le souci de la propreté, évidemment. Il y a aussi des lois, donc il n'y a pas de sujet autour de cela. En revanche, on se pose des questions sur le cadrage. Est-ce qu'il y a une phase de prévention? Est-ce qu'un courrier est adressé à la personne? On pense aux personnes qui ne travaillent pas à Buxerolles et qui sont obligées de se rendre à Tours, à Poitiers ou autres et qui sont absents plusieurs jours et qui ne peuvent pas les retirer par exemple. Est-ce qu'on laisse la possibilité à ces gens-là?

Monsieur BLANCHARD, Maire: Dans un premier temps, l'autocollant sera apposé sur la poubelle.

Francette POPINEAU: Oui, c'est bien d'avoir préparé les autocollants, mais on n'a pas eu le temps d'en débattre, c'est dommage. Donc nous, nous le posons dans le débat. Quelle est la

phase de prévention prévue ? Est-ce que l'on va prévenir la personne ? Est-ce qu'elle est en droit de venir à la Mairie en disant « je sais, mais en ce qui me concerne, je pars 3 jours, c'est ça ou mes poubelles ne sont pas ramassées... » ? Il y a des gens qui peuvent se retrouver dans des situations complexes, il faut donc laisser aussi la possibilité à ces gens-là de s'expliquer. La deuxième chose c'est que l'on trouve le montant est un peu élevé. Ce montant correspond en principe à une récidive, c'est-à-dire quelqu'un qui est vraiment récalcitrant. En principe, il y a un montant inférieur proposé dans un premier temps et un montant évidemment plus important dans un deuxième temps, lorsqu'il y a récidive. Voilà les deux remarques que l'on souhaitait faire.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Ce n'est pas une amende, ce sont des frais d'enlèvement, c'est assez différent. Il s'agit du coût de l'enlèvement, de faire venir le camion, qu'un agent soit en charge, d'éliminer, à quoi s'ajoute le paiement éventuel du traitement. C'est un tarif d'enlèvement, pas une amende, c'est ce qui en fait la spécificité. Juste pour votre information, oui, nous serons tolérants au départ, c'est pour cela que ce petit autocollant sera collé et s'il le faut, nous passerons voir la personne pour lui demander si elle rencontre un problème particulier. Globalement, il y a quand même des gens qui se disent « je ne vais pas m'embêter ». Je ne sais pas Évelyne ce que tu en penses.

**Evelyne PASQUET**: Je suis d'accord avec vous, Madame POPINEAU, mais il y a des rues ou même des avenues où toute la semaine, il y a des poubelles qui trainent par terre. On sait très bien où sont ces rues, on sait très bien où cela se passe, mais par contre, les gens qui partent en vacances, oui, nous serons très tolérants. On saura où c'est.

**Ludivine RIQUELME-MARTINEZ**: Juste une question puisque l'on découvre les autocollants ce soir. Qui sera habilité à poser ces autocollants ? Juste la police municipale ?

Monsieur BLANCHARD, Maire: La police municipale, mais peut-être les élus également puisqu'il n'a pas de vocation d'amende, mais d'alerte. Si vous voulez, je vous en donnerai un petit lot. L'idée est vraiment dans un premier temps d'alerter. Sur le montant, je vous dis, on s'est vraiment calés sur ce que fait Poitiers. On met l'autocollant, si la personne ne fait pas attention, on aura cette phase comme l'a décrit Évelyne, mais ce que je veux dire c'est qu'à un moment donné, on l'a vu pour l'enlèvement des déchets sauvages, c'est à partir du moment où on a mis un tarif raisonnable, mais marqué, que les choses ont bougé et qu'aujourd'hui, on a limité considérablement les dépôts sauvages. Je suis désolé, c'est un peu comme quand on a inventé les radars, tant que l'on ne tape pas au portemonnaie, les gens ont un peu de difficultés à comprendre. Là, on ne demande pas quelque chose d'exceptionnel, on demande juste aux gens de rentrer leurs poubelles dans les délais. S'ils ont des problèmes de lieu, on sera à l'écoute, évidemment, mais il y a des quartiers qui, systématiquement... Il y a des endroits où vous avez même des gens qui ont des emplacements et qui ne les utilisent pas.

**Evelyne PASQUET**: Il y a un exemple, rue des Bizais, vous verrez des poubelles toute la semaine. Toute la semaine il y a des poubelles et les gens ne sont pas en vacances toute l'année, ce n'est pas possible et ce tarif, si vous avez regardé à Poiriers, c'est courant en centre-ville de voir des autocollants sur les poubelles. Encore une fois, ce n'est qu'un avertissement, après, on verra.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a d'autres remarques? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité, moins une abstention.



Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 06

Nomenclature Préfecture : 7.1.

Quorum: 11

Bruno VIVIER

Emmanuel ZERROUNI

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic DEVERGNE Lactitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald BLANCHARD

#### Absente :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

# Séance du

22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Budget principal - adoption du compte de gestion 2021 du receveur

Rapporteur: Madame FAYARD

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

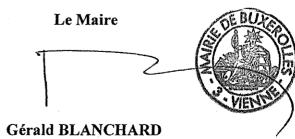
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

#### Il est proposé au Conseil municipal:

- D'adopter le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

# Pour extrait conforme



#### Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 6

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Adoption du compte de gestion 2021 du receveur.

Je vais donner la parole à Séverine FAYARD, comment veux-tu procéder ?

Séverine FAYARD: Je vais tout présenter et on adoptera à la file. Je vais ajouter une petite précision par rapport à ce qu'il y a eu comme échanges en début de séance. Monsieur DEVERGNE, le recours que vous avez fait à la préfecture ne portait pas sur le problème du vote du DOB ou du ROB, c'était parce que nous n'avions pas fait figurer de PPI dedans. Dans la loi, vous avez précisé que s'il y a un PPI d'envisagé par la collectivité, il doit être mentionné dans le ROB. Or, nous vous avions répondu que le PPI ne figurait pas puisqu'il n'était pas encore envisagé, car il nous manquait des éléments chiffrés. C'est un peu différent de dire que nous n'avons pas utilisé la bonne procédure budgétaire, alors que vous avez attaqué cette délibération sur un autre point.

Le point suivant c'est la demande que vous avez faite à la CADA sur un document que vous connaissez bien, le compte administratif. Vous avez exigé du service finance qu'il édite un compte administratif provisoire qui est un document de travail qui n'a pas à être communiqué. Nous vous avions répondu que nous n'allions pas éditer un compte administratif provisoire et vous avez quand même choisi de faire un recours à la CADA contre le service finance qui pourtant, vous avez répondu que ce n'était pas une pratique habituelle et que constituant un document non définitif, il n'avait pas à être communiqué. Donc je voulais quand même remettre un peu les choses en perspective. Vous avez été adjoint aux finances pendant longtemps, vous devriez savoir que l'on ne communique pas sur un document de travail, c'est-à-dire un document qui n'est pas définitif et vous avez fait du droit, il me semble, donc vous savez que « envisager » ne veut pas dire « obligatoire ». C'est tout ce que je voulais dire par rapport à ces deux recours.

Monsieur le Maire a ajouté tout à l'heure que cela ressemblait un peu à du harcèlement des élus, mais cela ressemble aussi à du harcèlement auprès de nos agents et c'est un peu dommage. C'est un peu un manque de respect surtout quand on connait aussi bien que vous la procédure.

Je vais vous expliquer comment je vais vous dérouler toutes ces délibérations budgétaires. D'abord, je vais procéder à un rappel des grands principes qui dirigent le budget d'une commune. Ce sont des principes particuliers qui ne s'appliquent pas dans une entreprise ou qui ne s'appliquent pas à la gestion d'un particulier. Ensuite, je présenterai les résultats d'exécution du budget principal dans le compte de gestion tenu par le service des gestions comptables de Poitiers. Puis, je ferai comme l'année dernière pour présenter le compte administratif, un petit PowerPoint qui reprend tout ce qui a été fait par les services, à la fois le coût, mais aussi les recettes. L'année dernière, on s'était contenté de mettre le coût, mais je trouvais cela intéressant et nous balayerons rapidement le budget primitif 2022.

Je vais donc commencer par le rappel du mode de fonctionnement d'un budget. Le budget d'une collectivité s'articule autour de deux sections : une section de fonctionnement qui a des recettes qui lui sont propres et des dépenses qui lui sont propres. Les recettes propres, qu'est-ce que c'est ? C'est tout ce qui est fiscalité, les dotations de l'État et les recettes tarifaires, soit tout ce que l'on tire de nos cantines, de nos centres de loisirs, de nos locations de salles, etc. Les dépenses qui sont propres à cette section de fonctionnement sont celles qui servent à faire fonctionner la collectivité, et donc elles sont regroupées en différents chapitres :

- le chapitre globalisé 011 qui regroupe tous les postes de charges en classe 6 qui concerne le fonctionnement général, l'entretien des bâtiments, l'entretien de la voirie, les fournitures de petits équipements, les fluides, le carburant, l'alimentation, etc.
- Le chapitre globalisé 012 qui regroupe toutes les charges de personnels, c'est-à-dire les salaires, mais aussi toutes les charges sociales.
- Le chapitre 65 qui regroupe toutes les autres charges, c'est-à-dire la contribution au CCAS qui est un montant important puisque l'on verse 300 000 €, les indemnités des élus, toutes les subventions que nous versons aux associations.
- Le chapitre 66 qui représente les charges financières. Pour mémoire, l'année dernière, nous avons remboursé 1 644 434,35 €. Donc on place la charge du remboursement des intérêts en charge de fonctionnement et le capital se retrouvera tout à l'heure en section d'investissement.
- D'autres catégories appelées les charges exceptionnelles ou les charges financières qui sont dans une moindre mesure importante.

De cette section de fonctionnement va découler quelque chose de très important que l'on appelle la capacité d'autofinancement brut. On en parle toujours, qu'est-ce que c'est la CAF? La CAF brute : la recette réelle de fonctionnement moins la dépense réelle de fonctionnement, à quoi on va retirer le montant du remboursement en capital des emprunts pour obtenir ce que l'on appelle la CAF nette qui nous permet de réemprunter ou de financer de nouveaux investissements. Quand vous avez compris que cette section de fonctionnement conditionne nos investissements, vous comprenez bien tout l'enjeu de maitriser nos charges de fonctionnement. Si nous ne maitrisons pas ces charges, nous ne pourrons pas investir. Donc quand certains demandent notamment l'envoi de colis aux ainés alors même que nous avons proposé un spectacle sans donner de chiffre, c'est autant d'investissements que l'on ne pourra pas mettre pour équiper nos services, pour équiper nos écoles ou pour faire des investissements structurants pour la collectivité. Maitriser son fonctionnement c'est se garantir la capacité à investir.

Donc la section d'investissement, recette propre, qu'est-ce que c'est? C'est l'emprunt, la capacité d'autofinancement et tout ce que l'on touche en subvention et en dotation de l'État. Donc vous voyez bien que l'emprunt est réservé uniquement à la section d'investissement et c'est pour cela que nous ne pouvons pas passer de la section d'investissement pour financer son fonctionnement et que l'on peut uniquement financer son investissement grâce au fonctionnement.

Les dépenses d'investissement, qu'est-ce que c'est ? La première dépense obligatoire c'est le remboursement en capital des emprunts, c'est-à-dire les emprunts qui ont été contractés par le passé. L'an dernier, nous avons remboursé 906 000,06 €, donc vous voyez que notre capacité d'autofinancement brut doit à minima financer ces 906 000,06 €. Qu'est-ce qui se passerait si notre capacité d'autofinancement brut ne pouvait pas couvrir ces 906 000,06 € ? Nous irions grignoter dans notre report le compte 002, c'est-à-dire l'argent que nous arrivons à dégager tous les ans et à mettre de côté dans ce report excédentaire de fonctionnement qui figure parmi les recettes de fonctionnement pour équilibrer le budget. Donc il faut impérativement chaque année à minima pouvoir dégager cette somme-là si on ne veut pas grignoter notre épargne pour rembourser le capital des emprunts. Autre chose sur cette section d'investissement, à chaque

fois que nous, élus, prenons une décision d'investir, il faut toujours se questionner sur combien de nouvelles charges de fonctionnement cet investissement va générer. On rénove l'école, on va faire un gain énergétique, on agrandit l'école, mais il va falloir peut-être ajouter des nouvelles charges d'entretien, peut-être mettre du personnel supplémentaire. Quand on crée un bâtiment, par exemple, c'est souvent le cas, il y a des charges d'entretien supplémentaires et peut-être des charges de personnel. Il y aura aussi des charges financières supplémentaires si on doit emprunter et une augmentation du remboursement du capital qui viendra à nouveau obérer nos capacités d'autofinancement brutes et nettes.

Donc le résultat du compte de gestion, vous les avez affichés, c'est pour vous expliquer comment la section de fonctionnement doit couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Qu'est-ce que l'on fait? On prend la dernière case de la ligne « investissement », c'est-à-dire -1 203 652,63 €, c'est le résultat de clôture de l'exercice 2021 qui additionne le résultat 2020 avec le résultat 2021. Cette année, comme je vous l'ai expliqué, on doit couvrir le compte 1069, on doit apurer ce compte qui vient ainsi impacter notre résultat d'investissement. Donc cette année, malheureusement pour nous, nous devons couvrir 124 287,72 € que nous n'avions pas prévus et qui vont impacter évidemment notre capacité d'autofinancement et nos résultats. À cela, on ajoute ce que l'on appelle les restes à réaliser en dépense et en recette, c'est-à-dire les dépenses qui ont été engagées, mais non payées en 2021, mais qui s'y rattachent et se doivent d'être couvertes par du financement 2021 et des recettes que nous n'avons pas encore encaissées, mais qui elles aussi se rattachent en 2021. Donc ces restes à réaliser, c'était 442 672,26 € en dépenses, donc on les ajoute aux 1 203 652,63 €, et on y retranche les recettes, soit 282 491,87 €. Ainsi, tout à l'heure, quand on adoptera l'affectation du résultat, nous serons obligés de soustraire à notre résultat de clôture de l'exercice 2021 ce montant, ce besoin de financement. Nous aurons le montant qui sera ici de 459 511,97 € de report au 002. Vous voyez la quantité d'autofinancement que nous sommes obligés d'affecter pour couvrir ce besoin de financement. Est-ce que vous avez des questions?

Juste un petit point sur cette exécution du budget 2021. Nous avons délibérément fait le choix de ne pas emprunter et d'autofinancer en totalité, c'est pour cela que nous faisons un gros « virement » grâce au 1068 pour couvrir ce besoin de financement. On a choisi de réserver l'emprunt pour les investissements de 2022.

Lecture de la délibération

Le compte de gestion est adopté.



Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 07

Nomenclature Préfecture : 7.2

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA Evelyne PASQUET Francette POPINEAU Ludivine RIOUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne **PASQUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

Absente:

Séance du L 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Budget principal – Adoption du compte administratif 2021

Rapporteur: Madame FAYARD

Le conseil municipal, sous la Présidence de Madame Séverine FAYARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

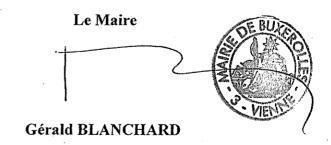
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ➤ D'adopter le compte administratif du budget principal de la commune de Buxerolles de l'année 2021,
- De constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- De voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Hors de la présence de Monsieur Gérald BLANCHARD maire, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2021 (34 voix).

#### Pour extrait conforme



Secrétaire de séance : Mme Nathalier EXTER HR PRÉFECTURE

086**-£#R546961**9-20220322-20220322\_07-DE Regu le 25/03/2022

Transmis en nuéfactura la

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 7

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Adoption du compte administratif 2021.

Séverine FAYARD: Je ne vais pas revenir sur ce qu'il y a dans les petits cadres, on vous enverra à tous le diaporama, car c'est toujours intéressant de voir ce qui est réalisé par nos services.

# Le Relais Petite Enfance:

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 3 500,00 €;
  - Réalisé : 2 171,32 €.
- O Chapitre 012: Charges de personnel:
  - Inscrit: 42 000,00 €;
  - Réalisé : 41 762,45 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations : c'est ce que l'on reçoit de la CAF.
  - Inscrit: 37 000,00 €;
  - Réalisé : 22 463,30 €.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je voulais dire pour les buxerollois qui suivent et qui voient en temps réel l'infographie – je remercie au passage Clément-Yves DEMEOCQ qui gère l'infographie – que ce document sera disponible. On trouve que c'est important, au-delà des comptes qui sont la spécialité de Séverine, que les gens comprennent concrètement dans le quotidien comment cela se manifeste et qu'à chaque fois que l'on fait quelque chose dans la commune, cela a un coût global qui est reporté sur notre budget. Je trouve donc que c'est une manière très pédagogique d'expliquer et d'être transparent sur la gestion que nous avons de la collectivité. C'est un engagement de campagne et je remercie les services de le mettre en place, car c'est un énorme travail que de faire ce genre de choses, ce sont beaucoup de chiffres, on est parfois obligés de diviser des dépenses. C'est vraiment quelque chose où il y a des clés de répartition nécessaires à prendre en compte, merci beaucoup pour ce travail. Ce soir, les buxerollois peuvent le découvrir en temps réel.

#### Séverine FAYARD : Merci.

# Structure multi accueil Les P'tits Loups : Fonctionnement :

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 11 440,00 €;
  - Réalisé : 8 690,57 €.
- <u>Chapitre 012 : Charges de personnel</u> : il y a ici un effet Covid et revalorisation des salaires probablement.
  - Inscrit: 330 000,00 €:
  - Réalisé : 383 027,20 €.
- O Chapitre 013 : Atténuations de charges : c'est le remboursement pour le personnel absent.
  - Réalisé : 2 060,47 €.
- o <u>Chapitre 70 : Prestations de services</u> : c'est ce que payent les buxerollois.

- Inscrit: 55 000,00 €;
- Réalisé : 53 615.80 €.
- o <u>Chapitre 74: Dotations et participations</u>: c'est la participation de la CAF essentiellement.
  - Inscrit: 300 000,00 €;
  - Réalisé : 265 268,81 €.

# Structure multi accueil Les P'tits Loups: Investissements:

- o Acquisition de jeux et de mobiliers :
  - Inscrit: 3 100,00 €;
  - Réalisé : 633,32 € ;
  - Reste à réaliser : 363,97 €.
- o Restructuration de la crèche:
  - Inscrit: 585 000,00 €;
  - Réalisé : 12 156,00 €;
  - Reste à réaliser : 97 469,28 €.

#### Centre de Loisirs: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 19 300,00 €;
  - Réalisé : 15 894,68 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 142 000,00 €;
  - Réalisé : 161 828,68 € : pour les mêmes raisons que tout à l'heure. À cause du Covid, nous avons dû démultiplier les agents pour faire des plus petits groupes et éviter les brassages.
- Chapitre 70 : Prestations de services : c'est ce que l'on retire de nos recettes tarifaires.
  - Inscrit: 56 000,00 €;
  - Réalisé : 53 539,84 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations:
  - Inscrit: 75 000,00 €;
  - Réalisé : 99 923,43 €.

#### Centre de Loisir : Investissements :

- O Acquisition de jeux et de mobiliers :
  - Inscrit: 1 500,00 €;
  - Réalisé: 808,83 €;
  - Reste à réaliser : 115,24 €.

# <u>Crédits scolaires : Fonctionnement :</u>

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 38 801,00 €;
  - Réalisé : 34 920,92 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel (ATSEM) :
  - Inscrit: 477 000,00 €;
  - Réalisé : 469 166,30 €.

- <u>Chapitre 013 : Atténuations de charges</u> : ce sont les remboursements d'assurances pour les salariés absents pour maladie.
  - Réalisé : 1 127,31 €.
- O Chapitre 65: Autres charges de gestion courante :
  - Réalisé : 2 500,00 €.

#### <u>Crédits scolaires : Investissements :</u>

- o Acquisition de mobiliers et de tableaux blancs :
  - Inscrit: 5 000,00 €;
  - Réalisé : 2 323,22 € ;
  - Reste à réaliser : 335,00 €.

#### Périscolaire: Fonctionnement:

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 7 150,00 €;
  - Réalisé : 5 257,38 €.
- O Chapitre 012: Charges de personnel:
  - Inscrit: 398 000,00 €;
  - Réalisé : 485 067,47 €.
- O Chapitre 013 : Atténuations de charges :
  - Réalisé : 3 084,66 €.
- O Chapitre 70: Prestations de services:
  - Inscrit: 60 000,00 €;
  - Réalisé : 61 546,46 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations: la CAF.
  - Inscrit: 153 100,00 €;
  - Réalisé : 150 894,75 €.

#### Périscolaire : Investissements :

- O Acquisition de mobiliers et de tableaux blancs :
  - Inscrit: 3 711,00 €;
  - Réalisé : 4 464,70 €.

#### Restauration scolaire/Entretien/Affaires scolaires: Fonctionnement:

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 228 410,00 €;
  - Réalisé : 214 898,37 €.
- Chapitre 67: Charges exceptionnelles:
  - Réalisé : 8,72 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 565 000,00 €;
  - Réalisé : 586 730,18 €.
- o Chapitre 013: Atténuations de charges:
  - Inscrit: 5 000,00 €,
  - Réalisé : 23 532,56 €.
- o Chapitre 70: Prestations de services:

- Inscrit: 213 000,00 €:

- Réalisé : 201 904,82 €.

# Restauration scolaire/Entretien/Affaires scolaires : Investissements :

o Matériel de cuisine, congélateur, enregistreur de température :

- Inscrit: 8 310,00 €;

- Réalisé : 5 439,34 €.

o Étude de faisabilité pré-opérationnelle pour la restauration collective :

- Réalisé : 28 512,00 €.

#### Investissements scolaires:

o Portail famille + module complémentaire logiciel :

- Inscrit: 5 000,00 €;

- Réalisé : 2 323,22 € ;

- Reste à réaliser : 335,00 €.

#### Fonctionnement scolaire:

o Chapitre 011 : Charges à caractère général :

- Inscrit: 66 000,00 €;

- Réalisé : 74 248,50 €.

o Chapitre 012 : Charges de personnel :

- Inscrit: 423 000,00 €;

- Réalisé : 303 662,79 €.

O Chapitre 013: Atténuations de charges:

- Réalisé : 25 472,44 €.

#### Développement durable : Fonctionnement :

O Chapitre 011 : Charges à caractère général :

- Inscrit: 35 789,00 €;

- Réalisé : 6 978,02 €.

O Chapitre 012: Charges de personnel:

- Inscrit: 174 000,00 €;

- Réalisé : 115 145,84 €.

#### **Développement durable : Investissements :**

o <u>Tableau blanc</u>, composteurs:

- Inscrit: 5 040,00 €;

- Réalisé : 101,74 € ;

o Potager:

- Inscrit: 21 500,00 €;

- Réalisé : 752,04 € ;

- Reste à réaliser : 19 693,02 €.

o Jalonnement:

- Inscrit: 108 000 €;

- Reste à réaliser : 25 369,00 €.

#### Bibliothèque: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 12 201,00 €;
  - Réalisé : 12 086,73 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 92 000,00 €;
  - Réalisé : 88 768,82 €.
- o Chapitre 70: Prestations de services:
  - Inscrit : 2 000,00 €;
  - Réalisé : 1 954,90 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations: la CAF.
  - Inscrit: 2 000.00 €:
  - Réalisé : 1 954,90 €.

# Bibliothèque: Investissements:

- o Logiciel:
  - Inscrit: 11 080,00 €;
  - Réalisé : 8 008,00 €;
  - Reste à réaliser : 1 512,00 €.
- o Acquisition matériel:
  - Inscrit: 578,00 €;
  - Réalisé : 1 586,57 €.

#### **Culture:** Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 17 940,00 €;
  - Réalisé : 19 120,13 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations:
  - Réalisé : 4 640,00 €.

# **Secteur Associatif: Fonctionnement:**

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 5 350,00 €;
  - Réalisé : 2 652,05 €.
- o Chapitre 65: Autres charges de gestion courante :
  - Inscrit: 105 000,00 €;
  - Réalisé : 98 245.00 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Réalisé : 7 967,64 €.

#### Citoyenneté/Santé: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 13 750,00 €;
  - Réalisé : 2 876,02 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 67 000,00 €;

- Réalisé : 38 799,95 €.

# Citoyenneté/Santé: Investissements:

- o Jeux quartier des Bizais:
  - Inscrit: 26 000,00 €;
  - Reste à réaliser : 7 126,76 € ;

#### Santé: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 1 000,00 €;
  - Réalisé : 703,14 €.

# **Logistique: Fonctionnement:**

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 66 000,00 €;
  - Réalisé : 59 906,27 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 190 000,00 €;
  - Réalisé : 185 660,99 €.

#### Logistique: Investissements:

- o Acquisition de matériel :
  - Inscrit: 11 658,00 €;
  - Réalisé : 8 109,74 € ;
  - Reste à réaliser : 2 583,03 €.

#### Bâtiments/Energie/Parc automobile: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 158 400,00 €;
  - Réalisé: 160 436.31: effet Covid visible.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 243 000,00 €;
  - Réalisé : 219 865,83 €.
- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 193 600,00 €: on voit non seulement l'effet Covid, mais aussi l'effet de l'aération des bâtiments.
  - Réalisé : 225 721,20 €.
- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 44 350,00 €;
  - Réalisé : 33 968,87 €.

# Bâtiments/Energie/Parc automobile: Investissements:

- Opération patrimoine bâti :
  - Inscrit: 104 120,00 €;
  - Réalisé : 41 669,74 € ;
  - Reste à réaliser : 60 343,69 €.

- o <u>Travaux du centre technique</u>:
  - Réalisé : 6 422,75 € ;
  - Reste à réaliser : 15 523,03 €.
- o <u>Défibrillateurs</u>:
  - Réalisé : 5 419,22 € ;
- <u>Travaux tisanerie + réfection toiture maternelle JMP :</u>
  - Réalisé : 2 651,17 € ;
  - Reste à réaliser : 17 648,41 €.
- o Portes battantes système de désenfumage espace Marcel Varliette :
  - Réalisé : 16 215,29 € ;
- o Chaudière espace Marcel Varliette :
  - Reste à réaliser : 27 037,85 €.
- O Toiture maison des projets: Tous les ans, on met un peu d'argent pour la toiture de la maison des projets, cela évitera qu'un jour, il y ait de l'eau partout. On prévoit donc une petite enveloppe tous les ans.
  - Réalisé : 6 818,54 € ;
- o Acquisition d'un véhicule :
  - Inscrit: 69 500,00 €;
  - Reste à réaliser : 43 606,52 €.
- o Capteurs CO2 dans les écoles :
  - Reste à réaliser : 5 256,77 €.

# Espaces publics/Propreté urbaine : Fonctionnement :

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 75 000,00 €;
  - Réalisé : 78 619,61 €.
- O Chapitre 65: Autres charges de gestion courante :
  - Inscrit : 2 500,00 €;
  - Réalisé : 1 750 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 306 000,00 €;
  - Réalisé : 297 851,02 €.
- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 37 000,00 €;
  - Réalisé : 29 352,95 €.
- o Chapitre 65: Autres charges de gestion courante:
  - Inscrit 30 000,00 €;
  - Réalisé : 29 543,39 €.

# Espaces publics/Propreté urbaine : Investissements :

- o Espaces publics:
  - Inscrit: 35 700,00 €;
  - Réalisé : 27 355,15 € ;
  - Reste à réaliser : 7 866,58 €.
- o Cimetière:
  - Inscrit: 16 700,00 €;

- Réalisé : 15 042,47 €.
- o Chemins ruraux, aménagements rondpoint et panneaux de rue :
  - Inscrit: 14 000,00 €;
  - Réalisé : 7 345,38 € ;
  - Reste à réaliser : 7 866.58 €.
- o Mobilier urbain:
  - Inscrit: 5 000,00 €;
  - Réalisé : 4 967,30 €.

# Direction des systèmes informatiques : Fonctionnement :

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 85 481,00 €;
  - Réalisé : 82 206,49 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 86 000,00 €;
  - Réalisé : 94 582,98 €.
- o Chapitre 013 : Atténuations de charges :
  - Inscrit: 29 000,00 €;
  - Réalisé : 29 701,75 €.
- O Chapitre 74: Dotations et participations :
  - Réalisé : 10 000,00 €.

# Direction des systèmes informatiques : Investissements :

- Vidéo protection :
  - Inscrit: 100 000,00 €;
  - Réalisé : 10 796,74 €;
  - Reste à réaliser : 47 941,70 €.
- o Informatique, services de la collectivité :
  - Inscrit : 21 830,00 €;
  - Réalisé : 17 337,34 € ;
  - Reste à réaliser : 4 320,00 €.
- o <u>Informatique</u> écoles :
  - Inscrit: 20 450,00 €;
  - Réalisé : 16 542,83 € ;
  - Reste à réaliser : 2 080.00 €.

#### **Accueil population:** Fonctionnement:

- O Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 9 518,00 €;
  - Réalisé : 9 265,84 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 204 000,00 €;
  - Réalisé : 141 592,89 €.
- Chapitre 74: Dotations et participations : c'est par rapport aux passeports, c'est ce que l'on touche.
  - Inscrit: 14 130,00 €;

- Réalisé : 16 515,36 €.

# **Accueil population: Investissements:**

- O Urnes pour les élections : il y en a eu 4 ; il a fallu en racheter à cause du Covid.
  - Réalisé : 2 190,00 €.

# Administration générale : Fonctionnement :

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 37 000,00 €;
  - Réalisé : 26 409,36 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 238 000,00 €;
  - Réalisé : 271 996,99 €.
- o Chapitre 013 : Atténuations de charges :
  - Inscrit: 75 000,00 €;
  - Réalisé : 74 353,88 €.

# Administration générale : Investissements :

- o Matériel de bureau :
  - Réalisé : 314,51 €.

#### **Communication:** Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 26 210,00 €;
  - Réalisé : 26 431,91 €.
- o Chapitre 012: Charges de personnel:
  - Inscrit: 46 000,00 €;
  - Réalisé : 85 926,41 €.
- o Chapitre 70 : Prestations de services : lié au magasine municipal.
  - Inscrit : 9 000,00 €;
  - Réalisé : 9 483,65 €.

### **Communication: Investissements:**

- O Site internet:
  - Inscrit: 16 000,00 €;
  - Réalisé : 5 480,00 €;
  - Reste à réaliser : 10 520,00 €.
- o Équipement micros, console de mixage, etc. :
  - Réalisé : 1 602,00 € ;
  - Reste à réaliser : 842,50 €.

### **Police Municipale:** Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 13 850,00 €;
  - Réalisé : 13 349,46 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :

- Inscrit: 159 000,00 €;
- Réalisé : 155 475,53 €.
- Chapitre 70 : Prestations de services : Inscrit : 1 650,00 €;
- Réalisé : 4 872,18 €.

# **Police Municipale: Investissements:**

- o Equipement gilets pare-balles, drapeaux, etc. :
  - Inscrit: 7 747,00 €;
  - Réalisé : 5 973,66 € ;

## <u>Urbanisme</u>: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 11 000,00 €;
  - Réalisé : 10 698,05 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 60 000,00 €;
  - Réalisé : 60 759,34 €.

## **Urbanisme**: Investissements:

- o Aménagement urbain:
  - Inscrit: 75 584,00 €;
  - Réalisé : 48 584,00 € :
- o Parc de la carrière :
  - Inscrit: 23 000,00 €.
- o Front bâti:
  - Inscrit: 127 704,00 €;
  - Réalisé : 106 484,00 €.

# Ressources humaines/Prévention: Fonctionnement:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 54 900,00 €;
  - Réalisé : 39 639,70 €.
- O Chapitre 65: Autres charges de gestion courante :
  - Inscrit: 146 900,00 €;
  - Réalisé : 141 964,56 €.
- o Chapitre 67: Charges exceptionnelles:
  - Inscrit: 3 750,00 €;
  - Réalisé : 794,57 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 184 000,00 €;
  - Réalisé : 204 749,69 €.
- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 5 100,00 €;
  - Réalisé : 2 866,40 €.

# Ressources humaines/Prévention: Investissements:

- o Module complémentaire, logiciel :
  - Réalisé : 4 260,00 €.
- o Matériel ergonomique:
  - Réalisé : 1 447,61 € ;
  - Reste à réaliser : 2 920,83 €.

Ensuite, au niveau des finances, on a regroupé un peu des choses que l'on ne pouvait pas mettre ailleurs dans le diaporama. C'est donc un récapitulatif de certains postes de charges qui ne pouvaient pas être mis ailleurs.

### Finances:

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 11 000,00 €;
  - Réalisé : 9 024,40 €.
- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 27 900,00 €;
  - Réalisé : 16 119,30 €.
- o Chapitre 014: Atténuations de produits:
  - Inscrit: 664 868,00 €;
  - Réalisé : 664 868,00 €.
- o Chapitre 022 : Dépenses imprévues :
  - Inscrit: 25 618,81 €;
- <u>Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement</u> : c'est une opération d'ordre qui n'a pas l'impact sur le résultat, il sert juste à équilibrer le budget vis-à-vis de l'investissement.
  - Inscrit : 1 200 848,00 € : cela n'a pas été exécuté puisque c'est une opération d'ordre.
- Ochapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce sont les amortissements et pareil, cela n'a pas d'impact sur le résultat. C'est une dépense de fonctionnement, mais c'est une recette d'investissement, c'est donc neutre pour le résultat.
  - Inscrit: 238 600,00 €:
  - Réalisé : 238 833,67 €.
- o Chapitre 65: Autres charges de gestion courante:
  - Inscrit: 609 700,00 €;
  - Réalisé : 594 789,27 €.
- O Chapitre 66: Charges financières:
  - Inscrit: 178 000,00 €;
  - Réalisé : 164 434,35 € : vous voyez l'importance que tient la charge d'intérêt.
- Chapitre 67: Charges exceptionnelles:
  - Inscrit :  $3000,00 \in$ ;
  - Réalisé : 1 631,92 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 194 000,00 €;
  - Réalisé : 188 208,94 €.
- O Chapitre 73: Fiscalité directe:
  - Inscrit: 5 194 171,00 €;

- Réalisé : 5 510 991,00 €.
- O Chapitre 73: Impôts et taxes:
  - Inscrit: 568 073,00 €;
  - Réalisé : 688 217,33 €.
- o Chapitre 74: Dotations et participations:
  - Inscrit: 1 345 645,00 €;
  - Réalisé : 1 345 872,00 €.

# **Investissements:**

- o Logiciel, marché et inventaire :
  - Inscrit: 8 900,00 €;
  - Réalisé : 759,60 € ;
  - Reste à réaliser : 11 631,60 €.

# Récapitulatif des dépenses :

- o Chapitre 011 : Charges à caractère général :
  - Inscrit: 1317 140,00 €;
  - Réalisé : 1 224 514,09 €.
- o Chapitre 012 : Charges de personnel :
  - Inscrit: 4 620 000,00 €;
  - Réalisé : 4 588 597,93 €.
- O Chapitre 014: Atténuations de produits:
  - Inscrit: 664 868,00 €;
  - Réalisé : 664 868.00 €.
- o Chapitre 65: Autres charges de gestion courante:
  - Inscrit: 894 100,00 €;
  - Réalisé : 868 792,22 €.
- o Chapitre 66 : Charges financières :
  - Inscrit: 178 000,00 €;
  - Réalisé : 164 434,35 €.
- o Chapitre 67: Charges exceptionnelles:
  - Inscrit: 6 750,00 €;
  - Réalisé : 2 435,21 €.
- O Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :
  - Inscrit: 238 600,00 €:
  - Réalisé : 238 600,00 €.
- O Chapitre 022 : Dépenses imprévues :
  - Inscrit: 25 618,81 €;
- o Chapitre 023: Virement à la section d'investissement:
  - Inscrit: 1 200 848,00 €.

Pour un total de 9 145 924,81 € en prévu et 7 752 457,47 € en réalisé.

# Recettes:

- o Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté :
  - Inscrit: 673 555,81 €;
- o Chapitre 013 : Atténuations de charges :

- Inscrit: 109 000,00 €;
- Réalisé : 161 054,16 €.
- O Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :
  - Inscrit: 50 000,00 €;
  - Réalisé : 49 996,03 €.
- o Chapitre 70: Produits de service, du domaine et des ventes diverses:
  - Inscrit: 456 250,00 €;
  - Réalisé : 441 758,94 €.
- O Chapitre 73: Impôts et taxes:
  - Inscrit: 5 762 244,00 €;
  - Réalisé : 6 199 208,33 €.
- Chapitre 74: Dotations et participations:
  - Inscrit: 2 063 375,00 €:
  - Réalisé : 1 954 008,78 €.
- Chapitre 75: Autres produits de gestion courante :
  - Inscrit: 11 500,00 €;
  - Réalisé : 10 026,99 €.
- O Chapitre 76: Produits financiers:
  - Réalisé : 33,20 €.
- o Chapitre 77: Produits exceptionnels:
  - Inscrit: 20 000,00 €;
  - Réalisé : 86 178,22 €.

Pour un total de 9 145 924,81 € en prévu et 8 902 264,64 € en réalisé.

### Zoom recettes:

- o Chapitre 70: Produits de service:
  - Inscrit: 456 250,00 €;
  - Réalisé : 441 758,94 €.
- o Chapitre 73 111 : Impôts directs locaux : le marché immobilier était encore dynamique.
  - Inscrit: 5 194 171,00 €;
  - Réalisé : 5 510 991,00 €.
- o Chapitre 73 : Autres impôts :
  - Inscrit: 288 073,00 €;
  - Réalisé : 304 039,90 €.
- o Dotation forfaitaire:
  - Inscrit: 695 000,00 €;
  - Réalisé : 695 026,00 €.
- o <u>Dotation de solidarité urbaine</u>:
  - Inscrit: 500 000,00 €;
  - Réalisé : 498 388,00 €.
- O Dotation nationale de péréquation :
  - Inscrit: 150 645,00 €;
  - Réalisé : 152 458,00 €.
- o Autres subventions:
  - Inscrit: 749 230,00 €;
  - Réalisé : 704 375,19 €.

# Investissements dépenses 2021 :

- o <u>Travaux et acquisitions</u>:
  - Inscrit: 1718 162,23 €;
  - Réalisé : 458 241,03 € ;
  - Reste à réaliser : 442 672,26 €.
- o Subventions d'équipements versées :
  - Inscrit: 254 229,00 €;
  - Réalisé : 254 229,00 € ;
- O Solde exécution section investissement report :
  - Inscrit: 890 192,35.
- o Dépenses imprévues :
  - Inscrit: 8 235,00 €.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections :
  - Inscrit: 50 000,00 €;
  - Réalisé : 49 996,03 €.
- o Emprunts et dettes assimilées :
  - Inscrit: 906 100,00 €;
  - Réalisé : 906 006,09 €.

Soit un total des dépenses de 3 826 918,58 € en prévu, 1 668 472,15 € en réalisé et 442 672,26 € en reste à réaliser.

Ici, vous avez le détail des restes à réaliser par opération, je ne vais pas vous le lire puisque c'est très long.

#### **Investissements recettes 2021:**

- O Chapitre 021: Virement de la section de fonctionnement :
  - Inscrit: 1 200 848,00 €;
- O Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :
  - Inscrit: 238 600,00 €;
  - Réalisé : 238 833,67 € ;
- O Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves :
  - Inscrit: 1 037 452,32 €;
  - Réalisé : 1 065 556,88 € ;
  - Reste à réaliser : 2 369,00 €.
- o Chapitre 10222: FCTVA:
  - Inscrit: 67 000,00 €;
  - Réalisé : 70 219,40 € ;
- o Chapitre 10226 : Taxe d'aménagement et versement pour sous densité :
  - Inscrit: 30 000,00 €;
  - Réalisé : 54 885,16 € ;
  - Reste à réaliser : 2 369,00 €.
- <u>Chapitre 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :</u> c'est ce que l'on a affecté au besoin de financement l'année dernière.
  - Inscrit: 940 452,32 €;
  - Réalisé : 940 452,32 € ;
- o Chapitre 13: Subventions d'investissement:

Inscrit: 450 018,26 €;
Réalisé: 174 909,04 €;

- Reste à réaliser : 280 122,87 €.

- Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilées: nous n'avons pas levé l'emprunt, mais avons fait le choix d'autofinancer et c'est pour cela que l'année prochaine, on verra un 1068 qui viendra couvrir le besoin de financement de notre section d'investissement puisque nous n'avons pas emprunté depuis le début du mandat.
  - Inscrit: 900 000,00 €;

Soit un total des recettes de 3 826 918,58 € en inscrit, 1 479 299,59 € en réalisé et 282 491,87 € en reste à réaliser.

Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Bien.

Lecture de la délibération Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion pour que les élus puissent voter.

Le compte administratif est adopté.



Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 08

Nomenclature Préfecture :

Quorum: 11

Présents: 23

Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10

Mesdames et Messieurs

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE

Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelvne PASOUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie

Denis ROUGIER à Gilles THINON

SULMON

Gérald

Absente:

Françoise

**DESJARDINS** 

**BLANCHARD** 

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Budget principal : affectation du résultat 2021

Rapporteur: Madame FAYARD

Le compte administratif 2021 étant adopté, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats définitifs

Les résultats se lisent comme suit :

8.902.264,65 €
7.752.475,47 €
673.555,81 €
1.823.344,99 €
1.479.299,59 €
1.668.472,15 €
890.192,35 €
- 1.079.364,91 €
282.491,87 €
442.672,26 €
- 160.180,39 €
1.239.545,30 €
•
104 007 70 0
- 124.287,72 €
1.203.652,63 €
•
459.511,97 €

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

De combler le besoin de financement de la section d'investissement de 1.239.545,30 € par une affectation correspondant au compte 1068 du budget primitif 2022,

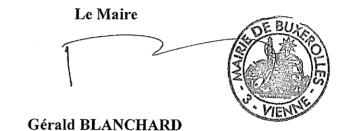
Transmis en préfecture le AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_08-DE Reçu le 25/03/2022

- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 du budget primitif 2022 pour 1 203 652,63 € suite à la correction du résultat d'investissement liée à l'apurement du 1069,
- De reporter l'excédent disponible, soit 459.511,97 € au compte 002 du budget primitif 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme



# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 8

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Affectation du résultat 2021.

Séverine FAYARD: Pour calculer l'affectation du résultat, d'abord, on identifie le besoin de financement de la section d'investissement, donc on prend toute la ligne des résultats, on y ajoute les dépenses, on y retranche les recettes et ensuite, on viendra émettre un titre au 1068 pour faire basculer du fonctionnement vers l'investissement la recette nécessaire pour couvrir ce besoin de financement de la section d'investissement. Ici, vous avez le détail et à la fin, vous aurez le report cumulé de fonctionnement avec lequel on va repartir tout à l'heure sur le budget primitif au 002. Ces 459 511,97 € sont un peu notre Livret A ou notre Écureuil. C'est notre réserve. Elle n'est pas très importante, on va essayer de la faire grossir en continuant à bien maitriser nos charges de fonctionnement, mais elle est telle qu'elle est. Notre capacité à emprunter étant limitée, on a fait le choix de nous désendetter pour pouvoir réemprunter sur les gros projets à venir.

## Affectation du résultat :

- o Fonctionnement:
  - Dépenses : 7 752 475,47 € ;
  - Recettes: 8 902 264,65 €.
- o Résultat reporté 2020 :
  - Recettes: 673 555,81 €.
- o Résultat fonctionnement 2021 :
  - Recettes : 1 823 344,99 €.
- o Investissements:
  - Dépenses : 1 479 299,59 € ;
  - Recettes : 1 668 472,15 €.
- Restes à réaliser :
  - Dépenses : 442 672,26 € ;
  - Recettes: 282 491,87 €.
- Résultat reporté 2020 :
  - Dépenses : -890 192,35 € ;
- o Apurement compte 1069:
  - Dépenses : -124 287,72 €.
- o Résultat investissements 2021 :
  - Dépenses : -1 203 652,63 € ;
- o Résultat cumulé reporté en fonctionnement 2022 :
  - Recettes : 459 511,97 €.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Si vous en êtes d'accord, on va adopter les éléments qui concernent 2021 ainsi que l'affectation des résultats et ensuite, nous passerons au budget primitif 2022.

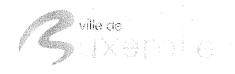
Pour le compte de gestion, je vais excuser Madame PARCHEMIN qui aurait pu être là pour représenter la DGFIP, mais elle s'est excusée. Nous allons donc dans un premier temps adopter

le compte de gestion puis le compte administratif. Nous allons rappeler la différence, le compte de gestion est établi par le receveur et le compte administratif est établi par moi-même avec les services. C'est pour cela que je ne prendrai pas part au vote du compte administratif.

Séverine FAYARD : Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote?

La délibération est adoptée.



# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 09

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Francoise SULMON Gérald **BLANCHARD** 

# Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

#### Affiché le :

Transmis en préfectore le 086-218600419-20220322-20220322\_09-DE Reçu le 25/03/2022

#### Séance du

22 MARS 2022
A 18h30, Salle du Conseil
Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

# Objet: Budget principal - Adoption du Budget Primitif 2022

Rapporteur: Madame FAYARD

Les propositions du budget primitif 2022, sur la base de documents budgétaires, sont présentées par nature.

Ces documents budgétaires comprennent :

- Une présentation générale informations générales, présentation de l'équilibre financier du budget, balance des comptes par nature;
- Les éléments du vote présentés par chapitre dans la vue d'ensemble de chaque section, présentés par article dans chaque section;
- Une vue d'ensemble du budget répartition des recettes et des dépenses de chaque section entre les dix fonctions ;
- Les états annexes état des amortissements, état du personnel, état des crédits de trésorerie, état des provisions constituées, état des emprunts, état des emprunts garantis.

Le budget est soumis au vote par chapitre, en section de fonctionnement, et par opération, en section d'investissement, selon la maquette ci-jointe.

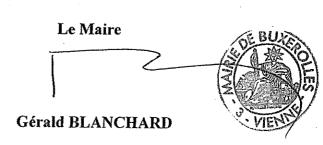
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ➤ D'adopter le budget primitif 2022 du budget principal de la commune;
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages (26 voix) et la Liste « Buxerolles ma ville » étant contre (7 voix).

Pour extrait conforme



# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 9

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Vote du budget primitif 2022.

Nous allons faire une présentation générale et ensuite, nous ouvrirons le débat, si vous en êtes d'accord, sauf si vous souhaitez vous exprimer avant. Non ? Bien.

**Séverine FAYARD**: Nous allons donc faire la présentation par fonction puisque l'on doit présenter le budget de 2 manières différentes.

Nous commençons par le pôle éducation. Une fois de plus, nous détaillons les charges à caractère général et les charges de personnel. Je ne vais pas vous lire tous les chapitres, nous allons nous contenter du détail, si vous en êtes d'accord.

Donc le total est de 3 120 297,00 € sur les charges de personnel, les charges à caractère général et autres charges de gestion courante, c'est-à-dire les chapitres 011, 012 et 65, donc les charges réelles.

Au niveau du cadre de vie qui comprend le secteur associatif, le patrimoine bâti, la bibliothèque, la citoyenneté, la culture, l'environnement, les espaces publics, la logistique, l'énergie et les véhicules, le total s'élève à 1 703 153,00 €, idem avec les chapitres 011, 012 et 65.

Pour la direction des systèmes informatiques, le 011 est à 82 660,00 € et le 012 à 114 000,00 € pour un total de 196 660,00 €.

Concernant la direction générale qui comprend l'accueil population, la communication, la direction, les fournitures (FAD), les finances, les ressources humaines, la santé, la police municipale, la prévention et l'urbanisme, le total s'élève à 4 145 477,97 €.

#### Les dépenses :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 1 437 739,97 €;
- Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés : 4 787 122,00 € ;
- Chapitre 014 : Atténuations de produits : 665 918,00 € ;
- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 882 875,00 €;
- Chapitre 66 : Charges financières : 153 000,00 € ;
- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 1 000,00 €;
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 320 000,00 € ;
- Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires : 1 350,00 € : Afin d'éviter une anomalie au compte de gestion, nous sommes désormais obligés de provisionner 15 % des restes à recouvrer de plus de 2 ans, soit tous les restes à recouvrer antérieurs au 31/12/2020. 15 % de ce montant sont pris, on va émettre un mandat au 6817 pour « mettre de l'argent de côté » au cas où la trésorerie nous demanderait dans l'année d'accepter des non-valeurs pour cause d'effacement de dettes de France ou de liquidation judiciaire d'entreprises. Donc tous les ans, on réévaluera cette provision et si le reste à recouvrer baissait, c'est-à-dire que l'on arriverait à recouvrer les recettes, on pourrait reprendre la provision au 7817 en recette et si jamais ces restes à recouvrer augmentent, il faudra que l'on complète ces 1 350 € l'année prochaine pour toujours arriver à 15 % de créance provisionnée. Cela n'existait donc pas les années précédentes, mais pour nous mettre en conformité, nous l'avons fait apparaître cette année ;

- Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 1 014 077,00 € : Vous vous rappelez de l'opération d'ordre qui consiste à équilibrer notre section d'investissement, cette année, il ne sera que de 1 014 077,00 €, car compte tenu de l'augmentation des charges prévisibles avec le contexte où nous étions déjà sur une inflation assez haute avec la crise Covid, là, nous avons une nouvelle crise qui s'annonce et on ne sait pas pour combien de temps ces évènements vont perdurer, c'est pourquoi nous avons un peu augmenté certains postes de charges de manière volontaire et c'est pour cela qu'au niveau de l'équilibre, on n'a pas pu transférer plus à la section d'investissement et que nous avons dû réévaluer l'emprunt que l'on a inscrit en section d'investissement, sachant qu'on ne le lèvera probablement pas en totalité.

Pour un total de 9 263 081,97 €.

### Les recettes:

- <u>Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté</u> : 459 511,97 € : Vous vous rappelez, c'est ce qu'il nous reste une fois que l'on aura couvert le besoin de financement de la section d'investissement.
- Chapitre 013 : Atténuations de charges : 73 940,00 € ;
- Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 000,00 € ;
- Chapitre 70 : Produits de service, du domaine et ventes diverses : 503 950,00 €;
- Chapitre 73 : Impôts et taxes : 105 773,00 €;
- Chapitre 731 : Fiscalité directe : 6 108 100,00 € ;
- Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 939 807,00 €;
- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 12 000,00 €.

Pour un total de recettes de 9 263 081,97 €, soit identique au montant des dépenses.

### Investissements dépenses :

- Restes à réaliser 2020/2021 : 442 672,26 €;
- Chapitre 202 201 : Équipement des services : 131 971,28 € ;
- Chapitre 202 202 : Voirie : 40 000,00 €;
- Chapitre 202204 : Conseil de quartier : 26 000.000 € :
- Chapitre 202205 : Informatique services : 18 530,00 € :
- Chapitre 202 206 : Parc automobile : 55 000,00 €;
- Chapitre 202 107 : Espaces publics : 45 050,00 €;
- Chapitre 202 108 : École Simone Veil : 10 000,00 € ;
- <u>Chapitre 202 210 : Informatique-écoles : 28 100,00 € ;</u>
- <u>Chapitre 202111 : Vidéo protection</u> : 75 000,00 € ;
- Chapitre 202 213 : Aménagement urbain : 65 804,00 € ;
- Chapitre 202115 : Restructuration multi accueil : 670 000,00 €;
- Chapitre 202216 : Patrimoine bâti : 108 200,00 € ;
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 276 804,00 € ;
- Chapitre 001 : Solde exécution section investissement report : 1 203 652,63 €;
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 60 000,00 € ;
- <u>Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées</u> : 930 000,00 € : il s'agit du remboursement au capital des emprunts, vous voyez qu'il a augmenté cette année. 930 000,00 €, c'est ce que l'on devra impérativement couvrir l'on ne veut pas grignoter notre épargne. Cela

veut dire que de notre fonctionnement, il faudra à minima que l'on arrive à dégager cette somme pour ne pas grignoter notre réserve.

Pour un total de 4 196 784,17 €.

### **Investissements recettes:**

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 014 077,00 €;
- Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 320 000,00 € ;
- Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 1 325 914,30 € :
  - FCTVA : 54 000,00 €,
  - Taxe d'aménagement et versement pour sous densité : 32 369,00 €.
  - Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 239 545,30 €,
- <u>Chapitre 13 : Subventions d'investissement</u> : 376 792,87 € : On espère qu'il y en aura d'autres ;
- <u>Chapitre 16: Emprunts et dettes assimilés</u>: On a dû inscrire 1 160 000,00 € pour parvenir à l'équilibre de cette section.

Pour un total de 4 196 784,17 € égal aux dépenses.

Je vais vous donner la CAF brute et la CAF nette que nous avons dégagées.

En 2021, la CAF brute s'élève à 1 374 625,00 €. En 2022, la CAF brute prévisionnelle s'élèverait à 880 283,00 €, mais on espère faire bien mieux que cela parce qu'il faut au moins que nous ayons 930 000 €, mais ici, ce n'est que du prévisionnel.

La CAF nette en 2021 s'élevait à 468 619,00 €. Elle serait négative en 2022 si nous ne parvenons pas à bien maitriser les choses, elle serait négative de -47 220,00 € ce qui, on l'espère, ne se réalisera pas.

Notre capacité de désendettement en année de CAF brute, c'est-à-dire si on prend notre CAF brute par rapport au montant total que l'on a remboursé au niveau des emprunts, elle est de 4,82 années, en sachant qu'à partir de 6, on commence à dire que l'on est fortement endetté. Il ne faut donc pas trop aller au-delà pour le moment.

Le remboursement du capital, comme je vous l'ai dit, est de 906 cette année, 930 l'année prochaine. Les intérêts sont de 1 644 034,35 €, dont 153 000,00 € cette année, cela baisse un peu. Les attributions de compensation, je vous les ai déjà données dans le budget, je n'y reviens pas.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci beaucoup. Nous allons ouvrir le débat, je voudrais dire d'abord un petit mot sur ce budget 2022.

C'est dans un contexte particulier que ce budget est présenté ce soir. Quand les équipes municipales ont rédigé leur projet, évidemment, nous ne parlions pas de Covid, ni de crise en Ukraine. L'inflation était loin des taux actuels, personne, je crois, aujourd'hui ne pouvait prévoir ce qui est en train de se passer. J'ajoute à cela ce que nous vivons tous au quotidien, les retards de livraison, de matières premières, c'est le quotidien que nous vivons depuis le début de ce mandat.

Évidemment, cela nous oblige à nous adapter, à être agiles et parfois à revoir nos prétentions, à être prudents, mais aussi à rester audacieux. Une nouvelle équipe comme la nôtre – cela fait un peu moins de 2 ans que nous sommes en responsabilité – découvre aussi les problématiques qui n'étaient pas envisagées, mais qui sont à gérer, certaines parfois de manière urgente. Cela a été dit à plusieurs reprises, la commune ne vit pas au-dessus de ses moyens et continu tant qu'elle

le peut à maitriser ces charges de fonctionnement, malgré des contraintes imposées. Cette année, les contraintes sont notamment la hausse des salaires des catégories C, c'est très bien pour les agents, le dégèle du point des fonctionnaires qui a été annoncé par certains et cela aura forcément un impact, l'augmentation du versement transport de Grand-Poitiers, les charges liées au Covid, les hausses des matières premières, les hausses d'énergies et comme tous les foyers buxerollois, la ville de Buxerolles doit aussi y faire face.

Il est vrai que régulièrement, les particuliers sont accompagnés par l'État, les entreprises sont aussi soutenues, les collectivités doivent faire face aux hausses de leurs dépenses de fonctionnement seules et j'ose le dire ce soir, nous sommes un peu les oubliés de ces crises successives sans précédent. Tout cela nous oblige à de la prudence, au sens des responsabilités, mais n'enlève pas notre détermination malgré les embuches de tout ordre, c'est ainsi que le projet de la crèche a été ralenti, le coût a été majoré, mais se met progressivement en place. C'est aussi, et ce sera le cas dans les prochains mois, le travail sur la rénovation de l'école élémentaire Simone Veil qui va s'ouvrir. Nous avons aussi repris en main le Cœur de Ville pour le mener à son terme. C'est une compétence Grand-Poitiers, mais on en accompagne la réalisation. C'est un travail qui nous a demandé beaucoup d'investissements. La commune continue aussi à s'urbaniser avec des projets qui avaient été ouverts par nos prédécesseurs et des nouveaux qui sont en train de se développer. La vidéo protection commence à être déployée, peut-être que vous l'avez vu notamment autour de la Mairie et du stade. Notre site internet a été modernisé, les conseils de quartiers inaugurent leurs premiers projets, la vie se met progressivement en place. Cette année, nous en parlerons tout à l'heure, nous n'augmenterons pas les impôts, seules les bases vont évoluer, c'est lié à l'évolution de l'inflation et à chaque fois, c'est la même chose puisque sur le mandat précédent, les bases avaient augmenté de 6,5 % sur l'ensemble du mandat. Nous faisons aussi ce soir le choix pour la première fois depuis le transfert de la voirie à Grand-Poitiers, d'apporter un fonds de concours de 40 000 € en moyens supplémentaires pour investir dans la voirie. Nous ne sommes pas obligés de le faire, mais nous avons considéré que c'était important.

Un mot aussi sur un cycle de mandat. Nous sommes aujourd'hui par rapport à ce que nous avions décidé et envisagé dans un cycle logique. Nous avions une capacité d'autofinancement très faible, nous sommes en train de renforcer cette capacité, nous avons fait le choix de désendetter la commune en ne souscrivant aucun emprunt et en autofinançant nos projets. Nous mettons en musique nos projets, nous prenons nos marques aussi dans la gestion d'une collectivité – un an et demi en plein Covid passe très vite – tout en gérant cette crise, les projets sont en train de prendre forme. Puis, parallèlement, nous réveillons Buxerolles. En un an : un gala de boxe, un marché de Noël et bientôt le festival Food Truck. De mémoire de buxerollois, c'est du jamais vu. On démontre que l'on peut faire bouger cette commune, lui montrer qu'elle a une identité et faire des choses pour la faire avancer. Bientôt, la commune va renforcer son offre de santé. Le Pas de Saint Jacques reprend son développement, les mauvaises langues diront que la commune n'y est pour rien et cela fera rire nos partenaires avec qui nous sommes en relation quotidienne pour accompagner et faciliter les projets. Nous allons évidemment continuer.

On peut nous accuser de tous les maux, mais personne ne peut douter de notre volonté d'agir et du concret de nos premières réalisations. Nous avons aussi imprégné une manière différente de conduire la commune sur son entretien, sur sa propreté, sur la gestion de la tranquillité publique.

Il y avait parfois des tapages nocturnes qui ne posent pas de problème jusqu'à ce qu'ils soient sanctionnés et cela fait aussi partie du rôle d'un Maire que d'accompagner les problématiques, car c'est la vie des habitants, et sur ce point, je serais toujours du côté des victimes pour accompagner au mieux les buxerollois. On est en train d'améliorer sur ce point, je pense, un certain nombre de sujets, il y a une résidence pas très loin qui encore il n'y a pas longtemps posait encore des problèmes, cela s'est bien arrangé puisqu'avec de la volonté, on peut faire bouger les choses, on peut les faire avancer.

Buxerolles continue son petit bonhomme de chemin. Nous sommes ambitieux, on voudrait que cela aille plus vite, on parlera peut-être après du potager, mais en même temps, on ne s'attendait pas à devoir gérer tout ce que l'on a dû gérer, on s'est même posé la question de lancer ce potager au départ puisque quand on est arrivés, on a alterné des périodes de confinements, des périodes difficiles et évidemment, il y avait plein d'interrogations. On a voulu commencer, oser et on va poursuivre ce projet. En tous cas, je voulais dire encore toute la détermination qu'on avait à mener. Je voudrais remercier les services, car le travail que nous avons vu ce soir, c'est le résultat d'un travail des services pour avoir une gestion au plus près. Je remercie également l'adjointe aux finances puisque c'est un gros travail. Puis, merci au directeur général des services qui nous a rejoints.

J'ouvre maintenant le débat, nous allons échanger sur ce budget 2022 avant de passer au vote.

Ludovic DEVERGNE: Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite aussi, m'associer à vos remerciements concernant le travail qui a été fait par les élus et par les services. Par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, je tiens à dire la confiance que j'ai dans les services, j'ai travaillé avec eux et donc je les connais, je connais leurs qualités, mais une fois que les services ont travaillé, on appose la signature des élus sur les documents et c'est à partir de ce moment-là que les élus deviennent responsables et doivent assumer ce qui est dans ces documents, l'assumer quand c'est bon, mais aussi quand il peut y avoir des difficultés. Pour ce qui me concerne par le passé, quand des erreurs ont pu exister, jamais je ne me suis défaussé sur les services, cela aurait été facile, j'ai toujours assumé personnellement quand il y a pu avoir des difficultés par le passé, je tenais à le dire ce soir.

Je vais dire l'analyse qui est la nôtre pour le groupe Buxerolles au cœur, je vous le dis de suite, vous ne serez pas d'accord avec tout, j'espère donc que vous n'allez pas vous sentir harcelé, il y a des choses qui ne vont pas forcément vous plaire dans ce que l'on va dire. C'est ainsi, c'est notre rôle, nous avions des projets différents, donc on continue à porter les engagements que l'on a pris devant les habitants, même s'ils ne nous ont pas fait confiance majoritairement.

Depuis l'orientation budgétaire, assez peu de choses ont évolué. Le budget décline logiquement vos orientations et, cela a été dit tout à l'heure, nous constatons qu'il n'y a toujours pas de plan pluriannuel d'investissement en dehors du parc automobile pour lequel nous avons une visibilité à 4 ans et la vidéo surveillance pour laquelle nous avons une visibilité à 2 ans comme indiqué dans les documents. Il ne s'agit pas là des dossiers les plus stratégiques, vous en conviendrez, pour notre commune et ce sont les seuls pour lesquels nous avons une vision de moyen terme. Pour les autres sujets, nous n'avons pas de vision pluriannuelle. Il y a l'aspect règlementaire des choses, moi, je pense que c'est obligatoire, d'autres pensent que non, c'est ainsi, mais il y a aussi l'aspect politique, car un PPI montre les projets pour notre ville sur plusieurs années et on commence maintenant dans la 3<sup>e</sup> année du mandat. Cela nous étonne un peu qu'il n'y ait pas

de PPI, le mandat s'arrêtera en mars 2026, je confirme donc que nous sommes bien dans la 3<sup>e</sup> année du mandat. Ce qui est un peu étonnant c'est qu'il y a quelques mois, on a payé 17 000 € le cabinet Klopfer pour nous faire une étude de prospective avec les questions de patrimoine et d'investissement, nous pensions que cette étude à 17 000 € aurait pu vous aider à faire ce PPI qui est toujours en cours de construction. J'ai envie de vous dire aussi que ce n'est pas qu'une demande de l'opposition puisque je me souviens que l'an passé, notre collègue Françoise SULMON, qui n'est pas présente ce soir, avait abondé en ce sens en indiquant qu'il serait bien que l'on ait un plan pluriannuel d'investissement. Donc si vous ne voulez pas nous écouter nous, peut-être pouvez-vous écouter votre adjointe.

S'agissant des dépenses de personnel, ces derniers sont attendus dans le budget 2022 en hausse de 4,3 %. Si mes calculs sont bons, on passerait de 4,58 millions d'euros à 4,78 millions d'euros, soit presque 200 000 € de plus sur cette année. À notre connaissance, cela fait très longtemps qu'une telle hausse n'est pas intervenue sur le chapitre des dépenses du personnel et nous disons attention. Nous retrouvons le niveau de dépense de personnel de 2016, c'est à dire avant que nous ayons fait le transfert de la voirie et des gymnases à Grand-Poitiers. Nous avions transféré des personnels à l'époque, ce qui nous avait fait diminuer en dépenses de personnel, bien entendu et là, j'ai regardé à quelques milliers d'euros près, on est quasiment au même niveau qu'en 2016. C'est un niveau élevé qui risque de nous contraindre peut-être à faire des choix douloureux avant la fin du mandat, ce que je ne souhaite pas. Nous souhaitions attirer votre attention sur ce sujet des dépenses de personnel.

Le développement durable nous semble très peu visible dans le budget 2022. On peine à trouver l'engagement de la collectivité pour le développement durable, c'est dommage puisque c'est une attente de la population et c'est aussi une exigence morale vis-à-vis de nos enfants et petitsenfants quand ils naitront.

Les tarifs de restauration scolaire sont attendus à la hausse. À ce jour, nous n'avons pas d'information quant à la revalorisation qui interviendrait ou qui interviendra pour les services aux familles s'agissant de la cantine, des centres aérés, des garderies, etc. Ce sujet sera soumis à la concertation et c'est une bonne chose. On a quand même une crainte, je vous le dis, celle que les tarifs des services soient augmentés de manière excessive. Nous avons encore en tête ce qui est intervenu il y a quelques jours, la revalorisation de quasiment 30 % des tarifs de l'aide à domicile dispensée par le CCAS. Les habitants n'en ont pas encore connaissance, mais ils en prendront connaissance prochainement quand ils recevront leur facture. Donc sur ce sujet de la tarification de la restauration scolaire notamment, c'est ce qui est le plus important en terme budgétaire, nous espérons que vous respecterez, que vous puissiez respecter votre engagement de ne pas augmenter les tarifs.

Les investissements nous ont été assez bien décrits tout à l'heure, on trouve qu'en 2021, il y a eu un certain retard à l'allumage. On a fait le calcul, les investissements ont été réalisés à hauteur de 22 %, cela veut dire que l'on avait inscrit 1 532 000 € et on a réalisé 347 000 €. Cela veut dire que 78 %, presque 80 % des crédits qui étaient inscrits au budget 2021 n'ont pas été utilisés. On nous a dit qu'il fallait réveiller Buxerolles pour ce qui est de l'investissement, mais on a un peu l'impression de s'être endormis. C'est absolument énorme ces investissements qui n'ont pas été réalisés, alors bien sûr, cela a été dit tout à l'heure, on peut admettre que le Covid a eu

un impact, mais je crois qu'il ne faut pas non plus mettre le Covid à toutes les sauces. 2021, ce n'est pas 2020. En 2020, il y a eu l'interruption totale de beaucoup de services, mais en 2021, les entreprises ont heureusement continué à travailler et nous peinons un peu à expliquer ce si faible niveau de réalisation des investissements en 2021. S'agissant de 2022, vous reconduisez certains projets qui n'avaient pas été réalisés l'an passé et nous souhaitons qu'ils aboutissent cette année, notamment la rénovation de la crèche pour laquelle du retard a été pris.

Deux nouvelles études sont prévues pour être lancées, donc deux fois 10 000 €, soit 20 000 €. Une pour la rénovation/extension de l'école Simone Veil et une autre pour la construction d'une maison des associations. On nous avait présenté une première étude concernant l'école Simone Veil, c'était une étude interne. Cette dernière explorait des hypothèses, elle était plutôt bien faite et il nous semblait qu'elle permettait de faire des premiers choix. S'agissant de l'étude pour la construction d'une maison des associations, nous l'approuvons. C'était un projet que nous avions également inscrit dans notre contrat de mandature, donc on ne va pas changer ce que nous avions dit il n'y a pas si longtemps finalement. C'est donc une bonne chose que l'étude soit engagée pour la maison des associations.

Quelques mots sur la dette. Cela a été dit, ces deux dernières années, la commune s'est désendettée, ce qui est une bonne chose, on ne peut qu'approuver, le désendettement s'est poursuivi. Par contre, en 2022, l'endettement est inscrit à la hausse avec un emprunt prévu à hauteur de 1 160 000 €. C'est un montant quand même assez élevé et par nature, il n'est pas mauvais d'emprunter, je ne vous dirais pas que c'est mal d'emprunter, mais il faut seulement garder un encours raisonnable et comme nous n'avons pas de PPI, il nous est difficile de dire si la voie empruntée est raisonnable en matière d'endettement.

S'agissant de la vidéo protection, le déploiement se poursuit, vous l'avez dit, sans concertation. Sur cette question de la vidéo protection, vous ne serez pas surpris, nous demandons un oratoire. Nous avons déjà dépensé 55 000 € et avant de poursuivre, avant d'ajouter encore 75 000 € cette année, cela ferait donc 130 000 € sur deux ans – je rappelle que cela représente quasiment 3 % de hausse d'impôts – nous proposons de prendre un temps pour voir l'utilité éventuelle de ces équipements avant d'enclencher une étape supplémentaire qui nous mènerait vers les 280 000 € de dépenses qui étaient prévues. Peut-être que ce sera moins, mais en tout cas, 280 000 €, c'est ce qui était prévu dans les documents.

Quelques mots sur le fonds de concours voirie qui a été mentionnée tout à l'heure. Sur la voirie, nous constatons avec une certaine satisfaction que vous avez prévu un fonds de concours pour abonder les crédits Grand-Poitiers. Montamisé et Chasseneuil l'ont déjà fait par le passé et sans doute d'autres communes et c'est la première fois pour Buxerolles que cela va se faire. Vous allez nous dire que ce n'est pas vrai, mais on pourrait revérifier assez facilement en tout cas, c'est une proposition que nous avions formulée en septembre 2021 autour de cette table. C'est une proposition avec tout un contexte qui m'avait value d'être ici traité d'imbécile et d'ailleurs, nous aussi, nous attendons toujours des excuses depuis un certain nombre de mois. Cette proposition, on voit que c'est mis en œuvre et vous nous aviez dit à l'époque qu'on n'avait pas les moyens, mais il semblerait finalement qu'on les a et c'est tant mieux. Cela permet à quelque chose près de faire revenir le budget voirie à ce qu'il était précédemment, 40 000 € en plus, ce n'est pas énorme. Cela ne permet pas de tenir l'engagement que vous aviez pris d'augmenter

les crédits voirie, mais c'est un bon début, c'est donc un dossier sur lequel, je pense, nous avons eu raison de vous alerter. Je profite de cette intervention sur la voirie pour compléter ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est important que les habitants le sachent, car quand on lit certains documents, on pourrait croire l'inverse. Depuis 2017, la voirie est assumée par Grand-Poitiers. Toutes factures qui seraient arrivées après 2017 devraient être réglées par Grand-Poitiers. Dans le magazine municipal étaient évoquées « des factures non réglées », il nous aura fallu quasiment un mois pour obtenir une facture non réglée qui datait de 2021, c'est-à-dire du mandat suivant. Je pense donc qu'il était intéressant aussi de le préciser aux habitants. Tout ce que je dis, bien sûr, c'est vérifiable. Cette facture a été émise en 2021 précisément.

J'en viens maintenant à nos propositions parce que l'on a fait un certain nombre de remarques pour dire ce qui était bien et ce qui nous paraissait moins bien, c'est notre rôle, mais nous allons aussi faire des propositions, des contre-propositions, des ajustements. Deux propositions dans ce budget 2022. Première proposition que l'on souhaite faire, c'est suite à l'oratoire que l'on vous demande sur la vidéo protection, on vous propose de réaffecter les 75 000 € prévus pour la vidéo surveillance à la végétalisation des cours d'école. Je sais que les parents d'élèves de l'école JMP font des propositions en ce sens et il nous semble qu'ils doivent être écoutés. Il faut, je pense, adopter un plan de diminution des surfaces bitumées dans nos écoles. C'est une action qui a un coût, c'est certain, mais je crois que les enfants le méritent. La deuxième proposition, que l'on souhaitait faire ce soir, est celle d'un bouclier fiscal pour préserver le pouvoir d'achat des habitants. Vous l'avez précisé tout à l'heure, l'État a décidé de revaloriser les bases de 3,4 % sur une seule année, vous aviez mentionné les 6,5 % de revalorisation des bases sur le mandat précédent, sur 6 ans donc, là, c'est 3,4 % sur une seule année. J'ai fait le calcul et j'ai fait une surestimation, donc je sais reconnaitre aussi la dernière fois, quand j'avais parlé de la revalorisation des bases, en fait, la revalorisation des bases de 3,4 % à peu de choses près va faire comme si les habitants supportaient une nouvelle hausse de taxe foncière de 1,4 %. Cela veut donc dire 56 000 € supplémentaires sur toute la commune qui seront pris auprès des habitants et cette somme s'ajoute aux 280 000 € qui sont prélevés en plus depuis l'année passée et c'est en place chaque année (les fameux 7 %). Ainsi, chaque année, si on fait les bases ajoutées aux 7 %, cela fait à peu près 336 000 € de plus dans les caisses communales, je pense ne pas être loin de la réalité et si je n'y suis pas parfaitement, vous pourrez le préciser si vous le souhaitez. Donc nous, ce que l'on propose cette année, c'est un bouclier fiscal pour justement neutraliser cette hausse des bases de 3,4 % et pour faire cela, il n'y a qu'une seule possibilité c'est de diminuer la taxe foncière de 1,4 %. Ainsi, les habitants verraient leur montant d'impôt communal non pas baisser, mais rester stable et la commune ne verrait pas son niveau de ressources baisser par rapport à l'an passé, puisque son niveau de ressources resterait stable également puisque nous sommes des personnes responsables. Nous ne souhaitons pas réduire les recettes de la commune, mais les stabiliser pour que les habitants, dans ce contexte particulier où tout augmente, puissent avoir ce bouclier fiscal pour les protéger de l'impôt communal. La situation exceptionnelle en inflation commande de faire un geste, nous en sommes convaincus, nous ne pouvons pas rester sourds au contexte dans notre pays et la hausse intervenue l'an passé doit nous permettre de faire cette pause cette année.

Vous l'aurez compris, le budget que vous nous proposez ne nous convainc pas pour ce qu'il comporte, mais surtout, pour ce qu'il ne comporte pas. Il n'y a pas l'ambition que nous aurions souhaitée pour une troisième année de mandat, l'absence de PPI le démontre à notre sens

cruellement. Il n'y a pas non plus l'attention aux plus fragiles avec la hausse attendue des tarifs de la restauration scolaire et la nouvelle ponction fiscale pour tous suite à la revalorisation des bases votée par le parlement. Nous ne pourrons donc pas voter ce budget 2022, nous voterons contre, vous vous en doutiez, je pense. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci beaucoup. Je vais demander à Madame FAYARD de donner quelques éléments et ensuite, j'en donnerai également quelques éléments de réponse.

Séverine FAYARD : Je vais répondre déjà à quelques points, je te laisserai répondre au reste. Le bouclier fiscal, quel grand mot. Nous sommes des élus responsables, Monsieur DEVERGNE, vous nous demandez sans cesse d'augmenter nos dépenses, de créer de nouvelles dépenses et en même temps, vous nous demandez de baisser nos recettes. Alors, je vous explique le contexte : tout augmente pour les habitants, c'est vrai, mais tout augmente pour la collectivité aussi. Grosso modo, moi, adjointe aux finances, on me demande des dépenses nouvelles, mes charges augmentent mécaniquement sans que je puisse y faire quoi que ce soit, je ne peux rien faire vis-à-vis du prix de l'électricité, du gaz ou des carburants, je ne peux rien faire contre la revalorisation des salaires dont je suis d'ailleurs plutôt favorable, mais qui nous est quand même imposée sans contrepartie et dans le même temps de tout cela, vous me demandez de ne pas toucher à des tarifs, de baisser les recettes fiscales et d'investir sur des projets d'ampleur. Expliquez-moi comment fait-on concrètement ? Je vous ai expliqué au début du conseil que de notre section de fonctionnement dépendait notre capacité à investir, vous nous avez laissé un remboursement au capital d'emprunt de 900 000 € par an et une charge financière d'intérêt de 153 000 € par an. Comment voulez-vous faire des investissements nouveaux en augmentant vos dépenses de fonctionnement et en diminuant vos recettes ? Je vous le dis, c'est irresponsable de faire croire aux gens que l'on peut faire un geste en diminuant les recettes. De plus, vous dites que la revalorisation des bases va toucher tout le monde, c'est faux puisqu'elle ne va toucher que les propriétaires. Il n'y a plus de taxe d'habitation, je vous le rappelle. Donc les seuls qui contribuent à l'effort financier de la collectivité, ce sont les propriétaires par l'intermédiaire de la taxe foncière. Dire que l'on pénalise doublement tout le monde, c'est faux. Je m'arrêterai sur ce point-là en disant simplement que cette majorité, même si elle doit prendre des décisions difficiles, qu'elle doit renoncer à certaines choses, qu'elle doit faire des choix, elle les fait, car elle est responsable et assume, malgré un contexte extrêmement difficile. Je n'en dirai pas plus. Ainsi, le reproche sur la vision pluriannuelle, oui, évidemment que nous aurions aimé faire un PPI, mais comme nous vous l'avons dit, on a pris du retard sur le projet de la crèche. Le démarrage de l'étude de l'école commence en ce moment puisque nous allons recruter quelqu'un pour faire le chiffrage et dans l'année, dans les 6 mois, dès que nous aurons les chiffres sur la maison des associations, sur l'école et sur les cuisines que vous nous avez laissées soit dit en passant dans un état déplorable voire inadmissible pour y mettre du personnel, à ce moment-là, nous vous présenterons ce PPI qui nous permettra de déterminer le besoin pour lever l'emprunt en fin d'année. Rassurez-vous, le PPI, vous l'aurez, mais dès qu'il sera prêt.

Sur l'augmentation des charges de personnel, je pense que vous n'avez pas bien compris comment on gérait une collectivité avec une nomenclature en M57, Monsieur DEVERGNE. Vous ne l'aurez peut-être pas remarqué, mais il n'y a plus de dépense imprévue, nous sommes donc obligés de gonfler les grands chapitres pour pouvoir utiliser la fongibilité des crédits à

hauteur de 7,5 %. Je vous l'ai expliqué, mais vous étiez parti lors de cette commission ou de ce conseil, je ne sais plus. La M57 permet à Monsieur le Maire de bouger des crédits de chapitre à chapitre sans passer par une DM. Nous avons fait le choix de ne pas prendre d'APCP pour les dépenses imprévues, donc il n'y en a plus. Nous avons donc été obligés de gonfler les chapitres pour pouvoir utiliser cette fongibilité des crédits. Encore une fois, rassurez-vous, les crédits inscrits au 012 ne correspondent pas à du recrutement supplémentaire, mais à une évaluation de la revalorisation des salaires et à une petite marge de manœuvre pour pouvoir bénéficier de la fongibilité des crédits. Ne faites donc pas croire aux gens que l'on va revenir au scénario catastrophe antérieur de la charge de personnel qui nous échappe complètement, ne vous inquiétez pas, nous avons vraiment en tête qu'il faut que l'on contraigne au maximum notre 012. Je pense que je vais m'arrêter là.

Il faudra nous dire au moment où nous allons réévaluer les tarifs ce que vous appelez « excessif ». On a ouvert une concertation là-dessus, nous n'avons pas décidé seuls, cela va donc se faire, vous pourrez avoir vos chapitres et vous verrez à ce moment-là.

Concernant l'emprunt à élever, je vous l'ai expliqué, nous étions obligés de gonfler nos postes de charges pour tenir compte du contexte récent. Par conséquent, le virement au 023 et au 021 était moins important et pour équilibrer, nous étions obligés d'inscrire l'emprunt d'équilibre puisque par mesure de précaution, on n'inscrit jamais les subventions dont on n'a pas encore les notifications. Évidemment, nous ne lèverons pas cet emprunt en totalité, mais nous en avions besoin pour équilibrer notre section d'investissement.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce que Monsieur DEVERGNE souhaite d'autres éléments d'explication?

Ludovic DEVERGNE: Non, je ne veux pas d'élément d'explication complémentaire, ce qui a été présenté nous convient, dans sa présentation en tout cas. Je voudrais quand même rectifier une chose, on ne demande pas des dépenses nouvelles, je crois qu'on a fait des propositions de réajustement, donc il ne faut pas me dire que l'on demande des dépenses nouvelles. On propose de réutiliser les 75 000 € sur la vidéo surveillance pour faire autre chose, ce n'est pas une dépense nouvelle, c'est une réaffectation. C'est votre choix, nous, nous en ferions un autre, c'est ainsi. Après, vous changez ce que j'ai dit. J'ai bien dit que ce que nous proposons sur les taux n'aboutit pas à baisser les recettes de la commune. Non. Vous avez le droit de le contester, vous voulez nous donner beaucoup de leçons ce soir, mais si vous voulez, je vous donnerai le calcul. Nous ne voulons pas de baisse de fiscalité pour les personnes, nous voulons simplement que cela n'augmente pas. C'est le sens de notre proposition sur les taux. Sur le 012, je me fie à ce qui est écrit, le 012 correspond aux dépenses de personnel. Il a été inscrit un montant de dépense qui est de 100 000 € de plus que l'an passé. Vous donnez des explications complémentaires, pas de problème. Je n'ai jamais dit que vous alliez recruter des gens en plus, jamais je n'ai dit cela ce soir, vous inventez, jamais cela n'a été prononcé. Nous avons simplement dit que nous attirions votre attention sur ce chapitre 012, car c'est quelque chose de très rigide et quand on veut le faire baisser, c'est très compliqué. Moi aussi je suis attaché à bien payer les agents, ils font un gros travail dans cette collectivité, mais il faut que ce budget 012 reste raisonnable et que l'on puisse continuer à le maitriser. Sur les tarifs excessifs, je ne sais pas, nous nous prononcerons quand on aura des chiffres sur les tarifs de la cantine et de la garderie. Par exemple, je l'ai cité tout à l'heure, un tarif excessif serait comme ce qu'il

s'est passé pour l'aide à domicile, c'est-à-dire une hausse de 30 %. Cela nous semblerait être un tarif excessif. Je ne dis pas que c'est ce que vous allez faire, on verra bien ce que vous nous proposerez, mais je rappelle simplement que c'était un de vos engagements écrits, ce n'est même pas des dires ni une vidéo, c'est écrit, de ne pas revaloriser tous les tarifs de cantine, d'aide à domicile, etc. « Nous maintiendrons » ce qui veut dire « nous n'augmenterons pas », voilà, je n'ai pas beaucoup plus à dire. Merci.

Séverine FAYARD: Je vais répondre au premier point, sur les dépenses nouvelles, si je supprime la vidéo surveillance cette année et que je fais un oratoire, il faudra que j'inscrive à nouveau cette dépense, c'est le premier point. Puis, quand je parlais de « dépenses nouvelles ». je parlais de toutes les dépenses que vous nous proposez sans cesse en cours d'année, tout le temps. Vous nous incitez tout le temps à faire des dépenses nouvelles qui ne sont pas prévues dans le budget. Je saurais vous le rappeler quand vous m'en ferez une la prochaine fois. Vous nous proposez régulièrement des dépenses qui ne sont pas chiffrées en plus, vous nous incitez de manière très fréquente à faire de nouvelles dépenses et je vous le dis, ce n'est pas responsable, ce n'est pas raisonnable. Pour le reste, les tarifs, effectivement, vous le verrez en commission, aucun souci. Pour les impôts, je vais vous expliquer comment cela fonctionne. C'est une perte de recette. Pourquoi ? Parce que cette revalorisation des bases, ce n'est pas une augmentation des taux, c'est juste tenir compte de l'inflation pour aider les collectivités à assumer les charges liées à leurs factures. Ce n'est donc pas une augmentation, c'est une revalorisation. Ainsi, si l'on se prive de cette revalorisation, nous nous privons de la compensation liée au taux d'inflation élevé et par conséquent, nous perdons de la recette. Il faut le voir dans ce sens. Effectivement, le citoyen va payer plus sa taxe foncière, mais l'État revalorise pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie des collectivités aussi. Il revalorise le pouvoir d'achat des habitants, c'est tout à fait logique et normal, mais il doit aussi revaloriser la recette des collectivités locales. Les dotations n'augmentent pas et si on ne revalorise pas les recettes fiscales, à un moment donné, nos charges vont être supérieures à nos recettes et on ne pourra plus rien y faire. Eh oui, quand on revalorise, ce n'est pas une augmentation, c'est juste que l'on tient compte d'un facteur, l'inflation, pour dire « vos charges vont augmenter d'autant, on revalorise vos recettes de autant », c'est tout.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ : J'ai une question pour Madame FAYARD. Pourriezvous nous citer des exemples de propositions de dépenses que l'on vous a faites ? Puisque je n'ai pas ça en tête.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Vous avez la mémoire courte. Les colis par exemple.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Non.

Séverine FAYARD : Bah si !

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Rien n'avait été fait en 2020, ce n'est absolument pas une dépense supplémentaire!

Séverine FAYARD: Non, vous nous l'avez demandé en 2021 alors même que nous avons fait le gouter des anciens. On pourra retrouver facilement cela dans les conseils. Vous l'avez

proposé en 2021, pas seulement en 2020 et c'est pour cela que je vous dis que c'est une dépense nouvelle puisque nous avons pu cette année exécuter le gouter des ainés et que malgré tout vous avez dit que l'on délaissait les ainés et que l'on aurait pu faire un colis solidaire, alors même que la dépense était faite.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Non, on n'a pas dit ça.

Séverine FAYARD : Si, vous l'avez dit.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Oui, mais on n'a pas dit que vous n'aviez rien fait pour les ainés. Par contre, on a fait une autre proposition, on a dit que vu le contexte, on aurait préféré faire un colis à tout le monde.

**Séverine FAYARD**: Vous aviez dit de faire le gouter et le colis. Oui, vous nous avez également incités à un moment donné, alors que nous n'avions absolument pas de financement pour le faire, d'avoir des capteurs de CO2. Vous avez systématiquement insisté pour que l'on fasse des dépenses nouvelles pendant la période Covid que nous ne pouvions pas nous permettre de faire.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Là encore, un réinvestissement était possible. Pour nous, il y avait des priorités et la priorité n'était pas la vidéo surveillance, mais plutôt les capteurs de CO2 pour les enfants, les ATSEM et les enseignants.

**Séverine FAYARD**: Quand vous n'avez pas quelque chose d'inscrit dans un budget, que vous êtes dans un univers contraint, c'est du prévisionnel, mais toutes les dépenses qui sont inscrites, si on en ajoute en plus, il faut faire des délibérations modificatives et il faut la recette.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Vous l'avez fait, Madame FAYARD, vous l'avez à postériori.

**Séverine FAYARD**: Parce qu'à ce moment-là, on a pu être accompagnés financièrement pour le faire. Au moment où vous nous l'avez demandé, ce n'était financièrement pas envisageable et si nous n'avions pas attendu, nous n'aurions pas bénéficié de la revalorisation de la subvention.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Cela a été fait à postériori, je crois.

**Séverine FAYARD**: Si on l'avait fait au moment où vous nous l'avez demandé, on n'aurait pas été dans les clous.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Non, cela a été pris en compte à postériori pour ceux qui avaient investi avant.

**Séverine FAYARD**: À une date bien précise. Vous l'aviez faite avant votre proposition, on a vérifié.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: En attendant, je vous le dis, ce n'est pas une dépense supplémentaire, ce sont juste des réaffectations que l'on vous propose à chaque fois, parce que nous aussi nous sommes des élus responsables.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je crois que la pédagogie a parfois des limites parce que vous nous expliquez que pour le colis, cela ne générait pas de dépense supplémentaire, sauf que le calcul avait été fait et il a été démontré par Madame DE VITRY D'AVAUCOURT que faire un colis coûte beaucoup plus cher, donc il s'agit bien ici d'une dépense supplémentaire par rapport à ce qui avait été prévu, forcément. Si vous prévoyez 100 € pour faire le repas des ainés et que le colis coute 150 €, cela coûte de facto plus cher. C'est ça la réalité. Ainsi, quand Madame FAYARD dit qu'à plusieurs reprises vous avez essayé de nous proposer des dépenses nouvelles, on a bien compris le mécanisme, mais nous ne sommes pas tombés dedans : plus on fait des dépenses que je qualifierai de « démagogiques », car souvent, cela répond quand même à un esprit démagogique, c'est autant de choses où nous perdons en investissement pour faire d'autres investissements par la suite, nous l'avons expliqué tout à l'heure. Je vais ramener quelques autres éléments. Sur le PPI, je pense que Madame FAYARD a été claire, la loi ne l'oblige pas effectivement, mais j'aurai voulu... Oui, Monsieur DEVERGNE, la loi c'est la loi. ce n'est pas vous qui la décidez, elle n'est pas à géométrie variable. On respecte la loi, la Préfète vous l'a rappelé. Voyez encore une fois l'effet de manche qui consiste à dire que l'on augmente les dépenses de personnel de 200 000 € simplement parce que vous n'aviez pas compris qu'avec la nouvelle nomenclature, il y avait un dispositif qui faisait que mécaniquement, il y avait cette hausse qui correspond à une hausse de crédit. Cette dernière ne signifie pas que nous avions recruté. Pour ceux qui nous regardent, c'est un moyen de faire croire qu'en réalité, il n'y a pas eu de recrutement, ce n'est absolument pas vrai et on a même plutôt fait du redéploiement quand on a eu besoin de nouveaux services. C'est un moyen de faire croire aux gens qui nous regardent qu'on est en train de griller l'argent en dépenses. Reconnaissez que vous n'avez pas compris le dispositif de la fongibilité des comptes et voilà. En revanche, essayer de nous expliquer que l'on a cramé 200 000 € de plus pour les dépenses de personnel, honnêtement, intellectuellement, je trouve que ce n'est pas correct de laisser entendre qu'on a pu faire cela, ce n'est pas la réalité.

Je voudrais aussi vous dire un mot sur le service d'aide à domicile parce que vous m'en donnez l'occasion. Pour que les buxerollois qui écoutent comprennent ce que c'est qu'une augmentation de 30 %, le tarif horaire le plus bas était à 9 € alors que le tarif unique à Poitiers est de 24 €. Donc à Buxerolles, on faisait un tarif de 9 €. On l'a passé à 12 €. Effectivement, cela fait 30 %, mais vous oubliez de dire que sur cette augmentation de 3 € par heure, il y a 50 % qui viennent en déduction fiscale. La réalité c'est quoi ? C'est que le service d'aide à domicile est un déficit cumulé sur l'ensemble du mandat d'un peu plus d'un million d'euros. Oui, nous avons été obligés de prendre nos responsabilités parce qu'on ne pouvait pas continuer comme ça. Ce n'était pas possible pour plusieurs raisons, vous le savez très bien, je m'en suis longuement expliqué lors du conseil d'administration du CCAS. C'est un service où il y a de la concurrence, y compris de la concurrence associative, qui comprenait un risque juridique à être en dessous pour ne pas dire très en dessous du prix du marché. C'est ça la réalité. Donc à un moment donné, vous nous auriez dit « vous n'avez pas fait attention à ça, vous avez fait courir un risque juridique » alors oui, on a pris nos responsabilités. On passe donc de 9 € à 12 € par heure et il y a une réduction fiscale de 50 %, ainsi, cela fait 1,50 € par heure étant entendu que

la plupart des gens ont des plans d'aide de l'APA qui fait que quand il y a un dépassement de ce plan d'aide, c'est quelques heures par mois généralement. Il faut donc quand même expliquer aux buxerollois qu'à chaque fois, vous avez cette manière de monter en épingle quelque chose, d'inquiéter les gens, de leur faire croire que c'est 200 000 € d'augmentation du personnel, 30 % d'augmentation des tarifs, etc. Si la question des tarifs scolaires est abordée, on se posera par exemple la question d'un tarif à Buxerolles, car il y a encore des gens à Buxerolles qui payent les repas à 0,43 € alors que partout dans l'agglomération, plus personne ne pratique ce genre de prix, car il ne veut plus rien dire. Qui fait manger ses enfants pour 0,43 €? Personne. Vous parlez souvent de Biard, à Biard, le prix minimum du repas est à 1 €, soit le double de nous. Vous rajoutez des dépenses, c'est ce qui a été dit tout à l'heure, et en même temps, vous comparez avec nos voisins en disant « eux, ils ont fait ça ». Voulez-vous que je mette le prix des repas à 1 € comme à Biard ? À ce moment-là, il faudrait que ce soit équitable ! Vous voyez ? On ne peut pas demander quelque chose d'un côté et faire différemment de l'autre côté.

Sur le fonds de concours voirie, je me doutais que vous alliez nous dire que cela venait de vous. Ce qui est étonnant, c'est que vous ne l'ayez pas fait avant, car si c'était une si bonne idée... Vous êtes inspirant, mais vous ne vous inspirez pas vous-même, ce qui est dommage puisque vous auriez pu le faire avant. La voirie, dans l'état catastrophique où elle est, il y a bien longtemps que vous auriez dû mettre des moyens supplémentaires. On va le faire cette année. C'est dommage puisque si je reprends votre raisonnement à Grand-Poitiers, vous êtes contre l'augmentation du budget voirie puisque vous n'allez pas voter le budget, vous êtes donc contre. C'est ce que vous m'aviez dit à Grand-Poitiers quand j'ai voté le PPI, vous m'aviez dit que j'étais contre la baisse des budgets voirie, ici, c'est la même chose. Vous êtes donc contre le fait que l'on mette de l'argent en plus pour la voirie puisque vous allez voter contre le budget.

Par ailleurs, tout à l'heure, vous avez dit que je vous avais traité d'imbécile. Vous avez validé un PV qui ne dit pas tout à fait la même chose. J'ai dit dans le PV que vous avez validé que vous jouiez à l'imbécile, c'est tout de même extrêmement différent. J'avais expliqué que vous avanciez des arguments alors que vous saviez pertinemment que ce n'était pas vrai. Oui, ça s'appelle jouer à l'imbécile ou faire l'imbécile, mais je ne vous ai pas traité d'imbécile. C'est très différent. Puis, je revendique à nouveau ce que j'ai dit ce soir-là et qui est contenu dans le PV, c'était un mensonge de faire croire aux gens que c'est Buxerolles qui a perdu du budget voirie. On a perdu du budget voirie à Grand-Poitiers tout simplement parce qu'au moment où la communauté urbaine a été créée – je n'étais pas à ce moment-là dans la gouvernance de Grand-Poitiers dont vous étiez assez proche, vous étiez en tout cas un grand soutien du Président de Grand-Poitiers – on a prévu des recettes qui ne sont jamais arrivées. À un moment donné, il y a donc eu un problème d'argent et il a fallu faire un équilibre. Je voulais tout de même remettre cela en perspective.

Pour le reste, je crois que vous avez été touché par une apparition verte à vouloir végétaliser, bientôt, vous allez nous proposez d'éteindre les lumières. Écoutez, je ne sais pas, hier, des gens sont venus me voir pour me dire de ne surtout pas éteindre les lumières. La végétalisation, on en fait, vous avez vu que nous sommes en train de mettre en place des haies, de faire revivre le verger qui n'attendait que ça, notre potager va progressivement se mettre en place... Je pense que nous n'avons pas à rougir, nous ne sommes pas obligés de faire du dogmatisme, on peut simplement faire du bon sens et travailler sur un sujet sans être forcément dans la démagogie

de faire ce genre de choses. Ce qu'il serait terrible dans l'histoire, c'est que si on disait que l'on renonce à la vidéo, vous nous diriez que l'on renonce à une partie de notre projet, parce que c'est toujours comme cela que ça fonctionne, c'est toujours la même mécanique et en réalité, vous êtes toujours prévisibles. Tout ce que je vous ai dit là, je l'avais écrit avant, car je sais à peu près d'avance, vous êtes prévisibles.

Un dernier mot sur les agents. Tout à l'heure, personne ne s'est défaussé de sa responsabilité sur les agents. La réalité c'est que comme il n'y avait pas d'erreur, il n'y avait pas à se défausser. Il y a eu une erreur matérielle, mais il n'y a pas eu de tromperie. L'erreur matérielle a été faite par un agent au moment de la transmission d'un document, au moment où il a envoyé son mail, mais cela ne changeait rien puisque la délibération a été parfaitement rédigée. Prenez 5 minutes et allez échanger avec cet agent, vous verrez dans quel état d'esprit il était le lendemain du conseil municipal parce que je trouve qu'il était inconcevable et ce n'était vraiment pas correct de faire ce que vous avez fait l'autre soir. Combien de fois dans le précédent mandat il y a pu avoir des erreurs? Combien de fois je suis allé demander? Et ce n'est pas pour autant que je suis allé faire un recours à la Préfecture à chaque fois. Il n'y en a jamais eu pour ce genre de choses puisqu'entre personnes, on peut être intelligents et se dire les choses sans être obligés de passer par la préfecture à chaque fois et en plus, se faire retoquer, cela aurait ressemblé à quoi ? À rien du tout. Je ne vais pas être plus long. Je vous remercie de votre attention.

Ludovic DEVERGNE: Merci, Monsieur le Maire. S'agissant du plan pluriannuel d'investissement, je vous invite à bien relire ce qui vous a été écrit. L'obligation est partiellement satisfaite, cela veut dire qu'elle ne l'est pas totalement, mais partiellement. On peut faire de la sémantique, mais je pense que si le mot a été écrit comme ça, c'est bien que cela veut dire quelque chose. Après, vous parlez des tarifs sur l'aide à domicile qui passent de 9 € à 12 €, vous dites que ce ne sont que quelques euros, que sur les 30 %, il y a la moitié, donc 15 %, d'accord, mais cela fait quand même 15 % et sur une note à la fin du mois, cela fait quand même des sous, surtout que la première tranche, il s'agit des personnes qui ne roulent pas sur l'or, ce sont les personnes les moins fortunées. Voilà. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure et vous pourrez réécouter puisqu'il y a les vidéos, je n'ai jamais dit que vous aviez prévu des recrutements supplémentaires. Moi, je suis factuel, le 012 il y a 200 000 € de plus, si vous me dites que vous ne dépenserez pas tout, tant mieux, mais il y a quand même 200 000 € qui sont inscrits, nous avons le droit de le dire, c'est factuel. Je n'ai pas dit que vous alliez faire des nouveaux recrutements, je n'ai jamais dit ça. Sur les tarifs du CCAS, on a l'impression que vous découvrez. Moi, je n'étais pas élu au CCAS dans le mandat passé ni dans celui d'avant, je n'ai jamais été élu au CCAS, vous, vous l'étiez. Vous connaissiez la situation, vous aviez accès à tous les documents et d'ailleurs, quand on proposait une hausse de 1 % des tarifs, vous nous disiez que c'était trop cher et là, vous faites 30 % tranquillement alors que vous avez écrit dans votre projet que vous ne feriez aucune augmentation. Je laisse les habitants juges de la tenue de vos engagements. Le risque juridique, j'ai peine à le voir, en tout cas, je vois que les ADMR par exemple, si c'est cela que vous évoquiez, elles n'arrivent même pas à recruter, donc vous imaginez bien qu'elles ne sont pas en période de vouloir conquérir de nouveaux clients en ce moment, je peux vous le garantir. Elles arrivent à peine à assumer le travail qu'elles ont tellement elles n'arrivent pas à recruter. On cite souvent Poitiers et donc je vous invite à vous reporter au tarif de restauration scolaire de Poitiers, cela peut être quelque chose d'intéressant, mais si cela n'a pas changé, je regarderai après la fin du conseil, car je n'ai pas vérifié, mais il

me semble que pour le premier tarif, ils ne doivent pas être très loin du nôtre, il me semble. De mémoire, cela doit être autour de 50 centimes, mais je ne le certifie pas parce que je ne me souviens plus précisément, mais ils sont à peu près dans les tranches, pour la première en tous cas, que Buxerolles a aujourd'hui. Sur la voirie, vous nous dites « pourquoi vous ne l'avez pas fait avant » c'est simple. Avant, le budget voirie, il n'était pas en baisse donc là, vous mettez de l'argent pour ne pas que ça baisse, je l'ai dit tout à l'heure, c'est bien, je ne vais pas dire le contraire puisque c'est bien, on en avait échangé ensemble, c'est bien, tant mieux. Vous rétablissez la voirie à son niveau habituel, vous ne le l'augmentez pas et je veux bien qu'on me fasse porter le chapeau sur tout, mais je vous rappelle que je n'étais même pas conseiller communautaire pendant les 3 ou 4 dernières années de mandat, vous, vous étiez conseiller communautaire. Je pense donc que vous aviez au moins autant que moi accès aux informations concernant la voirie.

Concernant la végétalisation, je ne sais pas, allez échanger avec les parents d'élèves, vous verrez que c'est une de leurs attentes. On ne peut pas répondre à tout, tout le temps, d'accord, mais nous, on fait une proposition claire. On réaffecte la vidéo surveillance sur la végétalisation. L'extinction des lumières, ce n'est pas vrai, je n'ai jamais dit cela. D'ailleurs, dans le projet, on avait, je pense, indiqué qu'on ne les éteindrait pas. Poitiers fait ce qu'il veut, nous, à Buxerolles, c'est souvent dit, on a notre propre identité donc arrêtons tout le temps de regarder forcément à Poitiers. Si Poitiers veut éteindre les lumières, il les éteint, cela le regarde, je ne suis pas conseiller municipal à Poitiers, mais à Buxerolles. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Plusieurs éléments. D'abord, vous n'étiez en effet pas membre du conseil d'administration du CCAS, évidemment, mais vous étiez adjoint aux finances et c'est l'adjoint aux finances qui fait le budget d'équilibre, en tout cas qui est versé pour que le budget CCAS s'équilibre. Si vous n'étiez pas au courant de la situation du CCAS. je suis désolé de vous dire que vous ne faisiez pas le job, car même sans être membre du CCAS, quand on est adjoint aux finances qui équilibrent le budget du CCAS, on doit légèrement s'informer de la situation du CCAS parce que ce n'est pas une petite subvention. Par ailleurs, vous avez oublié d'expliquer que l'intégralité de la hausse que nous avons répercutée, nous la transformons en fond social pour les gens qui seront accompagnés et qui rencontreront des difficultés. Ça, c'est du vrai social, il y aura un fond social. J'ignore si Monsieur MARTEAU vous a passé le message, mais cela change un peu la donne. En tout cas, ne pas être au courant qu'il y avait tous les 6 ans 1 million de déficits au CCAS et donc remettre de l'argent de la commune chaque année sans s'être posé cette question, je suis désolé, cela m'interroge. Pour le coup, concernant le personnel, on ne va pas revenir 10 000 fois là-dessus, il n'y a pas de recrutement à outrance, il y a simplement une nouvelle nomenclature qui change la façon dont les choses sont réparties. Ajoutez à cela le versement mobilité qui est aussi pris sur le 012, les charges de personnel, je suis navré de vous dire que là, nous n'y pouvons rien, c'est obligatoire. Nous avons eu aussi une nouvelle augmentation qui a été mise en place, on n'y est pour rien non plus, oui, cela génère un coût, mais on a fait à personnel constant. Si vous voulez, la prochaine fois, je peux demander aux agents une baisse de leurs ressources... Je ne suis pas magicien! À partir du moment où les choses nous sont imposées, on n'a pas beaucoup le choix. Là, ce n'est pas quelque chose de volontaire où nous avons nous-mêmes créé une dépense qui fait que ces 200 000 € ont évolué. Après, vous n'étiez pas conseiller communautaire, mais vous étiez un fervent défenseur du passage en communauté urbaine, ce qui n'était pas mon cas et vous étiez dans la CLECT qui définit les rapports de charge donc forcément, vous étiez un peu

au courant, sauf que vous étiez un petit peu au courant des choses qui sont passées à la trappe et que vous auriez peut-être pu imaginer, c'est que les subventions qui étaient reçues par la commune à l'époque pour la voirie, elles ne l'ont pas été. Donc en fait, vous avez CLECTé quelque chose sans vous assurer d'une partie des ressources, je suis désolée de vous dire que là aussi, c'est que comme pour le CCAS, c'est un peu négligent.

Mathieu CHARTIER: J'avais juste un point par rapport aux chiffres. Je suis un communicant, c'est mon métier, je vais être un peu taquin, vous m'en excuserez. Le débat n'est pas encore tranché, mais en admettant que l'on augmente les tarifs de cantine et qu'on les aligne éventuellement à ceux de Poitiers, vous verrez que je vais faire « un cour de com. du pauvre ». On passerait pour le premier de 0,40 € à 0,50 €, cela fait donc 10 centimes d'augmentation, ce n'est pas choquant à outre mesure, mais si je le tourne en pourcentage, cela fait une augmentation de 25 %. Si on s'aligne sur Poitiers, ça fait ça. C'est toujours le problème du biais de l'information. Quand on parle en pourcentage, passer de 1 à 2 centimes représente une augmentation de 100 %. C'est impressionnant, vous voyez? Finalement, il faut donc faire toujours attention à cela. Quand on parle des 30 % de l'autre côté pour le CCAS, cela ne yeut pas dire grand-chose en réalité, 30 %. Il faudrait plutôt le voir sur le contexte final. Si par exemple vous avez 10 heures de ménage par mois, 1,50 € une fois la revalorisation donnée, cela fait 15 €. Ce sont déjà 15 €, je ne dis pas, pour des gens en difficulté, mais ce ne sont que 15 € indirectement, vous voyez? Pourtant, on dit que c'est 30 % sur le papier, mais ces 30 % sont 15 €. Autre exemple, 30 % des impôts, cela ne fera pas du tout la même somme. Tout dépend où l'argent est revalorisé. Sur la cantine, rien n'est tranché, mais si on ne s'alignait rien que sur Poitiers, je ne veux pas vous entendre dans quelques conseils nous dire « vous avez augmenté de 25 % ».

Monsieur BLANCHARD, Maire: Pour l'instant, il n'y a pas eu de proposition. Tarif horaire de l'ADMR, on est à plus de 28 € de l'heure, je le dis quand même. C'est du secteur associatif, voilà. Nous étions à 9 € nous, pour les plus bas, on voit quand même la marge qu'il y a.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Je voudrais quand même rappeler aussi qu'il y a une différence entre l'associatif ou les entreprises et le service public. Le service public est là aussi pour compenser les failles quand la proposition n'est pas là de la part des entreprises privées. C'est aussi intéressant pour le service public de maintenir des tarifs qui sont bas pour permettre aussi un accès à toutes les personnes. Je rappelle juste ça, il y a toujours eu une différence entre le service public et le domaine privé, mais nous ne sommes pas une entreprise privée, on est un service public. Je ne dis pas qu'il faut faire n'importe quoi...

Monsieur BLANCHARD, Maire: Sauf que là, nous sommes dans le concurrentiel.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Oui, mais je dis juste que l'intérêt aussi qu'il y ait un service public, c'est aussi un accès à des personnes qui ne pourraient pas prétendre accéder à un service dans une entreprise privée ou une association privée.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Donc les gens vont payer 12 € de l'heure alors que s'ils passent par l'ADMR, secteur associatif, ils vont payer le double, voilà. De toute façon, il y a bien à un moment donné quelqu'un qui paye les 1 million d'euros de déficit, c'est un peu plus

de 190 000 € par an, ce sont les impôts. Donc on nous demande de faire un oratoire, mais en même temps, cela devient quand même un peu complexe. Nous passons au vote.

# Le budget 2022 est adopté.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Oui, je redonne la parole à Madame FAYARD.

Séverine FAYARD: J'en profite pour corriger ce que vous avez dit, Monsieur DEVERGNE. Quand la préfecture a dit « partiellement satisfaite » c'était parce qu'au niveau des APCP dans le dogme, nous n'avions pas été assez précis, mais cela n'avait rien à voir avec la présence ou non du PPI qui, je le répète encore une fois, ne doit être présent que si la commune l'envisage, ce qui n'était pas notre cas. Donc la réponse de la Préfecture « partiellement satisfaite » c'est parce que dans le rapport d'orientation budgétaire, nous n'avions pas été assez précis selon elle sur la mise à jour et la présentation des APCPO. L'année prochaine, nous rectifierons et serons plus détaillés sur la mise à jour de nos APCP.



86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 10

Nomenclature Préfecture :

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER

Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise **SULMON** Gérald

#### Absente:

**BLANCHARD** 

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

Transmis en préfecture le AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_10-DE

Regu le 28/03/2022

Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil

Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Budget principal - Mise à jour de l'AP-CP pour le renouvellement matériel informatique des écoles de Buxerolles

Rapporteur: Madame FAYARD

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme à l'occasion d'une étape budgétaire.

En 2019, la commune a voté une autorisation de programme pour le renouvellement du matériel informatique dans les 2 groupes scolaires de Buxerolles. Le besoin a été légèrement revu à la hausse +1.620,00 € sur l'enveloppe globale prévue. Le montant de l'autorisation de programme atteint un montant de 91.620,00 €.

Les crédits sont répartis comme suit :

N° AP	Libellé	Autorisation de	Crédits Consommés			Crédits de paiement
	Zibene	programme actualisée	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
AP 19N10	Renouvellement matériel informatique dans les écoles	91.620€	27.374 €	17.524 €	18.622€	28.100 €

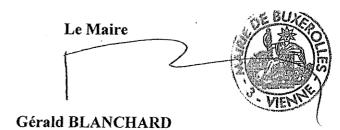
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

#### Il est proposé au Conseil municipal:

- D'approuver la mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme



# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 10

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Budget principal – Mise à jour de l'autorisation de programme/Crédits de paiements pour le renouvellement du matériel informatique des écoles de Buxerolles.

Séverine FAYARD : Lecture de la délibération

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques? Non? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 11

Nomenclature Préfecture : 7 1

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA Evelyne PASOUET Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT Mathieu CHARTIER Emilie **FERRIER** Evelyne **PASOUET** Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald

Emmanuel ZERROUNI

#### Absente:

BLANCHARD

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

AR PREFECTURE

Affiché le 086-218600419-20220322-20220322\_11-DE

Respublication préfecture le

Séance du

22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Budget principal – Mise à jour de l'AP-CP pour le renouvellement du parc automobile

Rapporteur: Madame FAYARD

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme à l'occasion d'une étape budgétaire.

En 2021, la commune a voté une autorisation de programme pour le renouvellement du parc automobile de la commune. Le besoin reste inchangé, il est nécessaire de mettre à jour les crédits de paiement.

Les crédits sont répartis comme suit :

N° AP	Libellé	Autorisation de programme
AP20N06	Renouvellement	375 5000
	parc automobile	365.500€

Crédits consommés	Crédit de paiement				
2021	2022	2023	2024	2025	
43.607 €	55.000 €	102.000€	85.000 €	79.893€	

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- D'approuver la mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée ci-dessus;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérald BLANCHARD

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 11

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Mise à jour de l'autorisation de programme/Crédits de paiements pour le renouvellement du parc automobile.

Séverine FAYARD : Lecture de la délibération

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques? Non? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 12

Nomenclature Préfecture : 7 1

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie DESJARDINS Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic DEVERGNE Laetitia MIGNIOT à Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

#### Absente :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

# Séance du

**22 MARS 2022**A 18h30, Salle du Conseil

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Budget principal – Mise à jour de l'AP-CP pour les travaux et acquisition de la vidéoprotection

Rapporteur: Madame FAYARD

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, la révision des autorisations de programme à l'occasion d'une étape budgétaire.

En 2021, la commune a voté une autorisation de programme pour les travaux et acquisitions de matériel pour la mise en place de la vidéo protection sur le territoire de la commune. Le besoin reste inchangé, il est nécessaire de mettre à jour les crédits de paiement.

Les crédits sont répartis comme suit :

N° AP	Libellé	Autorisation de programme	Crédits consommés	Crédits de paiement	
			2021	2022	2023
AP20N18	Vidéoprotection	280.000 €	55.858 €	75.000€	149.142€

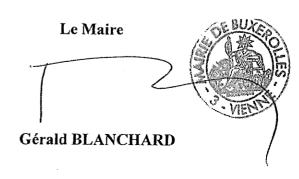
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- D'approuver la mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement telle qu'indiquée ci-dessus;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages (26 voix) et la Liste «Buxerolles ma ville » étant contre (7 voix).

#### Pour extrait conforme



AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_12-DE Regu le 28/03/2022

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Délibération n° 12

Monsieur BLANCHARD, Maire: Budget principal – Mise à jour de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiements pour les travaux et l'acquisition de la vidéosurveillance.

Bruno VIVIER : Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques? Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée.



# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 13

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents : 23

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU à Ludivine **RIQUELME-MARTINEZ** Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT à Nathalie DESJARDINS Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald BLANCHARD

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

### Affiché le :

Transmis en prefective le CTURE 086-218600419-20220322-20220322\_13-DE Reçu le 28/03/2022 Séance du

22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Fixation des taux d'imposition 2022

Rapporteur: Madame FAYARD

Conformément aux dispositions de la Loi du 10 janvier 1980, le Conseil municipal est amené à voter les taux des impôts locaux.

Compte tenu du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2022, il est proposé de maintenir les taux des taxes locales au même taux qu'en 2021 soit :

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière sur propriétés bâties	40,90 %	40,90 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	54,08 %	54,08 %

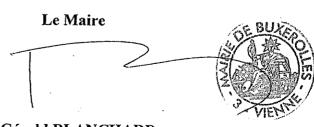
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ➤ De maintenir les taux d'imposition pour l'année 2022 comme présenté ci-dessus ;
- > D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages (26 voix) et la Liste « Buxerolles ma ville » étant contre (7 voix).

Pour extrait conforme



Gérald BLANCHARD

Monsieur BLANCHARD, Maire: Fixation des taux d'imposition 2022.

Séverine FAYARD : Lecture de la délibération

Ludovic DEVERGNE: J'ai déjà expliqué notre vote de tout à l'heure, nous allons ici voter contre. Nous proposions que les taux soient diminués de 1,4 % pour compenser la revalorisation ou l'augmentation, on peut dire les deux, mais pour les gens, c'est toujours en moins dans le portemonnaie. Nous proposons donc de diminuer de 1,4 % ce taux pour que les gens ne payent pas plus que ce qu'ils ont payé l'année dernière. Il ne s'agit pas de baisser ce que les gens payent, mais de faire en sorte que cela soit stable. Merci.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je pense que c'est historique à Buxerolles d'avoir ce genre de demande, car même moi, dans l'opposition, je n'aurais jamais osé proposer ce genre de chose, alors même que les bases ont augmenté de 6,5 % sur le précédent mandat. Nous passons au vote.



Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 14

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Bruno VIVIER

Emmanuel ZERROUNI

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA Evelyne PASQUET Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis **BADIOU** Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael **MARTEAU** Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON

SULMON

à

Gérald

### Absente:

Francoise

**BLANCHARD** 

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

# Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Budget annexe « Energies renouvelables » - adoption du compte de gestion 2021 du receveur

Rapporteur: Madame DESJARDINS

Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications de l'exercice 2021 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui des titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

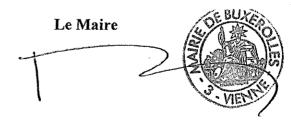
Le dossier a été présenté lors du Conseil d'exploitation du 14 mars 2022 et a recueilli un avis favorable.

### Il est proposé au Conseil municipal:

- D'adopter le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme



Gérald BLANCHARD

Transmis en prétecture le HR PREFECTURE 086-218600419-20220322-20220322\_14-DE Reçu le 31/03/2022

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Budget annexe « Énergies Renouvelables » – Approbation du compte de gestion 2021 du receveur.

Nathalie DESJARDINS: Les délibérations qui suivent concernent le budget annexe « Énergies Renouvelables ». Ce dossier a été présenté au conseil d'exploitation le 14 mars dernier et les 4 délibérations présentées ont recueilli un avis favorable.

Budget annexe « Énergies Renouvelables », de quoi s'agit-il?

Il faut savoir que le fonctionnement est exactement la même structure que le gros budget que nous venons de voir, avec toutes les mêmes demandes et les mêmes tableaux à remplir. Toutefois, nous avons un tout petit budget qui concerne juste l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques qui existent sur 5 bâtiments communaux. Ces 5 surfaces représentent ensemble 560 m², vous voyez que cette toute petite surface de production nécessite un budget à elle toute seule.

Nous allons vous citer quelques chiffres:

La production totale en 2021 de ces 5 sites représente un budget de 14 700,62 €. Ce sont nos recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement en face comprennent des amortissements pour 11 618,38 €, les charges financières dues à l'emprunt pour 1 548,65 € et des charges à caractère général qui sont à la fois de la maintenance et la cotisation foncière de l'entreprise pour 1 004,06 €. Ainsi, le budget en dépenses s'élève à 14 171,09 € pour 2021.

Je ne vous ai pas cité les 5 bâtiments équipés, ils n'ont pas changé, ce sont les mêmes que l'an dernier :

- La maternelle Simone Veil,
- La maternelle Jean-Marie Paratte,
- Le centre technique municipal,
- La salle Marcel Varliette,
- Le bâtiment C de l'école élémentaire Jean-Marie Paratte.

Les recettes en section d'investissement en 2021 se montent pour les amortissements à 11 618,38 € et le remboursement du capital (les dépenses, le remboursement de l'emprunt) s'élève à 14 893,01 €.

Il n'est pas prévu pour 2022 de travaux ou d'acquisition dans ce domaine, donc on retrouvera exactement le même budget au prévisionnel pour 2022.

Les recettes prévues au niveau du fonctionnement sont de 23 812,84 €, les dépenses se monteront à la même chose avec toujours le même niveau d'amortissement, cela ne changera pas.

Les charges financières augmenteront légèrement, et en investissement, on va avoir un budget au niveau, 26 222,84 €, où on retrouve comme tout à l'heure nos amortissements et notre remboursement du capital. Les autres sont des opérations d'ordre. Le résultat sera détaillé tout à l'heure.

Lecture de la délibération

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions? Je sais qu'il y a eu un échange lors du conseil d'exploitation... Nous passons donc au vote.



# Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

### Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322\_15

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOO Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER

**Emmanuel ZERROUNI** 

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine **RIQUELME-MARTINEZ** Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASOUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie DESJARDINS Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance :

Mma Nathalia TEYIED

AR PREFECTURE

08**Affiché le** 086-21860**6**419-20220322-20220322\_15-DE Recu le 31/03/2022 Transmis en préfecture le

Objet: Budget annexe « Energies renouvelables » - adoption du compte administratif 2021.

Rapporteur: Madame DESJARDINS

Sous la présidence de Mme Desjardins, le Conseil d'exploitation examine le compte administratif 2021 du budget annexe « Energies Renouvelables » après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice.

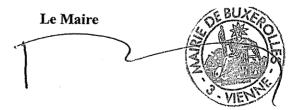
Le dossier a été présenté lors du Conseil d'exploitation du 14 mars 2022 et a recueilli un avis favorable.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ➤ D'adopter le compte administratif du budget annexe « Energies renouvelables » de l'année 2021,
- De constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- > De voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Hors de la présence de Monsieur Gérald BLANCHARD, maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les propositions à l'unanimité (31 voix)

### Pour extrait conforme



Gérald BLANCHARD

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Budget annexe « Énergies Renouvelables » – Adoption du compte administratif 2021.

Nathalie DESJARDINS: Lecture de la délibération

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion pour que les élus puissent voter.



Séance du

## 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Budget annexe « Energies renouvelables » - Affectation

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 16

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael **MARTEAU** Ludovic DEVERGNE Laetitia MIGNIOT Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

Transmis en préfecture le

Rapporteur: Madame DESJARDINS

Le compte administratif 2020 étant adopté il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats définitifs

Le résultat se lit comme suit :

du résultat 2021

Fonctionnement 2021	
Dépenses 2021	14.171,09 €
Recettes 2021	14.700,62 €
Excédent reporté de 2020	2.908,33 €
Résultat de fonctionnement 2021	3.437,86 €
Investissement réel 2021	
Dépenses réelles 2021	14.893,01 €
Recettes réelles 2021	11.618,38 €
Résultat reporté 2020	1.556,79 €
Résultat investissement 2021	- 1.717,84 €
Résultat cumulé reporté en section de fonctionnement 2022	1.720,02 €

Le dossier a été présenté lors du Conseil d'exploitation du 14 mars 2022 et a recueilli un avis favorable.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ➤ De combler le besoin de financement de la section d'investissement de 1.717,84 € par une affectation correspondant au compte 1068 du budget primitif 2022,
- ➤ De reporter l'excédent disponible, soit 1.720,02 € au compte 002 du budget primitif 2022,
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme

Le Maire

**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Budget annexe « Énergies Renouvelables » – Affectation du résultat 2021.

Nathalie DESJARDINS : Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions?



### Ville de Buxerolles 86180

### Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322\_17

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents · 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA Evelvne PASOUET Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic DEVERGNE Lactitia **MIGNIOT** Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Francoise SULMON Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER Objet: Budget annexe « Energies renouvelables » - Adoption du Budget Primitif 2022

Rapporteur: Madame DESJARDINS

Les propositions du budget primitif 2022 du budget annexe « Energies renouvelables », sur la base de documents budgétaires, sont présentées par chapitre.

Ces documents budgétaires comprennent :

- Une présentation générale informations générales, présentation de l'équilibre financier du budget, balance des comptes par nature;
- Les éléments du vote présentés par chapitre dans la vue d'ensemble de chaque section, présentés par article dans chaque section;
- Une vue d'ensemble du budget répartition des recettes et des dépenses de chaque section entre les dix fonctions ;
- Les états annexes état des amortissements, état du personnel, état des crédits de trésorerie, état des provisions constituées, état des emprunts, état des emprunts garantis.

Le budget est soumis au vote par chapitre, en section de fonctionnement, et par opération, en section d'investissement.

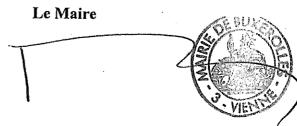
Le dossier a été présenté lors du Conseil d'exploitation du 14 mars 2022 et a recueilli un avis favorable.

# Il est proposé au Conseil municipal:

- ${\triangleright}$  D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe « Energies renouvelables »,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme



Gérald BLANCHARD

 $\textbf{Monsieur BLANCHARD, Maire}: \textbf{Budget annexe} \ll \acute{\textbf{E}} \textbf{nergies Renouvelables} ~ \textbf{ } - \textbf{Adoption du budget primitif 2022}.$ 

Nathalie DESJARDINS: Vous l'aviez dans le tableau de tout à l'heure ce budget primitif 2022. Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions? Nous passons au vote.



# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322\_18

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Présents : 23

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ

Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL

Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD

Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ

Philippe LECOQ

Patrick MENARD

José Ignacio MERINO AVILA

Evelyne PASQUET Francette POPINEAU

Ludivine RIQUELME MARTINEZ

Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE

Bruno VIVIER

Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10

Mesdames et Messieurs
Jean-Louis BADIOU à Ludivine
RIQUELME-MARTINEZ
Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à
Mathieu CHARTIER
Emilie FERRIER à Evelyne

PASQUET

Marie-Francine HYDE à Nathalie

**DESJARDINS** 

Candice LORGNIER à Gilles

THINON

Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER

Mickael MARTEAU à Ludovic

**DEVERGNE** 

Lactitia MIGNIOT à Nathalie

DESJARDINS

Denis ROUGIER à Gilles THINON

Françoise SULMON à Gérald

BLANCHARD

Absente: 0

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie TEXIER

Affiché le : AR PREFECTURE 086-218600419-20220322-20220322\_18-DE

Refrancimis en brefecture le

### Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Mise à disposition de fonds au profit du budget annexe « Energie renouvelable »

Rapporteur: Madame DESJARDINS

Le budget annexe « Energie Renouvelable » rencontre une insuffisance de trésorerie ponctuelle, dans l'attente de recevoir les recettes des ventes d'électricité qui font l'objet de déclarations semestrielles.

Le besoin s'élève à 10.000,00 €. Ce montant sera remboursé au budget principal au mois de décembre 2022.

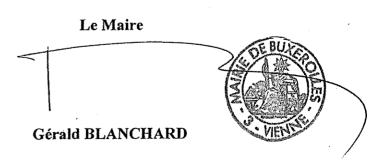
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

## Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'accorder une avance de trésorerie de 10.000,00 € au budget annexe
   « Energie Renouvelable »
- > De prévoir que le remboursement de cette somme interviendra au mois de décembre 2022.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix).

Pour extrait conforme



**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Mise à disposition de fonds au profit du Budget annexe « Énergies Renouvelables ».

Nathalie DESJARDINS: Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci beaucoup, est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération? Nous passons donc au vote.

## La délibération est adoptée.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Juste un mot, mais nous en parlerons peut-être tout à l'heure dans le rapport du développement durable, vous savez que nous nous sommes lancés dans des ombrières photovoltaïques sur 2 lieux (le parking des vignes et les services techniques). Nous avançons progressivement. J'ai signé la semaine dernière des éléments sur le permis de construire. Le mode de gestion sera différent, il sera complètement géré par l'entreprise qui prend en charge les frais et qui récupère la production d'énergie. En revanche, l'intérêt par rapport à ces deux projets, c'est que pour le parking des vignes on aura 500 m² de couvert et des espaces de stockage pour les services techniques.

Je proposerai aux habitants et aux élus, quand tout sera fait, une inauguration, d'autant qu'au moment où on se parle, les services techniques sont en train d'être revus et on a retravaillé – je remercie les élus, Monsieur VIVIER, Madame PASQUET et les autres qui y ont travaillé – pour redéfinir les espaces de travail puisque ce n'était pas très fonctionnel. Un travail est donc mené et avance bien. Je ne veux pas tout mettre sur le dos du Covid, mais ici, il est vrai que nous avons eu beaucoup de retard de matériel et on croise les doigts pour que cela puisse enfin se finaliser. Cela a été long, très long, mais aujourd'hui on avance. Je crois qu'il est intéressant pour les buxerollois de voir le fonctionnement, ils verront ainsi comment une ombrière se met en place et la zone de stockage dont nous avons bien besoin.





# Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

### Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322\_19

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum:11

Présents: 23

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis RADIOII Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASOUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic DEVERGNE Lactitia MIGNIOT Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER Objet: Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur: Madame DE VITRY D'AVAUCOURT

Tous les ans, le Conseil municipal alloue une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La subvention versée en 2021 est d'un montant de 300.000,00 €.

Il convient de fixer le montant de la subvention pour l'année 2022 au bénéfice du CCAS dont les besoins s'élèvent à 300.000,00 €.

Le versement de la subvention sera effectué en deux liquidations distinctes en fonction des besoins de trésorerie du CCAS.

Le montant de la subvention pourra être revu, si nécessaire, en fonction de l'activité du service en cours d'exercice budgétaire.

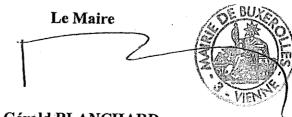
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au Conseil Municipal:

- ➤ De fixer la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 2022 à 300.000,00 €,
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des versements distincts en fonction des besoins de trésorerie du CCAS,
- ➤ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme



Gérald BLANCHARD

Affichéle: AR PREFECTURE

Transmissenpréfecture/le22-20220322\_19-DE
Regu le 30/03/2022

Monsieur BLANCHARD, Maire: Subvention 2022 au Centre Communal d'Action Sociale.

Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération?

Ludovic DEVERGNE: Oui, merci Monsieur le Maire. Simplement pour dire que nous voterons cette délibération et appeler votre vigilance sur les besoins complémentaires qui pourraient se faire pendant l'année compte tenu de la situation actuelle. Voilà, c'est tout, mais on votera pour.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Nous ne l'évoquons pas normalement ici, mais objectivement, on s'attendait à avoir beaucoup de sollicitations sur les secours, et finalement, pas tant que cela. Je crois que l'on a la chance en France, puisque le CCAS arrive souvent à la fin de la fin, d'avoir des amortisseurs sociaux qui ont bien fonctionné pendant la crise, on peut quand même le remarquer, donc le fonds qui avait été prévu n'a pas été totalement sollicité, mais nous sommes prudents. On a notamment une réflexion sur ce que l'on appelle le renoncement au droit, il s'agit de personnes qui ne font pas appel à ce dont ils pourraient éventuellement avoir droit, ce sujet fait partie des choses sur lesquelles nous avons un point d'attention important.

Nous passons au vote.



# Séance du

A 18h30, Salle du Conseil

# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 20

Nomenclature Préfecture : 7.1

Quorum: 11

Bruno VIVIER

Emmanuel ZERROUNI

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCQ Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASOUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie DESIARDINS Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance :

Affiché le :

Mme Nathalie TEXIER

# 22 MARS 2022

Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet : Remboursement de frais médicaux à un agent

# Rapporteur: Madame DESJARDINS

Suite à une maladie professionnelle d'un agent de la commune reconnue en date du 6 mai 2020, ce dernier a payé directement les soins qui lui ont été prescrits, l'établissement ayant refusé de prendre en compte le bon de prise en charge de la collectivité.

Afin de ne pas pénaliser l'agent, je vous propose de rembourser l'agent des frais qu'il a engagé à hauteur de 245 euros.

De plus, dans le cas d'autres dossiers d'accident de service ou de maladie professionnelle pour lesquels les agents avancent les frais, du fait d'un refus des prestataires ou établissements de soins de prendre en compte les bons de prise en charge de la collectivité, il vous est proposé de rembourser les agents à hauteur des frais engagés, sur justificatifs.

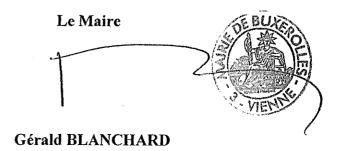
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

### Il est proposé au Conseil Municipal:

- De rembourser l'agent du montant de 245 euros :
- De rembourser tout agent qui se verrait obligé de payer les frais de soins suite à une maladie professionnelle ou un accident de service, sur justificatif, du fait du refus de prise en compte des bons de prise en collectivité charge l'établissement par soins:
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

### Pour extrait conforme



PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_20-DE

Regu le 30/03/2022

Monsieur BLANCHARD, Maire: Remboursement de frais médicaux.

Nathalie DESJARDINS: Lecture de la délibération

**Monsieur BLANCHARD, Maire**: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération? Nous passons donc au vote.



# Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

# Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 21

Nomenclature Préfecture : 2.1

Quorum: 11

Présents: 23

Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET HYDE à Nathalie Marie-Francine **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Laetitia MIGNIOT Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

### Affiché le :

Transmis en preferente ECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_21-DE Regu le 30/03/2022

Objet : Rétrocession au domaine communal du cheminement piéton au bout de l'impasse Théodore Fumeron

Rapporteur: Monsieur VIVIER

Le lotissement du Clos Saint Jacques réalisé par NEXITY a été autorisé par arrêté municipal en date du 16 juin 2016 et est aujourd'hui terminé. Il convient à présent de procéder à la rétrocession des voiries/cheminements piétons/espaces verts au domaine public.

Au regard des compétences de Grand Poitiers Communauté Urbaine et de la ville de Buxerolles, la voirie a été rétrocédée à Grand Poitiers et le cheminement piéton au bout de l'impasse Théodore Fumeron doit être rétrocédé au domaine public de la ville de Buxerolles (confer plan joint).

Cette rétrocession sera faite à l'euro symbolique et les frais d'acte seront supportés par le promoteur.

Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

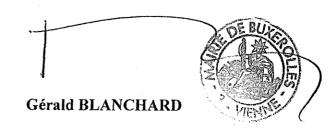
### Il est proposé au conseil municipal:

- > De retrouver au domaine public le cheminement piéton au bout de l'impasse Théodore Fumeron à l'euro symbolique;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme

Le Maire



**Monsieur BLANCHARD, Maire** : Rétrocession du domaine du cheminement piéton au bout de l'impasse Théodore Fumeron.

Bruno VIVIER : Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération? Nous passons donc au vote.



### Ville de Buxerolles 86180

# Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, Salle du Conseil Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 22

Nomenclature Préfecture : 2.1

Quorum: 11

Gilles THINON

Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU Ludovic **DEVERGNE** Lactitia MIGNIOT Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Francoise SULMON à Gérald BLANCHARD

Absente:

Secrétaire de séance :

AR PREFECTURE

086**Affiché)he**\$19-20220322-20220322\_22-DE Regy le 30/03/2022 <del>Transmis en préfecture le</del>

Objet: Rétrocession au domaine communal d'un espace vert dans le cadre du lotissement les Jardins du Sentier, rue George Sand.

Rapporteur: Monsieur VIVIER

Le lotissement des Jardins du Sentier réalisé par POITOU TERRAINS a été autorisé par arrêté municipal en date du

7 juillet 2017 et est aujourd'hui terminé. Il convient à présent de procéder à la rétrocession des voiries/cheminements/espaces verts au domaine public.

Au regard des compétences de Grand Poitiers Communauté Urbaine et de la ville de Buxerolles, la voirie doit être rétrocédée à Grand Poitiers et l'espace vert situé à l'arrière des lots n°2 et 3 à la ville de Buxerolles (confer plan joint).

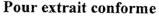
Cette rétrocession sera faite à l'euro symbolique et les frais d'acte seront supportés par le promoteur.

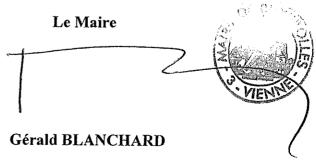
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

### Il est proposé au conseil municipal:

- ➤ De retrouver au domaine public l'espace vert situé à l'arrière des lots n°2 et 3 à l'euro symbolique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)





Monsieur BLANCHARD, Maire: Rétrocession au domaine communal d'un espace vert dans le cadre du lotissement Les Jardins du Sentier, Rue George Sand.

Bruno VIVIER: Lecture de la délibération

Monsieur BLANCHARD, Maire: Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur cette délibération? Nous passons donc au vote.



Ville de Buxerolles 86180

Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 23

Nomenclature Préfecture : 8.8

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCQ Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER Emmanuel ZERROUNI

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Laetitia **MIGNIOT** Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

Affiché le :

# Séance du 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Présentation du Rapport du Développement Durable 2021

Rapporteur: Madame DESJARDINS

La ville de Buxerolles présente pour la 7ème année un rapport sur les politiques et actions en matière de développement durable.

Le rapport développement durable n'est pas obligatoire pour une commune de 10 000 habitants telle que Buxerolles. Cependant, la collectivité a choisi de réaliser un tel rapport afin de disposer d'un bilan annuel des actions réalisées pour atteindre les objectifs fixés pour chacun des 5 axes de l'Agenda 21.

Ce rapport permet de rendre compte des réalisations mises en œuvre dans les politiques publiques locales conduites par la ville auprès de financeurs ou de partenaires institutionnels comme l'ADEME, la région Nouvelle Aquitaine ou Grand Poitiers Communauté Urbaine.

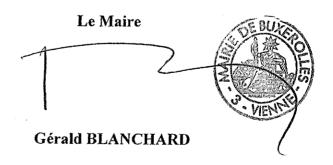
Ce rapport a été présenté à la commission développement durable et transition écologique le 02 février 2022.

### Il est proposé au Conseil municipal:

De prendre acte du rapport de développement durable 2021 sur la situation en matière de développement durable et de transition écologique de la Ville de Buxerolles.

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

### Pour extrait conforme



AR PREFECTURE

086-218600419-20220322-20220322\_23-DE

Regu le 30/03/2022

Monsieur BLANCHARD, Maire: Présentation du Rapport de Développement Durable – 2021.

Je rappelle que cela fait plusieurs années qu'il y a un rapport à Buxerolles, ce n'est pas obligatoire pour une commune de notre taille, mais cela permet de faire une rétrospective et voir ce qui a été fait. Cela va dans le sens de ce que nous voulions, c'est-à-dire de rendre compte aux habitants, d'évaluer ce qui est fait et pouvoir avoir des éléments pour voir comment les choses avancent.

Nathalie DESJARDINS: Ce rapport a été présenté en commission Développement Durable. Il sera disponible en intégralité sur le site de la Mairie. Ce soir, nous vous présentons juste un petit zoom sur certaines actions.

Quelques chiffres en introduction.

L'année 2021 a été marquée par la gestion de la crise sanitaire dans tous les domaines. Malgré tout, par rapport à Cit'ergie, nous avons légèrement progressé puisqu'au niveau du score 2021, nous atteignons 47,2 %. Pour rappel, le score de 2019 était de 43 %, sachant que maintenant, l'objectif est d'atteindre les 50 %.

Le rapport très récent du GIEC ne fait que mettre en lumière le réchauffement climatique.

Rapidement, la présentation des 5 axes de l'agenda 21 :

- L'énergie,
- La santé/le bien-être,
- La biodiversité,
- L'accessibilité.
- La participation.

Nous allons voir quelques actions sur chacun de ces axes.

### L'énergie:

- <u>Le réseau de chaleur</u>: Nous avons plusieurs bâtiments communaux qui sont rattachés au réseau de chaleur pour notre chauffage, soit 28 % de nos consommations énergétiques. Les bâtiments sont la Mairie, le groupe scolaire JMP, la maternelle élémentaire et le bâtiment Ravel avec la cuisine centrale.
- <u>Les aménagements cyclables réalisés en 2021</u>: La voie romaine et la rue des deux communes ont été mises en aménagement avec des voies tracées sur la chaussée, je pense que tout le monde les a bien en tête. Nous atteignons donc aujourd'hui 1,444 kilomètres pour 1 000 habitants dédiés au vélo.
- <u>Le transport solidaire</u>: C'est quelque chose de nouveau sur 2021. En 2021, 58 trajets ont été réalisés représentant 752 kilomètres, c'était un bon début.
- L'opération mai à vélo,
- <u>Le chantier de la crèche par rapport aux économies d'énergies</u>: Ce dossier a été travaillé en 2021 et on va le retrouver sur 2022, de même que le plan de jalonnement. Ils sont donc cités en 2021, mais seront bien plus développés en 2022.
- <u>Le plan solaire</u>: Les conventions pour les 3 ombrières ont été signées en 2021, dont 2 au centre technique municipal et 1 sur le parking des vignes. Cela représentera une surface de 1 500 m². Ces travaux vont être réalisés en 2022.
- 100 % de la consommation électrique est verte,
- <u>Les composteurs</u>: Nous avons des composteurs installés au niveau de la restauration scolaire sur nos 2 sites. Deux tonnes de bios déchets ont été récupérées et nous avons

- également des composteurs publics sur le square Jean Boiteux et ici, ce sont 4,25 tonnes de déchets qui ont été récupérés.
- <u>La création de la brigade verte</u> : Pour faire l'entretien et le nettoyage de la commune, cette brigade verte a vu le jour en 2021.
- <u>Animations</u>: une journée concernant le broyage, le ramassage des déchets et la semaine de la réduction des déchets en milieu scolaire.
- Exigence d'écoconception pour la réalisation du nouveau site internet : cela va se produire sur cette année 2022, mais cela a été signé l'an dernier. Des notions nouvelles ont été introduites dans les cahiers des charges.

### L'énergie, que se passera-t-il en 2022 ?

- <u>Les travaux de la crèche</u> : ils arrivent avec essentiellement toute la partie isolation par rapport à l'énergie,
- L'installation du plan de jalonnement : il va démarrer avant l'été.
- <u>Les travaux pour les ombrières</u>: les permis de construire sont en cours de signature. Les travaux sont prévus pour la deuxième partie de l'année,
- <u>Le 3<sup>e</sup> site de compostage</u>: au niveau de la cuisine centrale,
- La reconduction de l'ensemble des animations déjà citées.

## Zoom sur la biodiversité:

- Fin 2021, nous avions 41 % de produits consommés dans la restauration scolaire qui étaient des produits biologiques et locaux. L'objectif est d'atteindre 50 %.
- De nouvelles pesées et une diminution du gaspillage alimentaire sur tous les sites de restauration ont été faites. Vous avez un croquis assez visible qui montre que nous avons vraiment fait un gros travail sur cette réduction des déchets alimentaires.
- Le végétal dans la ville est effectivement un sujet très important que nous-mêmes pensons bien traiter et travailler. 2021 a vu le recrutement d'une chargée de mission sur ce sujet, elle est arrivée en octobre 2021, cela nous permettra de travailler pleinement sur le sujet en 2022. Ce n'est pas un nouvel agent, c'est un remplacement. C'est une réorientation de ce que l'on souhaitait au niveau du travail, mais il ne s'agit pas de création pure puisqu'il n'y en a pas eu.
- Le potager municipal a vu sa première récolte au mois de septembre et la plantation a été tardive, c'est vrai, puisque c'était au mois de juin 2021.
- Le premier semestre 2021 était relativement compliqué, notamment avec le Covid.
- Nous avons aussi en fin d'année travaillé sur un appel à projets pour la réhabilitation du verger de Valvert et encore une fois, cette année va continuer à être menée.
- Pour mémoire, le projet de l'association Abeille Locale est toujours en cours puisqu'il va s'étendre sur plusieurs années.
- Nous allons continuer le travail avec l'association Prom'Haies. Il s'agit de plantations d'arbres et de haies sur le territoire.
- L'éco pâturage est toujours bien vivant sur la commune.
- Première réflexion en fin d'année sur la cour de l'école élémentaire JMP, mais aussi sur sa végétalisation. Nous étions donc déjà en train de travailler dessus puisque depuis, je n'ai pas refait le PowerPoint. C'est vrai que ce sujet a commencé à être travaillé en toute fin d'année et il va se poursuivre sur 2022, nous n'en sommes qu'au début.

### Biodiversité, que se passera-t-il en 2022 ?

- Notre objectif est d'atteindre les 50 % de produits bios et locaux au niveau de la restauration scolaire.
- Continuer sur le végétal dans la ville. Il en a été question notamment dans la présentation de Cœur de Ville hier soir. C'est une donnée qui aujourd'hui est largement prise en

- compte, elle va aboutir sur la charte de l'arbre entre autres, il y a énormément de choses à faire à ce niveau.
- Le potager municipal qui, en 2022, va voir la reconduction de ce qui s'est fait en 2021, c'est-à-dire l'utilisation du même terrain, de la même surface pour pratiquement les mêmes productions (pommes de terre, oignons et les échalotes que nous allons ajouter). Cette année, nous avons pu travailler bien en amont, car les plantations sont prévues au mois d'avril, cela ne va pas tarder et les rendements attendus seront donc nettement supérieurs.
- Le troisième parc pour les moutons dans les vallées sèches est en cours de réalisation. Il va se situer entre les deux déjà existant pour tous ceux qui connaissent l'endroit.
- La concertation pour la cour de l'école élémentaire JMP et sa végétalisation en partie. Cette concertation est prévue avec les utilisateurs de la cour, à savoir les enfants, les enseignants et les animateurs puisqu'ils sont tous partie prenante de ce sujet.

### Zoom sur l'accessibilité :

Plusieurs manifestations sur 2021:

- <u>Les Accessifs</u>: ce sont des spectacles, on s'inscrit ici dans ce que propose Grand-Poitiers.
- <u>Démarche Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée</u> : elle a été en réflexion sur 2021.
- La solidarité à Buxerolles qui s'est exprimée par la bourse au permis de conduire (2 personnes intéressées), par l'opération « une boite, un cadeau » en fin d'année, par la semaine bleue et par l'opération Heure Civique avec une soixantaine de bénévoles qui se sont manifestés l'an dernier.
- Le CCAS a obtenu le label « ville aidante Alzheimer » et la ville de Buxerolles a obtenu le label européen « ville conviviale-ville solidaire ».

### Sur l'accessibilité, que se passera-t-il en 2022 ?

- L'étude Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée : nous sommes en plein dedans.
- La solidarité à Buxerolles : l'ensemble des actions sera reconduit. Ainsi, toutes les actions précédemment développées pour l'accessibilité seront reconduites en 2022.

### Zoom sur la santé-le bien-être :

- Au niveau de la collectivité, la prévention est largement prise en compte avec du temps de travail donné sur ce sujet. Concernant les documents uniques de réalisés, beaucoup de travail interne s'est fait l'année dernière et cela va se prolonger cette année, car il y a encore beaucoup à faire.
- La manifestation Octobre Rose pour la lutte contre le cancer sur sein, c'était une première en 2021 et cela se refera en 2022.

### Sur la santé-le bien-être, que se passera-t-il en 2022 ?

- Nous continuons en interne au niveau de la collectivité sur la prévention.
- La reconduction des actions telles qu'Octobre Rose.
- Candidature à l'appel à projets parcours sportifs qui entre dans ce domaine. Nous venons juste de répondre cette semaine, c'est donc tout récent, pour la mise en place d'un parcours sportif et santé. Le projet se situe au parc de la Robla et nous verrons ce que cela donnera.

Ce sont vraiment de petits zooms, mais le rapport est évidemment plus complet. Nous n'avons pas tout listé, car il y en a trop. Vous y retrouvez des chiffres, des actions détaillées.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Concernant ce rapport, le groupe Buxerolles au Cœur souhaite s'exprimer pour mettre en lumière ce qui nous apparait comme un manque

d'accompagnement au développement durable dans votre politique. Vous citez à juste titre le rapport du GIEC qui nous alerte à juste titre sur le réchauffement climatique et ce n'est malheureusement pas la première fois que le GIEC nous alerte en ce sens. Vous mettez en parallèle au niveau communal la rénovation de la crèche, très bien, mais quid des autres bâtiments communaux. Quelle vision avez-vous à long terme ? Nous n'avons pas de PPI pour le voir, cela nous aurait permis d'avoir cette vision. Je ne vous demande pas de tout faire sur votre mandat, bien sûr, ce sera sur un temps très long, mais de fait, c'est intéressant d'avoir une vision sur le long terme.

Concernant la mobilité, nous avons un exemple parlant qui démontre que l'on navigue un peu à vue, que l'on travaille dans l'urgence, c'est l'opération mai à vélo. L'année passée, on nous a expliqué en commission que c'était en urgence, cela s'est expliqué, on a été prévenus au dernier moment, on en a discuté longuement avec Madame DESJARDINS. L'année dernière on nous avait donc dit « on fera mieux l'année prochaine, on y travaillera davantage en amont, etc. », je note qu'on arrive en avril et que la commission développement durable ne s'est pas penchée sur cette action cette année. Je me permets de le souligner parce que j'ai déjà eu cette discussion avec Madame DESJARDINS lors de la dernière commission. La commission développement durable s'est réunie deux fois l'année dernière, soit une fois tous les 6 mois et il est vrai que c'est un rythme de travail assez étonnant, sachant qu'elle se réunissait tous les mois auparavant et le manque de travail au sein de la commission a été criant, je l'ai souligné, mais cela avait été relevé également par d'autres membres de la commission. Voilà, je me permets donc de le soulever à nouveau ce soir.

Concernant la gestion des déchets, au vu des plus de 4 tonnes de déchets dans le compostage collectif situé au square Jean Boiteux, j'ai vu qu'un troisième allait être mis au niveau de la cuisine collective, est-ce que d'autres pourraient être envisagés dans des quartiers ? Il n'y a pas de polémique, c'est une vraie question. Puisque c'est une action peu couteuse pour la collectivité, est-ce que l'on pourrait le faire dans d'autres quartiers au vu de ce succès ?

Vous avez noté dans le rapport qu'une « brigade verte » avait été créée. Par contre, comme sur d'autres points que j'avais relevés lors de la commission, on n'a pas d'autres éléments chiffrés pour évaluer son action/composée par qui ? Pour quelles actions ? Etc. Ce sont des choses qu'il aurait été intéressant de développer.

Nous avons tout de même des points de satisfaction dans ce rapport. Quand on voit votre objectif d'augmenter à 50 % des produits locaux et bios pour les enfants dans les cantines, bien sûr qu'on est d'accord et que l'on trouve cela très bien. La poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire, on est d'accord et c'est très bien aussi, il y a plein d'autres choses, mais je ne vais pas faire de liste. En revanche, il y a encore des questions concernant le potager bio. Vous annoncez 2 000 m² cultivés à ce jour. Or, dans votre projet, vous aviez promis 1 hectare la première année et 4 hectares à la fin du mandat. Donc pour la première partie de vos promesses de campagne, c'est raté, mais pour la deuxième partie, qui concerne les 4 hectares à la fin du mandat, est-ce que vous pensez que vous serez en mesure de tenir cette promesse?

Concernant l'énergie, je pose à nouveau la question, ce n'est pas la première fois que je m'exprime à ce sujet là encore, est-ce que vous serez en mesure de tenir votre promesse de campagne qui était de construire, je vous cite, « une centrale solaire qui pourrait couvrir la consommation équivalente d'une population de 5 000 habitants »? Vous aviez parlé d'une surface de 10 hectares qui avaient été retenus, quelle est-elle? Où en êtes-vous dans votre réflexion? Là non plus, nous n'avons pas pu nous projeter par rapport au rapport qui nous a été présenté ce soir.

Au niveau de la protection des espaces verts, vous avez annoncé aussi depuis que vous êtes élus la mise en place d'une charte de l'arbre, c'était dans votre projet et vous en parlez depuis que vous êtes aux commandes. Cela fait donc 2 ans que l'on a un teasing sur cette charte et celui-ci n'en finit plus. Vous deviez y réfléchir, faire travailler les conseils de quartier et peut-être travailler dans la commission développement durable, mais pour l'instant, je vous demande juste où vous en êtes. Quand allez-vous commencer ? Où en êtes-vous dans votre réflexion ?

Je voudrais finir sur le volet santé qui nous touche tous de très près, surtout depuis quelque temps au vu de la crise que nous avons dû traverser et que l'on continue de traverser malgré tout, même si les choses s'améliorent. Pendant la campagne, vous aviez fait une page entière de promesses et de propositions pour développer des actions de prévention dans 3 domaines : la santé, l'environnement, l'hygiène et les habitudes de vie. Finalement, dans le bilan que l'on a vu ce soir, il a été relevé 2 axes de travail : la prévention au sein de la collectivité qui, je le rappelle, a un caractère obligatoire et légal, puis la participation à Octobre Rose que nous valorisons et trouvons très positif, mais de fait, il s'agit de la seule vraie action concernant la santé, du ressort de la majorité, mise en valeur. Je laisserai donc les habitants juger de la différence entre les promesses de campagne et la réalité actuelle en espérant avoir une suite et une projection pour la suite.

Voilà, pour notre part, notre groupe trouve que votre politique en matière de développement durable est tout de même insuffisante face aux enjeux actuels et futurs.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci beaucoup. Comme on parle de développement durable, je vais faire une analogie avec l'eau. Il ne faut jamais voir le verre à moitié vide, mais plutôt à moitié plein. Il y a un certain nombre d'éléments qui n'avaient jamais été faits et qui sont en train de l'être, je pense qu'il faut aussi voir cela. Je vais parler d'une ville exemplaire et je me tourne vers ma collègue, Madame PASQUIER, puisque nous avons beaucoup travaillé ensemble sur ce sujet, en mettant notamment cette année en place plusieurs actions pour permettre aux gens de venir broyer. Ce qui n'avait jamais été fait. On a fait la même chose pour les sapins et avons eu de belles réussites. De la même manière, cela peut paraitre anodin, mais il n'y a pas si longtemps, il y a eu un grand travail sur la plaine des Bizais et tout a été broyé sur place et encore une fois, cela n'avait jamais été fait. Si vous trouvez que ce n'est pas une volonté affichée d'avoir une collectivité exemplaire, je vous encourage à venir donner un coup de main sur le broyage, vous verrez que c'est très bien, très agréable, en plus on fait de très belles rencontres.

Sur le reste, effectivement, un mandat dure 6 ans et vous nous demandez... Alors il est vrai qu'au bout de 6 mois, vous nous demandiez déjà d'avoir fait nos résultats de 6 ans. On verra en 2026 ce qui aura été fait et ce qui ne l'aura pas été. Moi, je n'aime pas trop les procès d'intention en cours, nous verrons à la fin ce qui a été fait et ce qui ne l'a pas été. Dans tous les cas, le potager bio, alors même que je faisais partie de ceux qui disaient « cette année, compte tenu de la situation, on reporte » pour la simple raison que l'on était en plein confinement, que c'était extrêmement compliqué et que l'on avait pris beaucoup de retard pour plein de raisons. On a tenté le coup, on a essayé, cela a eu le mérite de se faire.

Sur les bâtiments, on va rénover la crèche. Objectivement, plein de choses vont être faites pour améliorer la qualité et le côté environnemental, preuve en est on va avoir des certificats d'énergie. On va être accompagnés sur ce genre de chose. Je suis désolée de vous mettre un peu en face de vos responsabilités, mais on était en fin de course sur pas mal de chaudières, on les a changées et remplacées par des choses un peu moins énergivores. Je vous citerai la bibliothèque et Varliette où cela va bientôt se faire. Essayer de dire que rien n'a été fait est un peu dommage, car quand même, des choses avancent et évidemment, quand on va attaquer

l'école élémentaire Simone Veil, vous pensez bien que l'on va avoir une attention toute particulière sur la question de l'énergie.

Sur la centrale solaire, on va commencer avec nos ombrières, 1 500 m<sup>2</sup>, c'est 3 fois plus que ce que vous aviez fait, donc c'est déjà pas mal quand même par rapport à ce qui a été mis sur les toits, c'est une autre envergure que l'on veut donner, là, c'est pareil. Ce sera à la fin du marché que l'on « compte les bouzes », c'est une expression charentaise maritime que je vous demande de méditer ce soir. À la fin du mandat, vous nous direz si cela a fonctionné ou pas et on m'expliquera pourquoi cela n'a pas fonctionné ou alors, vous reconnaitrez pourquoi cela a fonctionné. Nous sommes en 2022, il reste 4 ans de mandat, je vous rappelle que l'on a un mandat qui a légèrement été amputé entre le mois de mars et le mois de juillet ce qui fait qu'on n'aura pas un mandat de 6 ans, mais légèrement réduit. On a pris ce mandat dans des conditions très particulières. Il y avait beaucoup de nouveaux élus, tu as raison de le dire Mathieu, cela ne simplifie pas les choses quand on commence. Moi, j'ai le sentiment que l'on n'a pas à rougir, je vois beaucoup de choses. Sur la santé, il y avait très rarement des choses de menées avant, aujourd'hui, cela a le mérite d'exister, il y a des choses qui se font maintenant. Octobre Rose n'avait jamais été fait, le parcours santé et le parcours sportif, on est en train d'y travailler, c'est un beau projet sur lequel on va aller, on a renforcé toute la communication sur les actions de prévention... Bon, je pense que l'on n'a pas à rougir. Même quand on a fait le site internet, on fait attention à ce qu'il soit éco responsable, celui d'avant ne l'était pas si on calculait...

Ce que je voulais dire indépendamment des réponses à vos questions, c'est que je tiens beaucoup à ce que la commune soit exemplaire sur un certain nombre de points, en tout cas là où on peut faire des efforts. Les services techniques sont en première ligne sur le sujet et on y travaille vraiment beaucoup, des choses sont en train d'évoluer, car quand il fallait faire plusieurs tours au service technique pour à chaque fois ramener les branches et autres, c'était d'abord de la consommation, de la pollution et même aussi un peu de fatigue. J'ai eu beaucoup de retour, notamment quand on était dans le parc des Bizais samedi, les gens ont vu que cela s'était fait sur place, cela va donc plutôt dans le bon sens, donc voyons le verre à moitié plein et pas toujours à moitié vide. Tout est perfectible, on aurait voulu faire bien plus de manifestations autour de la prévention, cela ne vous a pas échappé qu'il y a une période où on ne pouvait pas réunir les gens tout simplement, on n'avait pas le droit de les réunir, on a fait aussi beaucoup de prévention autour du Covid un peu malgré nous, mais en tout cas, on y a travaillé aussi. Voilà, je pense que petit à petit, l'oiseau fait son nid. Ce verger, on est en train de le réactiver à Valvert, c'est quand même une belle manifestation qu'il va y avoir sur la fête de la nature. Je pense qu'il y a pas mal de choses.

Un mot pour terminer sur les composteurs. Doucement sur les composteurs puisqu'en réalité, on va bientôt en être équipés puisque vous savez qu'une loi va passer et au 1<sup>er</sup> janvier 2024, on devra équiper tout le monde en composteurs individuels ou collectifs. Je ne vois donc pas trop pourquoi on devrait se lancer là-dedans puisque des choses vont bientôt être mises en place avec des prises en charge par Grand-Poitiers qui va le déployer. Cela a déjà été fait sur une partie de la communauté urbaine, cela va s'accélérer donc là-dessus, je pense qu'il est un peu urgent d'attendre.

En revanche, ce que je crois très important, et je pense que là-dessus nous allons avoir un rôle à jouer communes et communauté urbaine, c'est la question de la sensibilisation. D'abord à la réduction des déchets qui est un élément majeur, il faut que l'on continue à travailler sur ce sujet - je ne vais pas faire de fiscalité aujourd'hui sur la question des déchets - mais la fiscalité est en train d'exploser sur les déchets, ce que l'on appelle la DGAP. Donc il faut absolument que nous ayons une action et c'est ce que fait à Grand Poitiers pour la réduction des déchets et pour la réduction de nos poubelles parce que le composte va nous permettre aussi de réduire le poids de nos poubelles. Il y a une vocation très écologique dans ce sens-là.

Une dernière chose, Bruno m'arrêtera si je me trompe. Donc les deux bâtiments du Cœur de ville, un des deux est relié au chauffage urbain, il s'agit également d'un élément important, on aurait voulu relier les deux, mais il y a eu un petit couac. Nous allons le proposer à Leclerc, leur demander s'ils seraient intéressés. Vous voyez, il y a plein de choses et je ne vais pas être beaucoup plus long, mais cela ne se voit pas forcément, il faut que l'on communique. Mais on nous reproche déjà de trop communiquer.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Je vous remercie pour les informations complémentaires notamment pour les composteurs, c'est très intéressant d'avoir ces éléments-là. Et aussi pour vous dire, vraiment ne retenez pas non plus le verre à moitié vide de mon intervention parce qu'il y a des choses sur lesquels je félicitais votre action, bien sûr. Et en plus je n'étais pas que dans la critique et je n'avais pas dit que rien n'avait été fait, vous avez dit que rien n'avait été fait, c'est faux, je n'ai pas dit cela, j'ai juste demandé des éléments pour connaître la suite sur du moyen et du long terme par rapport aux projets que vous aviez. C'est ces éléments qui manquent un peu pour se projeter en fait sur l'avenir de la commune à moyen et long terme. Voilà, c'est juste cela.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je vais vous confier quelque chose. À chaque fois que l'on avance en disant, il va se passer cela, si cela ne se passe pas vous nous le reprochez, alors dorénavant la stratégie elle est la suivante: on vous présentera les choses quand elles seront finalisées ce qui évitera d'avoir des critiques intermédiaires.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Du coup, si je peux me permettre dans la méthode, c'est la méthode que vous choisissez en tout cas pour vous protéger, je peux l'entendre.

Monsieur BLANCHARD, Maire: C'est du préventif.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Cela bloque un peu la concertation et le débat. Parce que nous le ressentons un peu, je le ressens en commission, parfois on pose des questions et on a toujours l'impression que c'est secret d'état, qu'il ne faut pas nous donner des éléments. Mais enfin quand il y a des commissions, c'est pour travailler, nous sommes tous des élus, des adultes, les commissions qui sont faits avec des habitants, des choses... Enfin voilà, il y a des fois, des sujets qui sont sensibles et il y a des choses dont tout le monde n'a pas connaissance, mais quand même sur un travail et sur une mise en place d'un programme politique, cela me parait bizarre que l'on ne puisse pas avoir plus d'éléments. Il y a plein de sujets comme cela, c'est souvent très secret, c'est un peu bizarre.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je vous assure que si on adopte ce fonctionnement c'est parce qu'à chaque fois que l'on avance sur un projet, si on avance sur un embryon début de projet et qu'il ne va pas au bout pour x ou y raison, vous nous le reprochez. Donc dorénavant la stratégie est effectivement la suivante, quand quelque chose sera finalisée on le présentera, cela ne veut pas dire que la mise en place ne nécessitera pas un temps de concertation, mais en tout cas, on le fera quand on aura des certitudes sur la faisabilité et sur la réalisation possible. Et je vous assure, combien de fois en sortant d'ici vous avez analysé, vous avez apporté des conclusions définitives à quelque chose qui était transitoire. Et au final, vous dites aux gens ils nous ont annoncé ça et ils ne l'ont pas fait. J'aimerais pouvoir vous tenir au courant, et si vous saviez, il y a plein de choses qui vont se décliner dans les prochaines semaines, mais si je vous en parle, j'ai un peu la faiblesse de dire qu'il y aura des commentaires, que cela va être transformé et je ne voudrais pas que cela capote. Donc c'est la stratégie, honnêtement il y a beaucoup de collectivités qui sont obligées de procéder la même manière. J'avais pensé que l'on pouvait faire quelque chose de différent, mais je vois bien... Regardez, je vais vous donner

un exemple extrêmement concret, je me tourne vers Lillian DEMONTEIL, il pourra vous dire clairement les choses. On fait une réunion où votre représentant est présent, il est présent sur la vidéoprotection, l'AMO, l'assistant à la Maîtrise d'Ouvrage explique pendant la présentation de l'AMO que le dispositif que nous installons permettrait éventuellement d'aller jusqu'à 40 caméras, il n'a jamais dit qu'on allait installer 40 caméras. Deux heures après, vous twittez 40 caméras bientôt à Buxerolles. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Comment voulezvous que derrière on puisse avoir un rapport de confiance qui s'établit quand justement il y a ce genre de comportement. Ce n'est pas possible, vous conviendrez bien qu'il n'a jamais été envisagé de mettre 40 caméras, il nous a simplement dit qu'il y avait une technologie qui permettait d'avoir une évolution et permettre un jour d'aller à 40 caméras. Quand j'ai vu Lilian quelques heures après, lui qui découvre la politique pour le coup, il a été surpris. Je vous assure, on est obligé maintenant de prendre énormément de précautions, voilà. Tout à l'heure, on parlera de développement économique, il y a des choses qui sont en train d'avancer, j'aimerais que l'on en parle en commission, mais si c'est pour en entendre parler partout deux heures après ou qu'il y ait un regroupement d'information, ce n'est pas possible. Je vous assure, vous êtes proprement responsable de ce qu'il se passe. Qui ?

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Alors, je ne sais pas quel est... On a presque envie de s'excuser...

Monsieur BLANCHARD, Maire: Allez-y, avec le sourire ce sera parfait.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Écoutez, je le fais volontiers parce qu'on a l'impression que l'on vous traumatise. Mais c'est vrai on a l'impression que l'on vous traumatise, mais enfin, dans les débats politiques, vous savez qu'il y a une majorité et une opposition, je vous le dis sur le ton de l'humour parce que je sais que vous le savez. Mais bien sûr qu'il y a des débats, bien sûr que des fois il peut y avoir des incompréhensions. On vous dit souvent, j'imagine Monsieur le Maire, que vous êtes assez fort en communication, vous avez les capacités quand même pour répondre à chaque fois. Comme vous avez des choses qui sont dites et que vous estimez que ce n'est pas juste, je pense que plus d'une fois vous avez pris la parole pour essayer de rétablir la vérité qui parfois n'était pas la nôtre, mais en tout cas vous êtes en capacité de le faire. Moi, je trouve que cette façon du coup de ne pas parler des dossiers et de ne pas projeter sur l'avenir à court, moyen et long terme, en fait, j'entends votre argumentation...

Monsieur BLANCHARD, Maire: C'est tout l'inverse en plus.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Non, mais j'entends votre argumentation, bon c'est votre façon de faire, c'est votre choix. En tout cas, nous, notre vision, et je crains la vision aussi de certains habitants, cela peut aussi passer pour une navigation à vue et que vous ne savez pas trop où vous allez ... C'est pour cette raison que je vous pose la question.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Les gens jugeront au résultat.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Je ne sais pas.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Vous verrez.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Probablement, enfin je ne présume pas de ce que vont faire les habitants. En tout cas, moi, je trouve que quand on s'intéresse à la vie politique et là c'est la citoyenne et pas forcément l'élu qui parle, je trouve que c'est intéressant d'avoir cette vision-là. Quand on est élu, pour moi, c'est que l'on a une vision sur le moyen et long terme et

comme vous ne l'affichez pas, du coup on peut supposer qu'il y a du flou, voilà. Et quand c'est flou, vous connaissez l'expression.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Pour nous ce n'est pas du tout flou. Donc désolé d'être dans le flou, mais nous, nous ne le sommes pas, on sait où on va. Oui Mathieu?

Mathieu CHARTIER: Je vais être très sincère, moi à l'époque, je n'étais pas forcément très d'accord avec tout ce qui était prévu dans l'ancienne municipalité, pas contre tout non plus, j'ai cette honnêteté de le dire. Mais à l'époque, je me suis dit pour pouvoir critiquer le mieux c'est de se mettre sur une liste, on serait élu ou pas, il s'avère que cela a été le cas, on se retrouve élu. Maintenant, je ne vous cache pas que de l'intérieur, en tant que nouveau, même si maintenant cela fait un peu plus d'un an et demi, c'est usant en fait. Vous ne vous rendez pas compte, ie ne suis pas traumatisé par ce que vous faites, mais c'est usant, c'est un gaspillage d'énergie, de temps, et le temps c'est de l'argent. C'est aussi un gaspillage d'argent par effet de bord, franchement c'est fatiguant, mais fatiguant à un point où vous n'imaginez même pas. Pas que l'énergie que l'on gaspille à devoir se justifier, vous avancez des trucs qui sont des conclusions par moment sur des choses totalement alambiquées. Et nous, on est obligé de contrer en disant « bah non, en fait ce que vous dites, sans dire un mensonge une contrevérité » donc on perd du temps à expliquer, les habitants au milieu sont paumés, gardent qu'une partie de l'information donc cela trompe tout, c'est usant au plus haut point. Cela nous fait perdre du temps, cela vous fait perd du temps aussi parce qu'au final cela ne change rien et l'idée est vraiment qu'à la fin on retienne ce qui est positif. Franchement, je le vois avec mon regard d'ancien habitant qui vient de rentrer un peu en politique, et je me dis si c'est ça la politique, ça ne m'étonne pas que rien n'avance dans ce pays, ce n'est pas possible. Si les gens sont toujours en train de luter, ca c'est bien, ça ce n'est pas bien, alors que le projet n'est pas fini, c'est sûr qu'on ne va pas avancer. Je vous jure, vue de l'intérieur maintenant, je peux me permettre de le dire un peu plus parce qu'on me donne voix au chapitre, c'est fatigant, et je me mets à la place des habitants qui là nous suivent peut-être en visio ou parfois, quand c'est possible en public, ils doivent se dire, mais c'est quoi c'est une cour d'école, on a un grand bac à sable et c'est à celui qui jettera la plus grosse poignée de sable et c'est vraiment usant.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Merci de ce cri du cœur. Oui? Madame POPINEAU.

Francette POPINEAU: Si je peux me permettre sans prolonger davantage, bienvenue en démocratie. Si c'est exactement ça, je n'étais pas là précédemment, mais je suppose que c'était la même chose avec d'autres personnes dans l'opposition et que partout où il y a une opposition il y a forcément débat. Il y a des choses avec lesquels nous sommes d'accord, je crois que nous sommes une opposition constructive, c'est-à-dire que l'on ne constitue pas un frein systématique, on pose des questions, on essaye d'aller au-delà de ce qui est dit. De savoir un peu où on va, c'est notre rôle, il faut effectivement que l'on renseigne les habitants, après je pense que tout a été dit sur le reste, tout le monde est en capacité de dire ce qu'il a à dire, la perception qu'il a des choses, d'autres peuvent dire autrement, etc... Cela fait partie du débat public, il existe partout. On ne constitue pas un frein, à vous entendre on est un frein, on vous empêche d'avancer.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Pas du tout.

Francette POPINEAU: Vous ne nous donnez pas cette... Voilà, on n'a pas cette prétention, simplement si on peut de temps en temps interroger ce qui se passe et permettre effectivement qu'il y ait un pas de côté et qu'il y ait des choses qui permettent effectivement de faire avancer les choses pour les habitants de Buxerolles, je crois que c'est vraiment ce qui nous tient les uns et les autres. Mais il se trouve que certaines fois, effectivement, quand on parle du bouclier

fiscal, on est peut-être plus à cheval sur le pouvoir d'achat, sur les contraintes que l'on peut avoir. On sait qu'aujourd'hui les choses vont être difficile, l'avenir est difficile pour tout le monde et qu'il faut, nous aussi, être très vigilant sur ce que l'on va demander de nouveau comme effort aux habitants de Buxerolles. Mais nous sommes là pour eux, on est là pour partager les choses, on est là pour avancer ensemble et je ne crois pas que l'on constitue un frein qui fait que vous avez des bonnes idées, mais du coup vous ne pouvez pas les mettre en place parce qu'on vous embête.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Ce n'est pas qu'on ne peut pas les mettre en place.

**Francette POPINEAU**: Vous ne pouvez pas non plus les dire. Vous nous dites on ne peut pas vous dire les choses parce que vous en faites un mauvais usage, ce n'est pas très juste.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Madame POPINEAU, en deux mois, nous avons eu quatre recours. Vous imaginez le travail pour les services administratifs ? Quatre recours. En 6 ans, j'ai dû faire un recours sur un DOB, en quatre mois nous avons eu quatre recours. Et je vous passe la multiplication des courriers, je vais le dire, sur tout et n'importe quoi. Donc si vous considérez que ce n'est pas de la perte de temps. Je vais vous donner un exemple qui va vous parler. Effet d'annonce, Buxerolles est en retard sur les capteurs de CO2, au moment où vous prononcez cette phrase, il y a 30 % des écoles en France qui sont en train de s'équiper, voilà. Il n'y avait absolument aucun retard, le seul retard que l'on puisse reprocher c'est le retard à l'allumage du gouvernement qui n'a pas mis rapidement une aide pour accompagner les collectivités territoriales. Nous avons repris l'historique tout à l'heure avec Madame FAYARD. si on l'avait fait au moment où vous nous l'aviez dit on n'avait aucun soutien. Ce n'est pas une gestion responsable? En plus vous le savez très bien et c'est d'ailleurs l'argument qui a été donné par Poitiers, les capteurs ne changent rien. La réalité est qu'il faut aérer et donc ils ne changent absolument rien, un capteur est un outil pour l'aide à l'aération, ni plus ni moins. Donc vous dites aux Buxerollois, on est très en retard. Non, on est en retard comme 70 % des communes qui ne l'avaient pas fait. Comment voulez-vous que dans le quotidien à un moment on ne dise pas « bon aller, on les laisse parler, de toute façon ils disent ce qu'ils veulent », mais on en est arrivé là. Alors, je vais vous dire un truc, vous ne le savez peut-être pas. Gilles THINON le sait, mon sport préféré c'est la boxe, donc plus on me donne des coups plus je réponds et plus je suis gaillard. Donc cela ne me dérange absolument pas et ne m'empêche pas d'avancer, de regarder droit devant, mais il y a un certain nombre d'élus, et je crois que Mathieu l'a bien retranscrit tout à l'heure, qui effectivement ne comprennent pas trop ce qu'il se passe. Je vais vous donner le témoignage de Candice LORGNIER, qui est partie travailler, qui dit j'ai 24 ans, je comprends pourquoi il y a beaucoup de gens qui se détournent de la politique avec le comportement que nous avons face à nous parfois. Voilà, c'est l'analyse d'une jeune fille qui découvre un peu ce qui est en train de se passer et qui ne comprend pas pourquoi deux heures après le Conseil municipal, 40 caméras, alors qu'il n'a jamais été question d'installer 40 caméras. Et deux heures après la dernière manifestation, moi j'ai un ami qui m'appelle, il me dit « ah bon tu truques les délibérations toi maintenant » il me dit quand même « cela fait 25 ans que je te connais, je te vois mal truquer une délibération ». Je dis écoute, rassure-toi je n'irais pas à Vivonne, il n'y a pas eu de trucage de délibération, il me dit, mais c'est hallucinant d'être capable d'écrire ça. C'était une contrevérité absolue, on va conclure si vous en êtes d'accord. Je vous en prie.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Je vais conclure sur une note d'humour quand même.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Allons-y, j'adore ça.

Ludivine RIQUELME-MARTINEZ: Mais oui, parce que quand même vous voyez bien que vous êtes super fort en communication parce que je vous questionne sur le fond du dossier, sur votre vision de la politique développement durable et sur comment vous allez organiser les deux projets phares que vous avez mis en avant sur votre projet et vous finissez par nous parler des recours et de je ne sais pas quoi. Enfin vous êtes fort, vous nous entrainez vraiment à l'opposé. Du coup je le redis, étant donné votre capacité à répondre et à encaisser les coups, pourquoi vous parez, et vous bloquez tout? Mais allez-y, Monsieur BLANCHARD, expliquez-nous comment vous allez travailler et si toutefois il y a un ou deux coups, je suis sûr que vous allez pouvoir répondre. Je trouve que c'est étonnant votre réponse parce que d'un côté vous nous dites on bloque tout parce que l'on ne veut pas prendre trop de coups et on ne veut pas être accusé de quoi que ce soit et en même temps, vous dites que vous les prenez volontiers.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Cela me fait sourire, mais cela ne marche pas et donc ne vous inquiétez pas, c'est une expression que j'utilise souvent. Ne vous inquiétez pas, comme dirait un ancien premier ministre, la pente est dure, mais la route est droite. Donc ne vous inquiétez pas, on va mettre si vous le voulez au vote ce rapport. On prend acte, il n'y a pas de vote? Bon, très bien, nous prenons acte.



Département de la Vienne

Convocation du 16/03/2022

N°20220322 24

Nomenclature Préfecture : 8.8

Quorum: 11

Présents: 23 Mesdames et Messieurs Stéphane AUGEREAU Gérald BLANCHARD Roland BOUET Danielle BRACONNIER Mathieu CHARTIER Clément-Yves DEMEOCO Nathalie DESJARDINS Lilian DEMONTEIL Ludovic DEVERGNE Séverine FAYARD Laurent FORGEAU Lara LECLERCO Philippe LECOQ Patrick MENARD José Ignacio MERINO AVILA **Evelyne PASQUET** Francette POPINEAU Ludivine RIQUELME MARTINEZ Nathalie TEXIER Gilles THINON Patrick VERT-PRE Bruno VIVIER **Emmanuel ZERROUNI** 

Pouvoir: 10 Mesdames et Messieurs Jean-Louis BADIOU Ludivine RIQUELME-MARTINEZ Carine DE VITRY D'AVAUCOURT à Mathieu CHARTIER Emilie FERRIER à Evelyne PASQUET Marie-Francine HYDE à Nathalie **DESJARDINS** Candice LORGNIER à Gilles THINON Amélie LOUIS à Nathalie TEXIER Mickael MARTEAU à Ludovic **DEVERGNE** Lactitia **MIGNIOT** Nathalie **DESJARDINS** Denis ROUGIER à Gilles THINON Françoise SULMON à Gérald **BLANCHARD** 

### Absente:

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEXIER

### Séance du

# 22 MARS 2022

A 18h30, salle du Conseil Municipal Sous la présidence de Monsieur Gérald BLANCHARD, Maire.

Objet: Adoption de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la structure Multi-Accueil « Les P'tits Loups »

Rapporteur: Monsieur le Maire

Il s'agit de l'adoption des termes de la Convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales 2022-2025 pour la Prestation de Service Unique et bonus « mixité sociale » et « inclusion handicap ».

La Branche Famille de la Sécurité Sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social. A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté une de ses priorités.

Les objectifs poursuivis par la Prestation de Service Unique sont de :

- Contribuer à la mixité des publics accueillis par l'application obligatoire du barème fixé par la Cnaf,
- Favoriser l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité professionnelle des parents,
- Encourager la pratique du multi-accueil,
- Faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence,
- ▶ Soutenir les temps de concertation nécessaires à l'accueil des enfants.

La PSU est une aide au fonctionnement versée aux EAJE.

Le bonus « inclusion handicap » visent à favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des enfants porteurs de handicap avec les autres enfants. Il est versé sous condition de remplir des critères définis dans la convention.

Le bonus « mixité sociale » vise à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les EAJE. C'est un forfait de financement calculé en fonction des participations familiales moyennes facturées par la structure.

La convention est conclue du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Attichéle: AR PREFECTURE

OEransisionne préfecture de 2-20220322\_24-DE
Reçu le 30/03/2022

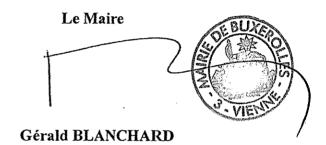
Le dossier a été présenté lors de la commission générale du 15 mars 2022.

# Il est proposé au conseil municipal:

- D'adopter les termes de la convention d'objectifs et de financement à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour la PSU, Bonus « Mixité sociale » « inclusion handicap »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement pour la PSU, Bonus « Mixité sociale » « inclusion handicap »

Mise aux voix, la présente délibération est adoptée à l'unanimité (33 voix)

Pour extrait conforme



Monsieur BLANCHARD, Maire: Adoption de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la structure multi-accueil « Les P'tits Loups ».

Monsieur BLANCHARD, Maire: Lecture de la délibération.

Avez-vous des questions ? Ou des interrogations, des remarques ? Je mets donc au vote.

# Conseil municipal du 22 mars 2022 Questions/Réponses

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je crois que nous en arrivons au terme de ce Conseil municipal, mais comme il n'est pas encore trop tard, nous allons faire double ration ce soir de questions puisque nous allons prendre les questions du 8 février qui n'avaient pas pu être prises en charge et les questions qui nous ont été posées en fin de semaine dernière pour cette séance du 22 mars. Donc je propose que vous commenciez par vos questions et nous allons y répondre.

Ludovic DEVERGNE: Merci Monsieur le Maire. Pouvez-vous nous communiquer le plan pluriannuel d'investissement de la commune ? En sachant que c'était une question formulée dans le cadre des orientations budgétaires en février.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Cette question a été traitée.

**Ludovic DEVERGNE**: Donc il n'y a pas à ce jour de plan pluriannuel d'investissement, c'est la réponse?

Monsieur BLANCHARD, Maire: En tout cas, il est en train d'être travaillé. Nous l'avons expliqué tout à l'heure, sur certains investissements c'est le cas.

Ludovic DEVERGNE: Alors pouvez-vous nous communiquer le bilan financier du marché de Noël, recettes et dépenses. Quel a été le coût de l'organisation et le temps de travail des agents municipaux engagés pour ce marché? Alors, c'est un sujet, malheureusement, qui n'a pas été étudié en commission, c'est un reproche surtout, désolé, mais il n'a pas été vu en commission. Nous n'avons eu aucune information si ce n'est la date.

Séverine FAYARD : Donc au niveau des coûts, le bilan financier, pas de recette puisque tout était gratuit, il n'y a que des coûts pour un total de 3 771 € pour la manifestation entière toute la journée qui comprend différents postes :

- Un achat de rallonges électriques qui nous manquaient au niveau de la commune, je ne vais peut-être pas vous donner tous les chiffres dans le détail, vous les aurez au compte rendu;
- Des fournitures de marché de Noël, c'est minime ;
- Le manège : 650 € l'un des gros postes.

Vous avez pu remarquer que le manège était gratuit et offert à tous les enfants et donc il était à la charge de la commune.

- La location des tivolis : 1 548 € ;
- La sonorisation : 68 €;
- Quelques décorations, pour un montant très minime ;
- Une participation pour un artiste : 300 €;
- Le père Noël était bénévole.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Et il veut préserver son anonymat.

Séverine FAYARD: Et ensuite, un budget de 450 € pour tout ce qui était impression de flyers, d'affiches, la communication. Sachant qu'il y avait un coût supplémentaire prévu pour la présence d'un petit âne avec une charrette, mais comme la personne n'a pas pu participer, elle n'a pas été facturée.

Ensuite au niveau du temps de travail, le temps de travail des agents municipaux engagés sur le marché ce dimanche de décembre :

- Les services techniques : 3 agents pour un total de 32,5h dont 15h réalisées le dimanche même et 17h en amont pour préparer ;
- 2 personnes du service administratif en présence le dimanche également pour un total de 20h :

Soit un total de 52,5h de présence agent.

Je rajouterais un certain nombre d'heures de bénévolat d'élus, mais celle-ci n'ont pas été comptabilisées.

### Monsieur BLANCHARD, Maire: C'est dommage.

**Séverine FAYARD**: Oui. Il faudra le faire l'année prochaine. Mais c'était important, une présence le matin, le soir et en amont également. Voilà pour ce bilan. Avant je voudrais rajouter quelque chose, sur les visiteurs, l'évaluation est un peu difficile bien sûr, mais on évalue à 2 500 personnes le nombre de visiteurs minimum. Il n'y avait pas de réel comptage, donc c'est un peu difficile, c'est une évaluation.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Il faut rappeler la complexité de l'organisation, je rappelle qu'à ce moment-là il y avait le pass sanitaire. À 5 h du matin, nous avons fait le choix de séparer les endroits de restauration où il y avait le pass sanitaire, on a entouré l'endroit, et l'autre partie était en entrée libre. Donc, je pense que le calcul des visiteurs, pour l'essentiel, il s'agit des personnes avec le pass sanitaire que vous avez pu référencer, pour la partie entrée libre ce n'était pas possible.

J'aimerais avoir l'avis de Gilles parce qu'il s'agit d'un gros boulot et notamment d'un lien étroit entretenu avec les commerçants du marché. Et je voudrais le remercier parce qu'avec Denis tous les jeudis ou presque ils vont rendre visite au marché pour prendre des nouvelles pour savoir si tout va bien et nous avons réussis à créer ce lien avec eux et ils étaient pour certains présents et prêt à revenir d'ailleurs.

Gilles THINON: Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'un travail collectif qui a été monté en quelques semaines, on l'a décidé assez tard, mais on a dit, on fait ce marché de Noël. Il y a eu un gros travail, effectivement, on avait peur qu'il n'y ait pas assez d'exposants. En fait, nous avons eu 24 exposants, pour une première c'est quand même formidable. Les 24 exposants sont prêts à revenir, ce qui nous posera peut-être des problèmes d'ailleurs cette année parce que ça va se bousculer. J'en ai entendu parler à Poitiers, un peu partout, et on peut dire que le marché a été un franc succès. Effectivement, nous avons négocié chaque prestation, les tentes ont été négociées, le manège a été négocié, les artistes ont été négociés pour rentrer dans un petit budget. Parce que faire un marché de Noël avec un budget comme ça, je trouve ça assez exceptionnel, on va donc recommencer. Quel bonheur de voir les enfants en joie, les familles

étaient heureuses, les exposants ont très bien travaillé, c'était une très belle journée que nous allons refaire. Alors on l'annonce avant, mais sans vous délivrer ce que l'on va faire pour l'instant dans tous les cas, mais il y aura d'autres surprises. On veut chaque année monter en puissance, comme on dit, et mettre de la vie sur ce parvis et même autour du parvis. Donc on va essayer de faire encore un plus beau marché de Noël cette année.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Et là on pourra le travailler en amont et pas dans la précipitation parce que jusqu'à la dernière minute on ne savait pas si on pourrait le faire. Question suivante.

Ludovic DEVERGNE: Donc nous vous félicitons, nous le redisons publiquement pour cette belle réussite, voilà, c'est dit ici. Serait-il possible d'installer un miroir pour faciliter la sortie des habitants de la Rue Théodore Fumeron dont nous parlions tout à l'heure?

**Bruno VIVIER** : Oui, la demande a été faite le 20 janvier auprès de Grand Poitiers, donc c'est en cours, on a eu d'autres demandes sur d'autres secteurs, ça va être installé.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Question n° 4...

Ludovic DEVERGNE: Je vais vous dire la question de toute façon, peu importe le numéro, mais... Beaucoup d'informations circulent concernant le devenir de l'ancien Intermarché de la parcelle situé à l'arrière de l'enseigne Lidl. Quelles informations pouvez-vous nous donner? Un projet d'hôtel à côté de Lidl est-il envisagé? Un projet de brasserie est-il envisagé? Nous parlons de ces projets parce que les habitants en entendent parler et nous posent des questions, donc on vous repose la question?

**Bruno VIVIER**: Comme vous le savez, le terrain est privé, donc on ne sait rien de ce qui est prévu. On a entendu plein de choses, agrandissement du Lidl, des bureaux, enfin il y a plein de choses qui se disent et beaucoup de rumeurs, nous laissons les rumeurs se dire, mais comme il s'agit d'un terrain privé, nous n'avons pas d'informations. Le dossier est déposé en Mairie. Oui, le terrain qui a été défraichi.

Ludovic DEVERGNE: L'Intermarché du coup? C'était deux questions en une.

**Bruno VIVIER**: Alors comme on vous l'avait déjà dit en commission urbanisme lorsque vous avez posé la question à Julie BRAULT on n'a rien du tout pour l'instant. Sauf ce qui est ouvert actuellement, la nouvelle salle de sport et le restaurant vietnamien, mais c'est tout ce que nous avons actuellement, pas d'informations.

Monsieur BLANCHARD, Maire: En tout cas la volonté, puisque nous avons des échanges avec le propriétaire, la volonté est de poursuivre le développement de ce lieu, il a perdu beaucoup de temps avec le Covid. Il nous avait dit dans nos premières rencontres, nous l'avons à peu près tous les 10 jours au téléphone avec Bruno, il lui faut 18 mois normalement pour recommercialiser une zone. Et là, il a perdu beaucoup de temps, l'achat s'était fait juste avant le Covid, donc il est en train d'accélérer. Après sur la question d'une brasserie, je pense qu'il faut que l'on y soit attentif, il y a déjà beaucoup de restaurants sur la zone et il faut voir comment

un nouveau restaurant cohabiterait avec les autres, est-ce qu'il y a suffisamment de clients pour que tout le monde puisse bien vivre. Je pense, alors attention je mets des guillemets, du conditionnel et tout le reste, qu'une brasserie plutôt dans le Cœur de ville pourrait être intéressant parce qu'il nous manque vraiment au Cœur de ville un endroit pour déjeuner. Il faut retenir cette idée, en tout cas cela pourrait être une réflexion. Personne n'est venu me voir pour en monter une, mais il faut y réfléchir.

Je voulais juste dire un mot aussi sur la question du développement économique et du rôle qu'une commune peut avoir. D'abord, ce n'est pas la commune qui met l'argent, c'est bien des investisseurs, c'est le cas de l'investisseur de l'Intermarché, c'est le cas de l'investisseur qui investira, j'imagine, puisqu'il a été nettoyé à côté du Lidl. En revanche, ce que l'on fait beaucoup sur un point de vue urbanistique et économique avec Bruno, Gilles et Denis, on essaye d'entretenir des liens réguliers avec les acteurs économiques pour voir comment on peut accompagner les choses, on peut impulser des choses, on peut aussi faire entendre des points de vue, des attentes des habitants, mais nous ne faisons à la place des acteurs économiques. Je vais vous donner un exemple, quand il y a... C'était au tout début du mandat, nous avons eu le boucher qui est venu nous voir en nous disant voilà j'aimerais bien m'installer. Je lui ai dit c'est à Buxerolles et pas ailleurs, il n'est pas sorti de mon bureau, je lui ai dit il faut absolument. On a mis en place avec Gilles et Bruno toute une démarche pour l'accompagner, recherche de locaux, financement, on lui a aussi expliqué qu'il allait y avoir des travaux, et quand on est une jeune entreprise c'est à prendre en compte dans un business plan. Donc c'est vraiment dans cet esprit-là que l'on veut incarner et en tout cas que nous voulons accompagner le développement économique. Je ne sais pas si Gilles veut rajouter quelque chose, parce que tu es aussi chef d'entreprise, mais en tout cas les chefs d'entreprise n'attendent pas que les collectivités décident pour elles, mais par contre ils attendent d'avoir ce soutien, cette volonté. J'ai dit au boucher qu'il avait plusieurs choix, que l'on avait besoin de lui. Je ne vais pas vous trahir de secret en disant qu'une autre personne est venue nous voir dans un autre domaine, il n'y a pas longtemps et on essaye de l'aider de la même manière. Gilles ?

Gilles THINON: Je voulais juste dire par rapport à ce que tu viens de dire, c'est vrai que je suis surpris et agréablement surpris du nombre de commerçants, de projets qui veulent venir sur Buxerolles. Alors, on a beaucoup dynamisé depuis un an et demi, on a beaucoup travaillé avec tous les élus et tous les agents, mais je suis impressionné. On a beaucoup de rendez-vous, j'ai beaucoup de rendez-vous pour recevoir les gens qui veulent s'installer, des commerçants, des investisseurs ce qui est très bien pour Buxerolles, c'est ce que l'on veut faire pendant tout le mandat, faire venir des entreprises, des commerçants et de se développer.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Donc on passe aux questions du 22 mars.

**Ludovic DEVERGNE**: Oui, de nombreux tas sont présents sur le cheminement reliant la Rue Beauregard à la Rue de Plaisance le long du stade d'entrainement. Que comptez-vous faire ou envisagez-vous de faire quelque chose ?

Monsieur BLANCHARD, Maire: À l'Assemblée nationale sur ces questions, on dit qu'il s'agit de questions téléphonées, là on n'aurait pas mieux fait si on vous l'avait téléphoné celle-là, ce qui n'est pas le cas. Mais c'est très bien, parce qu'il y a longtemps que l'on voulait en

parler avec Évelyne. On n'allait pas faire une délibération sur les tas pour en parler. Et là, ça tombe à point nommé.

Evelyne PASQUET: Je veux simplement vous préciser que ces tas ont été faits sur la propriété privée, nous ne pouvons pas agir, la personne doit faire appel à son assurance pour faire nettoyer. On ne peut agir que sur les bâtiments communaux.

Ludovic DEVERGNE : Il y en a beaucoup.

Evelyne PASQUET : Il y en a beaucoup c'est vrai.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Alors je pense que cela pose deux problèmes et Évelyne a raison, c'est la jurisprudence. Quand on est sur du privé, sauf les cas par exemple d'insultes ou les cas de blasphème où là on pourrait éventuellement intervenir sur le domaine privé, pour le reste si on commence à se lancer dans cette histoire, cela pose deux problèmes. D'abord, le coût qui est très élevé, et nous ne sommes pas assurés pour les biens d'autrui. Enfin, si vous commencez à nettoyer et que ça tourne mal, on peut avoir la responsabilité du crépi dans son entier. Poitiers, par exemple, a mis en place une brigade anti tags, Buxerolles n'a pas les moyens d'avoir ce genre de brigade, il y a très peu de villes en France qui le font puisque cela a un coût assez exorbitant.

**Evelyne PASQUET**: Par contre, on a fait nettoyer les transformateurs, on en a fait nettoyer actuellement, je crois qu'il y en a 14 où il y avait des insultes. Et il y a très longtemps que ces insultes étaient sur les transformateurs.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Et enfin, comme la cerise sur le gâteau, si je puis dire, l'endroit que vous citez est équipé depuis hier de trois caméras, donc je n'ose pas vous faire l'affront de vous dire que les caméras auraient peut-être évité les tags, mais en tout cas on va croiser les doigts pour que ce soit le cas.

**Evelyne PASQUET**: Je vais en profiter pour vous donner deux informations. Il faut savoir que le broyage qui a été fait à ce jour suffira pour l'année, on n'aura pas besoin d'acheter du broyage ni rien, on a tout ce qu'il faut.

Monsieur BLANCHARD, Maire: La prochaine fois, posez une question sur le broyage, on pourra le mettre un peu en avant.

**Evelyne PASQUET**: Et j'ai encore une autre information, je vous invite le 9 avril, on fait une matinée ramassage des déchets dans la ville, donc vous êtes cordialement invité.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Question suivante?

**Ludovic DEVERGNE**: Quel a été le volume produit grâce au maraichage municipal en 2021. Alors, quand la surface sera-t-elle portée à quatre hectares, on a compris que vous ne vouliez pas nous le dire, mais sinon quel volume produit ?

Nathalie DESJARDINS: le volume produit en 2021 est de 300 kilos de pommes de terre et 100 kilos d'oignons, c'est très net. Alors le rendement, on en convient avec vous, est très faible, il n'y a pas de problèmes, il sera meilleur cette année sachant que l'on plante à peu près la même chose sur la même surface. La terre a déjà été travaillée et on s'y prend à l'avance et en plus, on change les variétés parce que ce n'était pas forcément la meilleure variété choisie.

Ludovic DEVERGNE : Ok. Bon, je continue ?

Monsieur BLANCHARD, Maire: Oui, il me semble qu'il va y avoir du boulot.

Ludovic DEVERGNE: En 2021 et en 2020, quel a été le montant versé par l'État à la commune au titre des activités découvertes dans les écoles? Quelles sont les modalités de calculs? Le montant prévu en 2022? Et est-ce que cela suffit à couvrir les frais engagés par la commune pour mener ces activités découvertes?

Monsieur BLANCHARD, Maire: Alors, je vais répondre pour Madame LORGNIER. Le montant des aides versées pour les activités découvertes est de 50 € par enfant pour une année scolaire et versé en deux fois. Pour l'année 2020-2021, un acompte a été reçu en décembre 2020 pour un montant de 11 683 € et le solde pour un montant de 21 366 € a été versé en juillet. Soit un montant total d'un peu plus de 33 000 €. Pour l'année 2021-2022, nous avons reçu un acompte en janvier d'un peu plus de 11 000 €, et on attend au total 32 000 €, c'est un peu moins que l'année dernière tout simplement parce qu'il y avait un peu moins d'élèves. Donc, pour les montants reçus en 2020, le solde de 2019-2020 c'est 22 350 + l'acompte de l'année 2020-2021 de 11 683,33 € soit un total de 34 033 €. Pour l'instant, en 2021, nous avons reçu le solde de 21 366,67 €.

Les dépenses pour la gestion des activités découvertes, le budget de personnel représente un peu plus de 53 000 €, presque 54, vous voyez aussi la couverture et le maintien des salaires des animateurs durant le confinement. Il y a un budget de fonctionnement de 3 600 €. Et en 2021, on a en budget de personnel d'un peu plus de 39 000 €, donc cela ne couvre pas tout à fait. Je pense qu'en 2020, il y a une année un peu atypique où il y a eu du maintien de salaire des animateurs durant le confinement parce qu'ils faisaient notamment l'accompagnement des enfants des professionnels qui étaient là et nous avons continué à payer les agents pendant la période de confinement. Alors les questions 8 et 9.

Francette POPINEAU: Vous aviez évoqué une réflexion sur le fait que l'école Jean Marie Paratte puisse adhérer à la REP, vous nous aviez envoyé un message dans ce sens, et moi-même, je vous avais envoyé un message retour en vous demandant quelle modalité de concertation était envisagée? Comment allait être sollicitée la commission Enfance Jeunesse autour de cette question? Et puis on voulait savoir pour pouvoir participer à cette réflexion si les critères de l'école répondaient aux critères pour pouvoir adhérer à une REP?

Monsieur BLANCHARD, Maire: Alors sur ce sujet, je veux juste refaire un peu d'histoire. On avait réussi, nos prédécesseurs avaient eu un maintien de la classe qui avait permis grâce à un dispositif spécifique et temporaire qui était « plus de maitres que de classe » je crois que c'est le nom du dispositif. Il est arrivé à échéance et va s'arrêter là. Et compte tenu compte tenu de la baisse des effectifs, c'est ce qui explique en partie, que nous perdions une classe.

Évidemment, je pense qu'autour de cette table on est tous d'accord pour dire que ce n'est pas satisfaisant. Et en même temps, il faut objectivement dire que le nombre d'enfants par classe est plus faible que dans beaucoup d'écoles. Je pense, Madame POPINEAU, que vous suivez le sujet de près et on conclura tous qu'il y a des endroits avec beaucoup plus de monde dans certaines classes et c'est ce qui a justifié la fermeture de cette classe. Je me suis rendu donc le lendemain de l'annonce de cette fermeture de classe, et les enseignants nous l'on dit, il faut absolument que l'on se positionne sur une REP, tout en disant et en discutant avec un certain nombre de collègues que le risque d'être en REP est peut-être de dissuader encore plus de personnes de mettre leurs enfants à l'école. Dire l'inverse serait se mettre le mouchoir sur le visage et ne pas s'intéresser à la réalité, on sait très bien toute la difficulté que le collège a avec sur le front le mot REP. Donc c'est toute la problématique. La première question, que nous avons travaillée avec Candice LORGNIER et Amélie LOUIS, était de se dire qu'il fallait dans un premier temps s'interroger ensemble sur le principe. Est-ce que l'on y va ou pas ? C'était le premier point. Hier j'ai eu la réponse de l'association des parents d'élèves qui est plutôt favorable à une sollicitation en REP. J'ai considéré, officiellement, qu'ils ne s'étaient pas encore prononcés, et j'ai officieusement imaginé qu'après m'avoir dit qu'ils y étaient favorables, que les enseignants accepteraient aussi le principe. Je suis donc allé au bout de la démarche et dit à l'inspecteur, que j'ai eu au téléphone aujourd'hui, que nous étions plutôt favorables à nous engager dans la démarche pour voir si elle pouvait aboutir. Je lui ai demandé comment les choses se mettaient en place pour pouvoir travailler ensuite la méthodologie à voir ensemble. Sa réponse a été très claire, les critères sont nationaux et ne sont pas décidés par l'académie, je ne vais pas entrer dans le détail, mais les critères nationaux définissent un nombre d'enseignants disponibles pour accompagner et ce n'est pas décidé au niveau de l'académie. c'est décidé au niveau national. Il a ajouté que même si on a conscience que dans cette école des enfants sont issus de familles modestes, qui ont des difficultés, au moment où on se parle, on n'entre pas dans les critères. L'information m'a un peu étonné sur le moment, puisque pas très loin nous avons le collège, même si les critères sont légèrement différents, le collège entre dedans. Donc voilà où on en est aujourd'hui dans la démarche. Mon idée est d'attendre le retour des enseignants, de voir comment on peut appuyer cette démarche pour aller un peu plus loin. Aujourd'hui, la situation est la suivante, on perd une classe, alors on aurait dû la perdre il y a plusieurs années comme je l'ai dit dans mon introduction. La question est de savoir comment on enclenche une nouvelle démarche ensemble. Je pense que la vraie problématique qu'il faut avoir à l'esprit, en tout cas qui doit nous guider, il faut absolument que nous, les élus, dans le cadre de l'urbanisation que nous mettons en place, on s'assure de cette mixité de logement sur les secteurs pour éviter effectivement d'avoir une école où il y a plus de difficultés en termes de mixité. L'école Jean Marie Paratte est celle où il y a le plus de difficultés globalement dans les familles. Alors que nous n'avons pas cette problématique-là, il ne faut pas se le cacher, à Simone Veil. Aujourd'hui, on perd la classe et vraisemblablement on ne peut pas candidater en REP, en tout cas, on ne répond pas aux critères. J'ai eu des échanges avec le principal qui émettait les mêmes réserves parce qu'il s'agit de critères nationaux. Ils étudient un coefficient, et le coefficient est beaucoup plus faible que dans certains quartiers difficiles. Ici, en fait, si la mixité n'est pas totale on a quand même des familles avec un bon niveau de vie, et donc l'équilibre fait que nous n'entrons pas dans les critères. Je suis tout à l'écoute pour que l'on réexamine ensemble comment on peut se positionner. Voilà la situation au moment où je vous parle, j'espère avoir été clair. En tout cas, je pense qu'avec vous je l'ai été puisque vous connaissez bien le sujet, je pense qu'il faut que l'on remonte au créneau, que l'on voit comment

vont évoluer les effectifs. La seule chose que l'on pourrait imaginer est qu'ils poursuivent un dispositif comme sur ces dernières années, c'est ce qui nous a permis de conserver cette classe.

Francette POPINEAU: Merci de votre réponse. Il ne faut pas que nous rentrions par l'angle de la REP pour récupérer un poste. C'est soit effectivement on a les critères pour entrer dans l'éducation prioritaire et auquel cas on pourra en discuter, mais on aura les critères. Soit-on ne les a pas et la discussion de toute façon s'arrête là.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Ma question est de voir c'est si l'on est loin des critères.

Francette POPINEAU: Il y a un critère, par exemple, d'accession à la propriété. S'il y a des familles qui sont propriétaires, le coefficient change. Mais effectivement il faudrait savoir exactement où on se place et voir si on peut se poser la question. Si on entre dans les critères de l'éducation prioritaire c'est pour avoir une plus-value et c'est cette plus-value qu'il faudra mettre en avant pour que les familles, comme vous dites, avec la mixité sociale, inscrivent leurs enfants en se disant qu'il y a une plus-value, normalement c'est ce que l'éducation prioritaire normalement apportait. Il est alors possible d'avoir des effectifs réduits dans les classes, il peut y avoir des modalités de dédoublement de classe qu'il n'y a pas forcément ailleurs. Et il peut y avoir quelques fois une activité artistique ou autre qui peut être développé ou une amélioration au niveau des langues vivantes. Ce sont des points à voir en corrélation avec le collège. Il faudra mettre tous ces points en avant pour que les gens ne désinscrivent pas leurs enfants par peur de ce que ça peut évoquer.

Monsieur BLANCHARD, Maire: C'est vraiment pour cela que je voulais que l'on ait ce partage, est-ce que l'on y va ou pas ? J'ai été étonné par la réponse de l'inspecteur, je vous avoue franchement que j'ai été un peu étonné par sa réponse parce que quand j'ai échangé avec les enseignants, il ne leur semblait pas y avoir de raisons qui nous empêchent l'accès. Alors, je leur ai parlé des réserves qu'il pouvait y avoir, il ne faut pas se le cacher. Et d'ailleurs, je le dirai à l'association des parents d'élèves, je pense qu'il ne faut pas que l'on se trompe sur les raisons du départ de certains parents, enfin en tout cas de leurs enfants. Il ne s'agit pas de personnes forcément à très haut revenu qui font le choix de ne pas mettre leurs enfants dans une école « difficile », vous avez des gens d'origine plutôt modeste qui considèrent que l'éducation, et j'en suis persuadé aussi, est un moyen d'avoir l'ascenseur social et qui se disent je préfère lui donner toutes les chances et donc je ne vais pas le mettre dans cette école. Alors je ne suis pas du tout convaincu par le principe puisque j'ai fait exactement l'inverse pour mes enfants. Et vous avez même beaucoup de gens, on avait cette discussion avec Séverine FAYARD, à Paris qui se privent, mais qui se privent vraiment pour leurs enfants en les mettant dans un autre endroit que l'endroit où ils sont et même en déménageant certaines fois pour échapper à la carte qui leur serait due s'ils restaient à l'endroit où ils se trouvent. Donc voilà, je pense que l'on va avoir une question intéressante.

La question n° 5 sur le collège. Et je pense que c'est très proche en fait de cette situation, si vous voulez que l'on aille à la question n° 11. Il y en avait d'autres avant, pardon.

Ludovic DEVERGNE: Oui, je pense, c'est une facile pour vous. Plusieurs habitants nous ont interpelés concernant une enquête en cours en porte à porte relative à une éventuelle mutuelle

municipale. Est-ce que vous pouvez nous dire quel est ce processus ? On n'en a pas entendu parler récemment.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Alors, on n'en a pas parlé ici parce que c'est géré au niveau du CCAS. Et pour le coup, je ne voudrais pas remuer le couteau dans la plaie, mais comme c'est dans notre projet, très logiquement nous sommes en train de faire un travail sur ce sujet d'identification des besoins et ensuite on fera un appel à candidatures pour les mutuelles qui seraient intéressées pour nous accompagner. L'idée est effectivement d'accompagner les personnes et d'avoir un contrat plus collectif, plutôt que d'avoir des contrats individuels qui en général sont plus chers pour des mutuelles. Cela se fait dans certaines communes, je crois que c'est Chauvigny qui l'a fait il n'y a pas longtemps. Donc là pour l'instant, on a bénéficié de la présence d'étudiants de l'IRTS de mémoire qui nous accompagnent sur le sujet et pour l'instant on est vraiment dans une première phase.

Ludovic DEVERGNE: Le Conseil départemental a décidé de reporter l'application de la nouvelle carte scolaire du collège Jules Vernes de 2 ans. Cette nouvelle carte aurait permis une meilleure mixité sociale avec le rattachement des élèves de Charles Perrault au collège du jardin des plans. Approuvez-vous cette décision ? Qu'en pensez-vous ?

Monsieur BLANCHARD, Maire: Bon, cela ne vous aura pas échappé que je ne suis pas conseiller départemental, donc je peux vous donner un peu mon avis et ma vision, mais celui qui défendra le bout de gras c'est vous quand même, nous comptons sur votre détermination pour faire changer les choses. Sur ce sujet, il y avait, je crois que c'est votre collègue qui a participé, il y avait une réunion de travail, une réunion technique, Madame Candice LORGNIER s'est exprimée au nom de la commune et a donc effectivement regretté cette problématique de mixité et a regretté que l'on retarde cette carte tout en comprenant qu'en ce moment entre les effets démographiques et des travaux dans différents endroits, des redistributions, cela abouti à cette problématique de ne pas revoir la sectorisation immédiatement. Alors sur le collège, on ne va pas forcément être d'accord, ce collège a un problème de mixité qui est en particulier lié au fait que nous avons fait une urbanisation sans mixité dans ce quartier-là. Et je me souviens encore de l'ancien maire, président de Grand Poitiers, qui dit, on a fait des erreurs avec la ZUP, on a fait des erreurs avec tout un tas de quartiers et on a même renouvelé les erreurs à Saint Eloi parce que c'est la même problématique. Donc il faut que l'on soit objectivement responsable sur ces sujets-là et il faut que l'on travaille pour éviter qu'effectivement à nouveau, un collège se trouve dans une zone où il n'y a pas de mixité. Je crois beaucoup, et tout à l'heure j'ai eu cet échange avec l'inspecteur, que le collège est sur de bons rails, il est sur une bonne voie, j'ai lu le compte rendu de la FCPE du Conseil d'administration, il y a quelques jours, où les voyants sont plutôt au vert. Je m'explique, aujourd'hui ce collège a sur le front un collège difficile, un collège où il y avait des problèmes de discipline, un collège mal entretenu autour, collège compliqué et surtout objectivement un collège dernier en résultat pour le brevet des collèges. Il y a donc quand même un certain nombre de parents qui faisaient tout pour éviter d'y mettre leurs enfants, y compris des Buxerollois, et déjà depuis un moment. Je pense que le travail réalisé par Monsieur JOURNAULT, que je remercie vraiment sincèrement et avec qui nous avons une relation quasi quotidienne sur tous les sujets, c'est dans un premier temps, avec Madame PASQUET, on réunit les riverains autour et on essaye d'expliquer que tous les maux ne viennent pas que du collège,

on explique notamment que les problèmes de propreté ce n'est pas que le collège, mais qu'il fait des efforts pour améliorer la propreté. Deuxièmement, il manquait autour du collège des poubelles, nous en avons rajouté parce que les gamins quand ils sortent du collège s'il n'y a pas de poubelles ils mettent par terre. Troisièmement, on rappelle avec Gilles THINON, au foot, qu'il faut aussi que les enfants, quand ils sortent de l'entrainement, ne jettent pas tout et n'importe quoi et le soir de match, il y a maintenant deux personnes à la sortie de chaque match qui nettoient autour. En fait, à chaque fois on mettait tout sur le dos du collège. Aujourd'hui, il a fait un travail formidable, mais vous le savez probablement où beaucoup d'enfants ne mangeaient pas à la cantine, il a pu les faire revenir manger à la cantine, cela veut dire qu'ils ont un repas, qu'ils ne trainent pas entre 12h et 14h, je suis désolé d'utiliser cette expression, mais c'est la réalité. Que deux, il est extrêmement strict sur les horaires d'arrivées, je l'ai déjà vu aller chercher des enfants dans la rue pour qu'ils se dépêchent parce qu'ils étaient en retard, avec son adjoint. Et que trois, il y a très peu de conseils de discipline. En revanche, pour être allé plusieurs fois dans le collège, il y a de la discipline et je pense que c'est ce qu'il manquait. Il faut, je pense, que nous travaillions sur ce sujet-là. Un autre point essentiel, majeur, si nous voulons redonner de l'attractivité à ce collège, c'est la diversification des offres d'enseignement, c'est en train de se mettre en place et je pense que là-dessus il faut que l'on travaille ensemble. C'est le sport étude, c'est la classe du conservatoire, etc. Il ne faut pas simplement que l'on ait une vision sectorisation, il faut que l'on ait une vision attractivité, il faut absolument que l'on donne envie. Ensuite, mais vous le savez probablement aussi, je crois qu'il fait des journées portes ouvertes pour favoriser le lien, il a fait aussi je crois, des interventions dans les écoles de la commune pour encourager, il faut capter les parents très tôt et il faut absolument enlever cette image difficile. Vous avez autour de Poitiers plusieurs collèges qui ont eu cette image difficile à un moment donné, et qui en sont sorti grâce à ce travail et qui aujourd'hui, sont des collèges qui ne posent plus question. Donc oui, je suis en accord avec vous, la sectorisation peut être un levier, mais en attendant cette sectorisation en 2024, que je regrette un peu tardive, il faut que nous donnions envie aux parents de mettre leurs enfants au collège. Je ne vais pas être beaucoup plus long et il y a un travail formidable qui est en train d'être fait sur ce sujet pour enclencher la pompe.

Ludovic DEVERGNE: Quand les Couronneries ont été construites c'était mixte, au début il n'y avait pas de problème de mixité. Donc au début ce n'était pas une erreur, mais 40 ans après, oui c'est sans doute une erreur avec notre regard d'aujourd'hui. La carte scolaire a été adoptée en 2018, donc vous imaginez cela fera 6 ans entre le moment elle a été adoptée et le moment où on va l'appliquer, c'est quand même dommage. Je défends une meilleure carte scolaire pour cet établissement, ce n'est pas ma famille politique qui est aux manettes, vous le savez aussi. Et ils sont, je pense, plus proche de vous que de moi, donc si vous pouvez aussi voir avec ceux qui vous sont proches au département pour faire évoluer les choses parce que je crains qu'avec mes trois autres collègues, on ne suffise pas pour convaincre dans l'assemblée. Enfin, le sujet de la propreté est important, mais je vais vous dire si c'était l'unique sujet ce serait réglé, c'est un petit élément on va dire pour l'image de l'établissement, mais ce n'est pas le principal problème aujourd'hui sur ce collège.

Monsieur BLANCHARD, Maire: Je l'ai mis avec plein d'autres. Et juste une question. Vous avez raison de dire qu'à l'époque des Couronneries il y avait de la mixité. Aujourd'hui, on a un gros problème, ce sont les commissions d'attribution des logements sociaux, il y a des erreurs

qui sont encore faites. Quand vous prenez un quartier où vous mettez dans un immeuble que des gens qui ne travaillent pas alors qu'il faudrait faire exactement l'inverse, il faudrait mixer des familles, des gens qui travaillent, des gens qui ne travaillent pas, d'origines différentes. Vous savez quand même qu'il y a encore peu de temps, on faisait un étage avec les mêmes personnes, venant du même endroit, qui finissaient par vivre en vase clos et on était dans le communautarisme. Madame DE VITRY n'est pas là ce soir, mais pour le coup ils sont plus proches que moi en termes de famille politique, si vous pouvez passer le message pour que la commission d'attribution des logements ait vraiment cette réflexion, parce que demain nous aurons ces problèmes à régler. La mixité, c'est une mixité de condition, de niveau salarial, d'activité, c'est une mixité ethnique parce qu'il faut employer le terme, c'est toute la mixité qui permet que cela fonctionne. Je vous assure que l'on avait des problèmes à Sainte Croix, parce que l'on avait tout fait sauf de la vraie mixité. Et aujourd'hui, on est en train de se battre à la commission d'attribution des logements pour faire venir des jeunes couples qui travaillent, des gens d'horizons très différents pour que justement cette mixité puisse se mettre en place. C'est l'erreur de ces 20 dernières années, j'ai employé le terme un jour d'avoir créé des ghettos sociaux. Terme que votre famille politique a repris d'ailleurs à certaines élections, je crois que c'est le secrétaire du parti socialiste qui avait utilisé cette expression, mais c'est la réalité sociologique. On a créé des ghettos, ce n'est pas un gros mot, mais c'est la réalité du quotidien et c'est une erreur fondamentale. J'ai souvent discuté avec des gens du parc, et ils vous disent que lorsqu'ils sont arrivés, il y a 25 ans au parc, il y avait une mixité, il y avait des Marocains, des personnes qui venaient d'Afrique noire, et à un moment donné, je vais vous donner l'exemple des Mahorais, on les a tous mis sur le même étage. On n'a pas fait de mixité, on a créé des ghettos et on a créé du communautarisme. Donc pour tout vous dire, il n'y a pas que l'urbanisation, cela compte, mais il y a aussi la commission d'attribution des logements. Si vous pouvez passer un message, je suis preneur aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? D'autres questions ? Je vous propose de conclure, de vous souhaiter une bonne soirée et de vous dire à très bientôt. Merci beaucoup.